

**Évaluation à mi-parcours du Projet
FED/2018/399-416 Gestion des Forêts de
Mangroves du Sénégal au Bénin
(PAPBio C1-Mangrove)**

RAPPORT FINAL

Juillet 2022

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

I. Le Projet (PAPBio C1-Mangroves) constitue l'une des composantes du Programme PAPBio (ROC/FED/039-269) adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMOA (53,5 millions d'euros, dont 45 millions d'euros de contribution du 11ème FED-PIR-AO mis en place pour son exécution). Le Contrat de subvention dont il fait l'objet est signé en juillet 2019 entre l'UE et l'UICN, chef de file du consortium regroupant WIA et le collectif 5Deltas initialement représenté par Eclasio. Le projet couvre la période allant du 16 juillet 2019 au 15 juillet 2023.

II. En cours de mise en œuvre, des évolutions légères sont notées dans le montage initial du projet avec la signature d'un avenant en Août 2020 donnant la qualité de codemandeur à Kinomé, United Purpose, GRDR en plus d'Eclasio qui représentait le collectif 5Deltas. A sa suite des conventions sont signées entre l'UICN et les nouveaux codemandeurs (à l'exception de Kinomé). La présente revue est menée en même temps qu'une mission de formulation d'un nouveau Programme relais du PAPBio alors que la Commission de l'UE passe du FED au NDICI (impliquant des changements de modalités de préparation des projets pour le nouveau cycle de programme (2021-2027)). De même, elle est concomitante de la RMP de la composante 2 Gouvernance.

III. Pour le financement du projet PAPBio C1-Mangroves, un budget de 9.900.000 euros prévu dont 58% sont destinés au financement des subventions et des activités mises en œuvre directement par les codemandeurs. Au total, 42,3% du budget est destiné à la réalisation des activités à mettre en œuvre par WETLAND International dans le Grand Saloum et le Grand Mano, 33,7% par l'UICN au Mono-Volta, 24% par les membres du collectif 5Delta dans les Rivières du Sud.

IV. La RMP vise à fournir une analyse globale et indépendante de la performance du Projet (résultats à mi-parcours, en référence aux objectifs fixés) et à tirer des leçons et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures. Plus spécifiquement, l'évaluation vise à faire ressortir la performance de l'action et ses facteurs déterminants de manière à améliorer ses modalités de mise en œuvre. Elle vise aussi à encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion. Ses principaux utilisateurs sont la DUE Sénégal, l'UEMOA, la CEDEAO, l'UICN, WETLAND International, le collectif 5Delta et les opérateurs.

V. Pour répondre aux questions évaluatives, une approche mixte, combinant les méthodes quantitatives et qualitatives est adoptée. La stratégie de collecte s'est appuyée sur trois principaux outils de collectes : (i) la revue documentaire, (ii) les entretiens (individuels et collectifs) avec les acteurs et parties-prenantes clés de l'intervention et (iii) l'administration de questionnaires dans le cadre d'une micro-enquête en ligne auprès des bénéficiaires de subvention et des coordonnateurs de plateformes nationales et des COPPC. Le questionnaire destiné à ses derniers n'a pas donné lieu à un taux de réponse satisfaisant pour asseoir une analyse statistique fiable. En revanche, le taux de réponse des projets subventionnés est assez satisfaisant (65,5%). Des missions pays ont été organisées en Guinée Bissau, Sierra Léone, Sénégal et Bénin entre le 28 février le 05 mars 2022 et ont permis de collecter des données complémentaires auprès d'un échantillon de partie-prenantes et de bénéficiaires de l'action.

Principaux constats et conclusions évaluatives

Conclusion n°1. La pertinence du projet est jugée globalement satisfaisante en dépit de quelques lacunes observées dans sa conception. L'intervention a fourni la preuve de son alignement aux politiques et stratégies pertinentes de l'UE et aux priorités sectorielles des pays. La pertinence dans la conception souffre de quelques lacunes de nature à modérer les performances du projet. Le taux de satisfaction des bénéficiaires de subvention répondants (59%) et l'appréciation

globale des experts sous régionaux, attestent de la perception globalement positive de l'intervention au regard de leur défis et besoins.

- ⇒ Le projet ne souffre d'aucune lacune dans son alignement aux politiques et stratégies pertinentes de l'UE et des pays d'intervention. Il s'inscrit dans le droit fil des Objectifs d'Aichi de la Convention sur la Diversité Biologique CDB ratifié en 1994, l'Agenda 2030 de l'ONU, l'objectif opérationnel 07 du Fonds pour l'environnement mondial et du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA) de 2016. Il s'articule parfaitement au cadre stratégique de l'UE pour lequel, il contribue aux objectifs spécifiques du Domaine thématique « Environnement et Changement Climatique » du Programme « Biens Publics Mondiaux et Défis », le Pacte vert Européen.
- ⇒ Le projet a démontré sa pertinence en rapport aux besoins et défis des acteurs et bénéficiaires. Les subventions constituent des outils majeurs de structuration de la réponse apportée par le projet aux défis identifiés par les diagnostics menés dans les 4 PPC. Le taux de satisfaction des bénéficiaires de subvention répondants (59%) et l'appréciation globale des experts sous régionaux, attestent de la perception globalement positive de l'intervention au regard de leurs défis et besoins.
- ⇒ L'approche paysage s'est révélée une base d'intervention particulièrement pertinente en ce qu'elle a permis d'initier des cadres de dialogue et des outils de gouvernance et d'intervention partagés à l'échelle des 4 PPC. L'élaboration des diagnostics et la mise en place des COPPC ont permis de jeter les jalons d'une meilleure prise en charge des problématiques transversales à l'échelle des paysages. Par ailleurs, elle constitue une base (non encore suffisamment exploitée) d'harmonisation et de renforcement des cadres juridiques et réglementaires pour une meilleure prise en charge de la protection et de la gestion durable des écosystèmes de mangrove à l'échelle des paysages. Enfin, il convient de relever que les retards accusés dans la réalisation des activités phares prévues et la difficulté vécue par les acteurs (à l'échelle de leur paysage) de définir un instrument de planification harmonisée (PAG), ne remettent pas en cause la pertinence de l'approche en elle-même même si elle renvoie à la nécessité d'en adapter les outils de planification.
- ⇒ Les activités et extrants attendus sont parfaitement susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs de développement visés. La théorie de changement du projet ne présente aucune lacune dans sa conception et, décline, de façon adaptée, l'approche basée sur les écosystèmes (Ecosystem-based approach, EbA), plus appropriée et plus holistique pour une gestion durable des écosystèmes de mangrove.
- ⇒ Des lacunes sont notées dans la conception du projet en dépit du fait qu'en optant pour une approche multi-niveaux, multi-acteurs et multimodale, le projet a fait le choix d'un financement en cascade et a jeté ainsi les bases de l'optimisation de son impact. Concernant les lacunes dans la conception du projet, les constats ci-après sont faits :
 - Le projet a tardé à concevoir des mécanismes formels et des ressources suffisantes pour une prise en charge optimale des fonctions de suivi-évaluation, de communication et de planification opérationnelle en cohérence avec le niveau de complexité du dispositif et la pluralité des acteurs en jeu.
 - La pluralité de niveaux de consolidation, de validation et de reporting est l'une des clés explicatives des retards accusés dans la mise à disposition des rapports de suivi technique et financiers de qualité optimale. Or, la pluralité et la diversité des acteurs rend nécessaire la mise en place de mécanismes efficaces de coordination et de suivi rapproché de l'exécution des activités. Ce défi est faiblement pris en compte dans la conception du dispositif.

- Des lacunes sont constatées dans le processus de contractualisation à l'entrée, en lien, principalement, avec le défaut de statut juridique du collectif 5Delta ayant conduit dans, un premier temps, au choix d'Eclosio comme représentant, puis au recours, en cours de mise en œuvre, à la signature d'avenant pour la responsabilisation des autres membres ayant induits à des retards et des risques juridiques (notamment pour Kinomé). Sous ce rapport, le choix des codemandeurs ne pose pas de problème de pertinence mais de régularité.
- Le projet présente un déficit de pertinence dans ses modalités de sélection, de financement et de suivi des projets subventionnés. Les outils et procédures utilisés ont permis de garantir la transparence et de prévenir les conflits d'intérêt mais n'ont pas permis d'anticiper et de gérer le déséquilibre dans l'accès au financement d'un pays et d'autre part, ont causé un retard important dans l'exécution des projets subventionnés.

Conclusion n°2 : Analyser sous l'angle de son cadre de performance, l'efficacité globale du projet est jugée satisfaisante compte tenu du niveau moyen d'atteinte des cibles des indicateurs à mi-parcours. Par contre, en tenant compte des limites observées dans la pertinence de certains indicateurs et de leur cible, l'analyse des résultats enregistrés à mi-parcours rapportés aux objectifs de développement du projet, conduit à modérer cette conclusion.

- ⇒ En matière d'amélioration de la coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires, les jalons du renforcement durable de la gouvernance des PPC sont posés (réalisation de diagnostics, mise en place de COPPC et de plateformes nationales ne fonctionnant pas encore à plein régime). Les activités de sensibilisation et la mise en œuvre des programmes éducatifs et culturels dans les différents PPC ont déjà commencé à produire des résultats importants en matière d'éducation environnementale au profit des jeunes élèves et d'implication des femmes et de leur groupement dans les activités de reboisement et de restauration. En revanche, il est noté que la réalisation de PAG à l'échelle des PPC pose un véritable problème d'opportunité et/ou de faisabilité notamment pour le Mono-Volta où la perspective de réalisation de deux PAG s'explique par la discontinuité des peuplements de mangrove et leur séparation par des espaces urbanisés dans ce paysage. De plus, compte tenu des défis spécifiques à chaque PPC et de la base d'instruments de planification préexistants, il importe de ne pas céder à la tentation de généraliser la réalisation de PAG ou de Plan directeur.
- ⇒ En matière de développement et d'opérationnalisation des systèmes de gestion efficaces des AP, le projet a commencé à équiper et à renforcer les capacités des agents de surveillance des AMP. Au total, le niveau de progression (439/1500 ha) en matière de restauration devrait connaître sa phase croisière avec la mise en œuvre de 19 nouveaux projets subventionnés. Des avancées sont notées dans le domaine du renforcement des capacités de suivi-évaluation et de capitalisation des experts régionaux (Formation de 27 experts issus de 5 pays du paysage du Mono-Volta). Les résultats en matière d'appui à la recherche (master et doctorat) doivent être attendus à moyen terme. En matière d'actualisation et d'élaboration d'outils d'aménagement et de gestion des AP, de nombreux chantiers sont en perspective (12) avec un niveau de réalisation qui ne permet pas encore d'identifier des effets et résultats probants.
- ⇒ Suite à un premier appel à projet, un portefeuille de 29 projets a été subventionné pour une enveloppe de 2.803.328,26 euros avec un financement moyen par subvention de 96.666,49 euros et des disparités par paysage et par pays. Le Sénégal bénéficie du plus grand nombre de projets (9 pour 928.478,78 euros) tandis que la Guinée-Bissau (2), le Ghana (2), le Libéria (2), la Gambie (2) et la République de Guinée (1 pour 100.000 euros) avec peu de subventions. L'analyse de la dynamique du portefeuille de projets permet les constats ci-après :

- Le dispositif de sélection et de gestion des subventions reste à été amélioré en capitalisant sur les limites et faiblesses constatée lors du premier processus de sélection. La technologie utilisée (plateforme informatique élaborée à cet effet) et la question de la langue ont constitué des contraintes majeures. A l'issue de la sélection, le processus de contractualisation s'est avéré trop long eu égard aux lourdeurs des procédures de l'UICN (un retard important est noté dans les délais de mise à disposition des financements).
- La performance des projets subventionnés reste globalement faible. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. En dehors des capacités endogènes des bénéficiaires, ils ont trait pour l'essentiel aux retards accusés dans le processus de contractualisation et les délais de mise à disposition des ressources. Les problèmes de planification opérationnelle des activités (dans le contexte de tension budgétaire) et de suivi-évaluation sont notés. Les rapports semestriels de suivi financier ne sont pas réalisés en qualité et dans les délais (avec pour incidence des retards dans les appels de fonds de l'UGP auprès du bailleur).
- En dépit de la pertinence des projets subventionnés, leur contribution à la création d'emploi au profit des jeunes et des femmes reste encore modeste au regard des défis des paysages. Le nombre total d'emplois créés est de 214 dont 19 emplois permanents, 168 emplois temporaires et 27 autres types d'emplois. Par ailleurs, tout type d'emplois confondus, on décompte un total de 151 hommes (dont 42 jeunes) et 63 femmes (dont 19 jeunes).

Conclusion n°3. L'efficacité du projet est jugée modeste. S'il est établi que l'efficacité allocative du projet est modérément satisfaisante en dépit de son taux d'exécution encore faible, des lacunes importantes sont constatées dans son efficacité technique jugée modeste du fait du retard généralisé dans la réalisation des extrants. Cet état de fait s'explique par une combinaison de facteurs internes et externes au projet.

- ⇒ Au 31 mars 2022, le projet affiche un taux d'engagement de 45% soit 4 426 864 euros. Ce montant inclut l'ensemble des dépenses effectuées (2.419.769 euros) et des engagements en cours (2.007.095 euros).
- ⇒ Le taux d'exécution financière est modérément satisfaisant (24,4%). Le taux d'exécution est de 13,1% pour le volet du budget composé des subventions et des activités directement mises en œuvre par les codemandeurs. Le rythme de libération des financements reste faible (14,9%) compte tenu du retard accusé. En effet, un montant de 438.148,2 euros soit 11,9% du budget global du fonds de subvention a été effectivement libéré au 31 mars 2022.
- ⇒ Le taux d'exécution financière par codemandeur reste modérément satisfaisant et présente de légères disparités entre entités (25,5% pour WIA qui met en œuvre la part la plus importante dans 2 PPC (Mono volta et Grand Saloum) ; 24,4% (585.203,73 euros) pour le C5D avec un montant dépensé pour le paysage Rivières du Sud présentant des disparités selon les membres et 23,4% pour l'UICN dans le paysage du Mono-Volta.
- ⇒ De nombreuses contraintes pèsent la performance du projet. Pour l'essentiel, elles ont trait :
 - aux déficiences constatées dans la gestion administrative et financière du projet notamment du fait de retard dans les processus de contractualisation, de mise à disposition de ressources aux bénéficiaires, la lourdeur des procédures et la réalisation des rapports et audits financiers ;
 - aux lacunes notées dans la sélection, la gestion et le suivi des subventions (déficience organisationnelle, reporting, retard dans la mise à disposition des ressources.. etc.) ;

- à la longueur du processus de formalisation de l'avenant intervenu en cours de mise en œuvre du projet, donnant la qualité de codemandeur à UP, GRDR et Kinomé en même temps qu'Eclosio ;
- au déficit d'animation du projet compte tenu du temps consacré par le coordonnateur de l'UGP à la réalisation d'activités au Mono-Volta du fait notamment des lacunes notées dans l'assistance fournie par le bureau de Ghana. A cela s'ajoute le déficit de staff time pour le projet compte tenu du volume de travail nécessaire ;
- aux lacunes liées à la composition et au niveau de représentation des membres du comité de pilotage et celles liées à la planification stratégique (temporalité des diagnostics PPC, choix de certaines activités (PAG PPC)) ;
- aux retards dans la remontée de l'information auprès des différentes parties prenantes et au déficit de connaissance du projet, de ses modalités d'intervention et des procédures applicables chez les acteurs nationaux.
- à la faiblesse des capacités de suivi-évaluation et de reporting des entités subventionnées et au déficit de pertinence de certains indicateurs identifiés ou de leur cible constituent des limites importantes.

Conclusion n°4. La durabilité des acquis et résultats du projet est jugée satisfaisante : la pertinence à l'entrée du projet constitue une garantie certaine quant à la durabilité des acquis issus de l'action menée dans ses différents volets. Des gages importants de durabilité sont identifiés au plan institutionnel et technique. Cependant, le risque que le déficit de mise en place de mécanismes autonomes de financement remette en cause la pérennité des plateformes et l'implication des acteurs communautaires dans la surveillance et la conservation des aires et des ressources est important. Pour les projets subventionnés, la quasi-totalité (94%) des répondants à l'enquête déclare avoir mis en place des mesures favorables à la durabilité de leurs actions et des résultats attendus.

Conclusion n°5. La prise en compte de la question transversale d'égalité des genres est jugée satisfaisante lors de la formulation du projet et sa mise en œuvre. Dans sa conception, le projet a projeté de réaliser des investissements en matériel de transformation et de commercialisation des produits pour faciliter l'accès au marché à travers la restauration des mangroves. Or, les filières ciblées des produits de la mangrove (l'ostréculture, la saliculture, les solutions en matière d'énergie (énergie domestique/foyers améliorés, fours chorkor pour le fumage du poisson) sont essentiellement exercées par des femmes. Le rôle des femmes dans la valorisation de ces filières et, par ricochet, la conservation de la mangrove est cruciale. C'est pourquoi, plusieurs actions menées dans les activités de valorisation des ressources ou produits de mangrove par les projets subventionnés ont vu la participation effective des femmes. Cependant, la proportion relative d'emplois formels créés au profit des femmes par les projets subventionnés répondants reste faible (69/224). Par ailleurs, la prise en compte du genre dans la supervision de l'action est jugée modérément satisfaisante.

Principales recommandations

Recommandation n°1 : L'UICN et les codemandeurs devraient, sans délai, formuler une demande de prolongation du projet portant la date de fin du Contrat de subvention de juillet 2023 à décembre 2024. Initiée par l'UICN, ladite demande devra être validée par l'ensemble des codemandeurs avant d'être portée à l'attention de la DUE avant mi-juillet 2022. Il apparaît clairement qu'en dépit des correctifs proposés suite à la revue à mi-parcours, les risques que les objectifs de développement du projet soient atteints dans la durée de vie restante du projet restent faibles. C'est pourquoi, dans son contenu, la demande devra mettre en avant les retards accusés au démarrage du projet et dans la réalisation des activités critiques

dans ses différentes composantes. Il est aussi préconisé d'annexer à celle-ci un projet de plan de dépense pour l'ensemble de la durée de vie restante du projet incluant la période de prolongation. Cette recommandation tient également compte de la nécessité d'optimiser les conditions de mise en œuvre et de renforcer l'efficacité du portefeuille de projets subventionnés suite au premier appel à projet et qui feront l'objet d'avenant comme du reste les projets en cours de sélection.

Recommandation n°2 : Le projet devrait, dès validation du rapport, prendre les dispositions pour, d'une part, intégrer dans la composition de son comité de pilotage tous les membres pertinents et, d'autre part, prendre les mesures nécessaires au plan institutionnel pour garantir un niveau optimal de représentation dans cette instance de pilotage stratégique. A cet effet, il est préconisé de procéder à la révision du manuel de procédures pour y introduire des dispositions relatives à l'intégration de membres pertinents (nouveaux codemandeurs, représentants des ministères de l'environnement des pays couverts).

Recommandation n°3 : Le projet devrait, dès validation du rapport, prendre les dispositions pour accompagner les plateformes nationales dans l'identification de structures faitières capables de porter la mise en œuvre de leur plan d'action annuel. Cette option permettra de contourner la difficulté pour le projet de mettre directement à disposition des ressources aux dites plateformes, compte tenu de leur statut juridique. A cet effet, il est préconisé de prendre les dispositions pour l'inscription de ce point aux prochaines Assemblées générales des dites plateformes.

Recommandation n°4 : Le projet devrait procéder à la révision du plan d'activités pour renforcer la pertinence des actions dans certains de ses volets spécifiques. Dans ce cadre, il est préconisé de faire, selon la nature du paysage, soit des PAG, soit des plans directeurs ou alors d'autres outils de planification rendus pertinents par la dynamique du paysage concerné et l'état des outils disponibles pour les acteurs. Cette décision devra être prise par chaque COPPC. De même, il est recommandé de soutenir les processus d'identification de site RAMSAR en cours et d'appuyer la réintégration des sites ou la mise à jour des plans de gestion permettant aux sites RAMSAR d'être considérés par la Convention.

Recommandation n°5 : Le projet devrait prendre des mesures idoines pour améliorer la planification opérationnelle de son activité. Spécifiquement, il est recommandé de créer les conditions nécessaires à la mise à disposition des financements à bonne date. Toujours dans ce cadre, le projet devrait également optimiser les délais de saisine des acteurs pour renforcer la qualité et pour leur permettre d'organiser des réponses dans de bonnes conditions.

Recommandation n°6 : Le projet devrait, dès validation du rapport, prendre les dispositions pour améliorer sa coordination autant au niveau de l'UGP (pour une meilleure animation du dispositif régional) et au niveau des partenaires d'exécution (codemandeurs et des projets subventionnés). Il sera, dans ce cadre, institué un comité technique de coordination regroupant l'ensemble des coordonnateurs d'activités portées par les codemandeurs respectifs. Ce comité devra faire office de cadre de coordination, d'harmonisation, de mise en synergie et de mutualisation des compétences spécifiques développées par les acteurs regroupant l'ensemble des codemandeurs. Il est recommandé au projet de renforcer les capacités de backstopping de l'UICN au profit de WIA, Eclasio, Kinome, GRDR et UP.

Recommandation n°7 : Le projet devrait prendre les dispositions pour la réorganisation du dispositif de coordination et d'exécution des activités au Mono-Volta dévolues à l'UICN. Pour ce faire, il est recommandé, d'une part, de recentrer prioritairement l'action de l'assistant technique fourni par le bureau de Accra au Ghana dans le pays et, d'autre part, de développer un outil standardisé de suivi des projets subventionnés permettant aux membres de l'UGP de pouvoir effectuer leur suivi de l'exécution à partir d'un protocole pertinent.

Recommandation n°8 : Le projet devrait renforcer ses outils et ses capacités de suivi-évaluation pour optimiser son efficacité et sa contribution aux résultats. Pour ce faire, il est recommandé de procéder à une révision de la matrice de performance du projet en vue d'améliorer la pertinence des indicateurs et de leur cible. De même, le projet devrait continuer son effort de renforcement de capacité des acteurs en charge du suivi-évaluation sur l'ensemble du dispositif. Enfin, il est préconisé de revoir la périodicité des rapports à fournir par les projets subventionnés (passer de rapport trimestriel à un rapport semestriel).

Recommandation n°9 : Le projet devrait renforcer les modalités et l'efficacité de sa communication en dotant le dispositif de moyens humains pour une prise en charge optimale de l'activité de communication et en renforçant l'usage des opportunités qu'offre la communication hors média (notamment à travers les réseaux sociaux). De même, il est recommandé de mieux articuler la communication du projet avec la stratégie de communication définie par l'UE pour une plus grande visibilité des résultats et des partenaires.

Recommandation n°10 : Le projet devrait améliorer les modalités d'appel à projet et de contractualisation, d'assistance technique et de suivi de son portefeuille de projets subventionnés. Dans ce cadre, et conformément aux correctifs apportés au second appel à projet, il est recommandé de simplifier les procédures et d'opérer des présélections ou de mettre en place un système de quotas pour assurer un accès plus équilibré à la subvention aux pays. De même, des dispositions doivent être prises pour limiter l'incidence de la barrière linguistique sur l'accès à la subvention notamment pour les pays lusophones. De plus, le projet devrait prendre des mesures pour la mise à disposition des fonds à temps et comme préconisé plus haut, proroger les délais de clôture des projets financés pour résorber les retards accusés. Dans le même temps, des dispositions idoines doivent être prises pour réviser la périodicité des rapports financiers et/ou procéder à leur simplification. Enfin, le projet devrait étudier au cas par cas les possibilités d'ajustement de certaines cibles compte tenu du niveau de performance actuelle et de la faisabilité des projets au regard de leur contrainte d'intervention (relocalisation de site, réduction de cibles). Pour ce faire, une révision du manuel de procédures devra se faire pour y intégrer de façon formelle la périodicité des rapports techniques financiers (Semestre au lieu de trimestriel). De même, la question de l'équité du genre dans l'accès à l'emploi et aux ressources du projet devrait être davantage prise en compte dans les modalités d'attribution et figurer parmi les points les plus importants de suivi des projets financés.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---------|---|
| AGR | Activités Génératrices de Revenus |
| AP | Aire Protégée |
| AMP | Aire Marine Protégée |
| AMPC | Aire Marine Protégée Communautaire |
| ARD | Agence Régionale de Développement |
| APAC | Aire du Patrimoine Autochtone Communautaire |
| APA | Accès et le Partage des Avantages |
| CDN | Contribution déterminée nationale |
| CEDEAO | Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CECN | Comptabilité Écosystémique du Capital Naturel |
| CSE | Centre de Suivi Écologique |
| C5D | Collectif 5 Deltas |
| COPPC | Comité d'Orientation des Paysages Prioritaires de Conservation |
| DUE | Délégation de l'Union Européenne |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| GRDR | Migration-Citoyenneté-Développement |
| GIE | Groupement d'Intérêt Économique |
| IBAP | Institut pour la Biodiversité et les aires protégées |
| IEC | Information Education Communication |
| IST | Institut des Sciences de la Terre |
| MEOR | Méthode d'Évaluation des Opportunités de Restauration des paysages forestiers |
| NDICI | Nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale |
| ONU | Organisation des Nations Unis |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OSC | Organisations de la Société Civile |
| PAG | Plan d'Aménagement et de Gestion |
| PAPBio | Programme d'Appui à la Préservation de la Biodiversité et des Ecosystèmes fragiles, à la Gouvernance environnementale et au Changement Climatique |
| PAPFor: | Programme d'Appui à la Préservation des Ecosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest |
| PATEO | Patrimoine et Territoire de l'Eau |
| PPC | Paysage Prioritaire de Conservation |
| PRCM | Partenariat pour la Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest |
| RBT | Réserve de Biosphère Transfrontalière |
| RAMPAO | Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest |
| TIC | Technologie de l'Information et de la Communication |

| | |
|--------|---|
| UCAD | Université Cheick Anta Diop |
| UASZ | Université Assane Seck de Ziguinchor |
| UE | Union Européenne |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UGP | Unité de Gestion du Projet |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNOPS | Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets |
| UP | United Purpose |
| WIA | Wetlands International Afrique |
| WIACO | Wetlands International Afrique Compagny |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF..... | 2 |
| LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS | 9 |
| SOMMAIRE..... | 11 |
| LISTES DES FIGURES ET TABLEAUX | 12 |
| I. CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION | 13 |
| I.1. Contexte de la Revue à mi-parcours | 13 |
| I.2. Objectifs de la revue..... | 16 |
| II. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION..... | 20 |
| II.1. Pertinence et cohérence du projet | 20 |
| II.1.1. Le projet est jugé pertinent en rapport aux besoins des bénéficiaires et des défis du secteur | 20 |
| II.1.2. La pertinence dans la conception du projet présente des lacunes mineures..... | 23 |
| II.1.3. Le projet est aligné aux politiques et stratégies pertinentes de l'UE et des pays..... | 26 |
| II.2. Efficacité et effets de l'intervention..... | 27 |
| II.2.1. Coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les PPC... | 28 |
| II.2.2. Développement et opérationnalisation de systèmes efficaces de gestion des AP | 31 |
| II.2.3. Valorisation durable des ressources des AP au profit des populations et résilience au changement climatique | 36 |
| 2.2.3.1. Mise en place des conditions de renforcement de la résilience des populations..... | 36 |
| 2.2.3.2. Un portefeuille de 29 projets subventionnés..... | 38 |
| II.2.4. Principaux résultats et effets éventuels de l'action..... | 42 |
| II.3. Efficience et facteurs de performance du projet | 43 |
| II.3.1. Une efficience allocative modérément satisfaisante | 43 |
| II.3.2. Facteurs clés de performance du projet..... | 46 |
| 2.3.2.1. Gestion administrative et financière | 46 |
| 2.3.2.2. Coordination technique du projet..... | 47 |
| 2.3.2.3. Gouvernance du projet..... | 48 |
| 2.3.3.4. Planification stratégique et opérationnelle | 48 |
| 2.3.3.5. Communication et visibilité de l'action et des partenaires..... | 49 |
| 2.3.3.6. Suivi-évaluation du projet..... | 50 |
| II.4. Durabilité du projet | 52 |
| III. RECOMMANDATIONS | 55 |
| ANNEXES | 60 |
| Annexe 1 : TDR de la mission..... | 61 |
| Annexe 2 : Liste des projets financés par pays..... | 63 |
| Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées | 67 |
| Annexe 4 : Liste des documents consultés..... | 69 |
| Annexe 5 : Projets subventionnés et réponses apportées aux problématiques majeures par PPC | 71 |
| Annexe 6 : Résultats de l'enquête sur le portefeuille de projets subventionnés | 72 |

LISTES DES FIGURES ET TABLEAUX

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure n°01 : Modèle logique reconstitué du projet PAPBio C1-Mangroves | 15 |
| Figure n°02 : Répartition du budget par chapitre de dépenses..... | 16 |
| Figure n°03 : Répartition du budget par codemandeurs | 16 |
| Figure n°04 : Répartition des répondants selon leur niveau de satisfaction..... | 23 |
| Figure n°5 : Dispositif de coordination et de mise en œuvre du PAPbio C1 Mangrove | 25 |
| Figure n°06 : Volume global de financement et nombre de projets financés par pays | 39 |
| Figure n°07 : Niveau d'exécution du projet au 31 mars 2022 par chapitre de dépenses..... | 45 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau n°01 : Questions évaluatives par critère..... | 18 |
| Tableau n°02 : Valeur des indicateurs de résultat en matière de coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles à l'échelle PPC..... | 30 |
| Tableau n°03 : Valeur des indicateurs de résultat en matière e développement et d'opérationnalisation des systèmes efficaces de gestion des AP | 35 |
| Tableau n°04 : Nombre d'emplois créés par type, tranche d'âge et sexe..... | 41 |
| Tableau n°05 : Valeur des indicateurs de résultat en matière de valorisation durable des ressources des AP au profit des communautés..... | 41 |
| Tableau n°06 : Niveau d'exécution du projet au 31 mars 2022 par codemandeurs | 45 |

I. CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION

1. La présente revue à mi-parcours (RMP) porte sur le Projet FED/2018/399-416 Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin (PAPBio C1-Mangrove) couvrant la période du 16 juillet 2019 au 15 juillet 2023. Le projet fait l'objet d'un Contrat de subvention signé en juillet 2019 sous le n°2017/039-269 entre l'Union Européenne et l'UICN agissant en qualité de chef de file du consortium composé par WIA et le collectif 5Delta initialement représenté par Eclasio, étant entendu que 3 autres membres du collectif sont devenus par la suite codemandeurs (UP, Kinomé, GRDR).

2. Pour fixer le cadre général de la revue, il est procédé, tout d'abord, à la présentation sommaire du projet (ses objectifs, modalités d'intervention et de financement) et celle des évolutions majeures qui marquent le contexte d'intervention de la présente revue. Dans un second temps, sont présentés les finalités et le champ de l'évaluation puis la méthodologie adoptée pour répondre aux questions évaluatives et les limites de l'évaluation.

I.1. Contexte de la Revue à mi-parcours

3. Le Projet FED/2018/399-416 Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin (PAPBio C1-Mangrove) constitue l'une des composantes du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio (ROC/FED/039-269) adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMO, au terme d'une concertation menée dans 14 pays¹. Le PAPBio fait l'objet d'un budget total de 53,5 millions d'euros, dont 45 millions d'euros de contribution du 11ème FED-PIR-AO mis en place pour son exécution².

4. En plus du Contrat de subvention portant sur la mise en œuvre de la Composante 1 "Gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin", un second est signé avec l'UICN pour la Composante 2 du PAPBio – gouvernance régionale et sécurité (FED/2018/399-509). Cette composante vise à insuffler une dynamique régionale pour la gestion efficace des aires protégées et des risques climatiques, le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux et la lutte contre la criminalité environnementale. Elle assure aussi la coordination du suivi du programme PAPBio et la valorisation, la diffusion et l'apprentissage à partir des connaissances utilisées et développées par les maîtres d'œuvre et les bénéficiaires ainsi que la communication interne et externe au programme.

5. Le Projet FED/2018/399-416 Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin (PAPBio C1-Mangrove) a pour objectif global de parvenir à une protection intégrée de la diversité et des écosystèmes fragiles de la mangrove en Afrique de l'Ouest et de renforcer leur résilience au changement climatique. A ce titre, il vise à renforcer les parties prenantes dans la gestion des zones protégées et des sites de mangroves non protégés avec pour visée de relier les systèmes de gouvernance et de production aux structures de conservation de la mangrove au niveau territorial.

6. L'action se décline en trois principales composantes (dénommées Résultats). Le résultat 1 « les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée » concentre les actions prévues au titre (i) de la réalisation de 4 diagnostics prospectifs de la situation environnementale, socio-économique et culturelle des paysages d'intervention ; (ii) de la mise en place de plateformes de concertation, d'échange et de coopération transfrontalières dans chaque PPC ; (iii) de la réalisation de Plan d'aménagement et de gestion des paysages issus des diagnostics territoriaux

¹ Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la République de Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, du Sierra Leone et du Togo.

² Cet appui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014– 2020 (11e Fonds européen de développement) notamment dans le Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles.

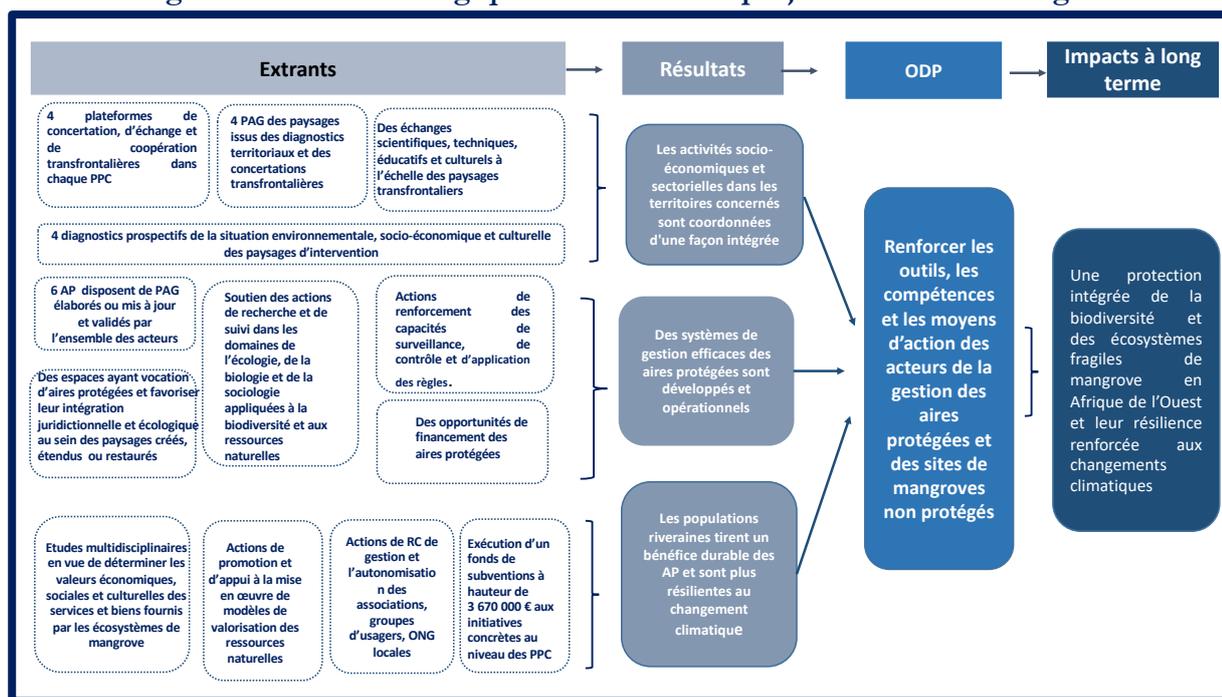
et des concertations transfrontalières et (iv) de l'organisation d'activités d'échanges scientifiques, techniques, éducatifs et culturels à l'échelle des paysages transfrontaliers.

7. Le résultat 2 « des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels » concentre des activités visant à (i) soutenir l'élaboration ou l'actualisation de plans d'aménagement au profit de 6 AP ; (ii) mettre en place d'opportunités de financement des AP ; (iii) renforcer les capacités de surveillance, de contrôle et d'application des règles ; (iv) soutenir la création, l'extension ou la restauration ainsi que l'intégration juridictionnelle et écologique au sein de paysage des espaces à vocation d'aires protégées et (v) enfin, soutenir les actions de recherche et de suivi dans les domaines de l'écologie, de la biologie et de la sociologie appliquées à la biodiversité et aux ressources naturelles.

8. Le résultat 3 « les populations riveraines tirent des bénéfices des AP et sont plus résilientes au changement climatique » concentre les actions ayant trait à (i) la réalisation des études multidisciplinaires en vue de déterminer les valeurs économiques, sociales et culturelles des services et biens fournis par les écosystèmes de mangrove ; (ii) la réalisation des actions de promotion et d'appui à la mise en œuvre de modèles de valorisation des ressources naturelles ; (iii) la réalisation des actions de renforcement de capacités de gestion et l'autonomisation des associations, groupes d'usagers, ONG locales et (iv) l'exécution d'un fonds de subventions à hauteur de 3.670.000 euros au profit des initiatives concrètes au niveau des PPC.

9. Le modèle logique du projet postule que le renforcement des outils, des compétences et des moyens d'action des acteurs de la gestion des aires protégées et des sites de mangroves non protégés, devrait contribuer à mettre en place une protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles de mangrove en Afrique de l'Ouest et leur résilience renforcée au changement climatique. D'autre part, il est postulé que cela passe par des progrès substantiels et combinés dans la coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés (Grand Mano, Rivières du Sud, Mono Volta et Grand Saloum). Et, ensuite, il est attendu que l'atteinte des Objectifs de Développement du Projet (ODP) passe par la mise en place et l'opérationnalisation de systèmes efficaces de gestion des aires protégées combinés au développement de conditions d'accroissement du bénéfice durable que les populations riveraines tirent des AP et de leurs capacités de résilience au changement climatique. Le modèle logique du projet mis à plat est présenté dans la figure ci-après.

Figure n°01 : Modèle logique reconstitué du projet PAPBio C1-Mangroves



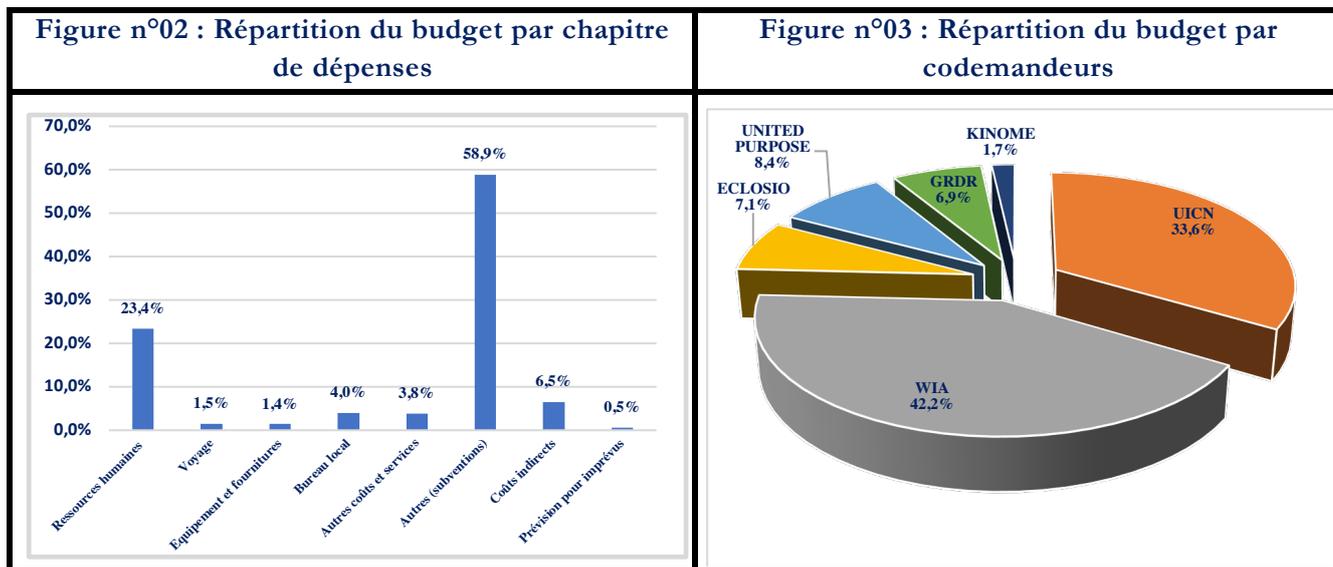
10. Pour la mise en œuvre du projet, un budget global de 9.900.000 euros est prévu. Le financement du projet est assuré en grande partie par l'UE qui contribue à hauteur de 8.910.000 euros mobilisés par le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) dans le cadre du programme relatif à la biodiversité et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. Les modalités d'exécution de la subvention sont fixées par le contrat qui prévoit en son article 4, la libération du financement en trois paiements avec un versement initial de 2.131.610 euros suivi d'un deuxième versement de 5.887.390 euros et du solde de 891.000 euros³. En plus de la subvention de l'UE, représentant 90% du financement, le budget du projet est complété par la contribution des codemandeurs pour un montant de 990.000 euros. Il s'agit des contributions de l'UICN de 369.467 euros, de Wetland International à hauteur de 354.663 euros et enfin, du collectif 5Delta pour un montant de 265.900 euros.

11. La part la plus importante (58%) du budget du projet, représentant un montant de 5.830.000 euros, finance les subventions et les activités mises en œuvre directement par les codemandeurs. Les frais de personnel (ressources humaines) suivent avec un montant de 2.311.787 euros soit 23,4% du budget. Le reste du budget est partagé entre les coûts indirects (6,5%), les frais de gestion du bureau local (4%), les autres coûts et services (3,8%), les frais de voyages (1,5%), l'équipement et les fournitures (1,4%) ainsi que des imprévus (0,5%). Il convient de noter que 3,8% du budget est affecté à la réalisation des études, des recherches et les publications. Ce chapitre prévoit également les dépenses liées à la mise à disposition des outils de gestion TIC / bénéficiaires (base de données et liaisons GSM) et celles liées à la réalisation de l'étude diagnostic MEOR et à l'organisation des campagnes IEC.

12. S'agissant de la répartition du budget entre les codemandeurs gestionnaires des activités mises en œuvre dans les 4 différents paysages prioritaires, la part la plus importante (42,3%) du budget, soit un montant total de 4.180.410,85 euros, est prévue pour la réalisation des activités à mettre en œuvre par WIA qui gère deux PPC (Grand Saloum et Grand Mano). L'UICN, tête de file, met en œuvre 33,7% du budget prévisionnel soit 3.322.061,49 euros pour la réalisation des activités au niveau du PPC du Mono-Volta. Enfin, les quatre membres codemandeurs du collectif 5Delta développe des activités au niveau

³ UE/UICN, Contrat de subvention, Juillet 2019, Annexe II

paysage Rivières du Sud avec 24% du budget soit un montant prévisionnel de 2.369.835,33 euros. Il s'agit de United Purpose (8,4%), de Eclasio (7,1%), de GRDR (6,9%) et de Kinome (1,7%). Les figures (n°2 et 3) ci-après présente la répartition du budget par chapitre de dépenses et par codemandeurs.



Source : Projet PABBio C1 mangrove, Consolidation de l'exécution budgétaire juillet-septembre 2021, UE-BST, mars 2022

13. Au moment de la revue, une demande de prolongation du projet n'est pas encore déposée par l'UICN et les codemandeurs auprès de l'UE en dépit du retard accusé dans sa mise œuvre en lien notamment avec la crise sanitaire du Covid-19. De même, au moment de la revue, une mission de formulation du nouveau Programme qui devra prendre le relai du PABBio est en cours. Cette mission prend place dans un contexte marqué, pour la Commission de l'UE, par le passage au NDICI, un nouvel instrument d'intervention qui vient remplacer le FED. Ce nouvel instrument intègre d'importants changements dans les règles de fonctionnement et des modalités de préparation des projets pour le nouveau cycle de programme (2021-2027). De même, la revue à mi-parcours de la composante 2-Gouvernance est menée concomitamment à la présente mission d'évaluation.

14. Au moment de l'évaluation, des évolutions sont notées dans le montage initial du projet. Un avenant est signé en Août 2020 donnant la qualité de codemandeur à Kinomé, United Purpose, GRDR en plus d'Ecolasio qui représentait le collectif 5Deltas.

15. Pour ce qui est de la justification de la Revue à mi-parcours du projet, il faut relever qu'en plus de répondre à un engagement contractuel, l'évaluation se justifie par l'intérêt, pour la délégation de l'Union Européenne et l'UICN, d'apprécier les progrès vers l'atteinte des objectifs et de tirer les leçons de la première phase de mise en œuvre du projet afin d'apporter les correctifs nécessaires à l'amélioration de ses conditions de mise en œuvre, de son efficacité et de son impact. Par ailleurs, il importe de souligner que l'évaluation systématique et opportune de ses programmes et activités est une priorité établie de la Commission Européenne.

1.2. Objectifs de la revue

16. La présente évaluation à mi-parcours est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union Européenne, aux partenaires de mise en œuvre, aux parties prenantes intéressées et au grand public, une analyse globale et indépendante de la performance du Projet Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin, en prêtant une attention particulière à ses résultats à mi-parcours, en référence aux objectifs fixés. Elle vise aussi à tirer des leçons et à formuler des recommandations, de manière à améliorer

les actions présentes et futures. Les finalités assignées à l'évaluation précisent sa vocation endo-formative. A ce titre, l'évaluation cherche à :

- faire ressortir la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont freinés l'obtention des résultats, de manière à modifier ses modalités de mise en œuvre ;
- fournir les preuves expliquant les raisons, les cas de figure et la manière dont ces résultats sont liés à l'intervention de l'UE et essayer d'identifier les facteurs générant ou entravant le progrès ;
- fournir une explication des liens de cause à effet existant entre les intrants et les activités, et les extrants, les résultats et les impacts ;
- encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion étant entendu que ses principaux utilisateurs sont la Délégation de l'UE au Sénégal, l'UEMOA, la CEDEAO, l'UICN, WETLAND International, le collectif 5Deltas, les opérateurs des autres projets du programme PAPBio, les ministères, partenaires et bénéficiaires des pays concernés.

17. L'évaluation se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats de l'action, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution et avec un accent, de plus en plus marqué, sur les approches orientées sur les résultats. Elle cherche à analyser l'action en suivant les cinq critères d'évaluation du CAD, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et perspectives d'impact. En plus, elle vise à suivre deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE : (i) la visibilité de l'action et de tous les partenaires techniques et financiers et (ii) la cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres. Enfin, elle doit vérifier si la question transversale d'égalité des genres, a été prise en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celle-ci s'est retrouvée dans la mise en œuvre et la supervision de l'action.

18. Du point de vue de sa portée, l'évaluation couvre toute la période allant du début de mise en œuvre du projet à mars 2022. Elle couvre toutes les composantes de l'intervention et l'action menée, dans ce cadre, par l'ensemble des codemandeurs et par les bénéficiaires de subvention. Le taux d'exécution financière est arrêté à mars 2022.

19. De façon plus précise, les principales questions d'évaluation sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau n°01 : Questions évaluatives par critère

| Critères | Questions évaluatives |
|---|---|
| Pertinence | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les actions menées dans le cadre du projet se sont-elles révélées des réponses appropriées au regard des besoins et des défis identifiés ? ▪ Quel est le niveau de pertinence du projet dans sa conception (théorie de changement et modalité d'intervention) ? |
| Efficacité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les principaux résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur la période sous revue ? ▪ Dans quelle mesure les résultats enregistrés correspondent-ils aux objectifs poursuivis à mi-parcours ? |
| Efficiences | <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le niveau d'efficiences du projet au plan de son exécution technique et financière ? • Quels sont les facteurs (endogènes et exogènes) explicatifs du niveau de performance ? |
| Impact (perspectives) | <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les résultats les plus significatifs (actuels ou potentiels) auxquels l'intervention a contribué ? • Quels sont les progrès enregistrés dans l'atteinte des objectifs de développement du projet ? |
| Durabilité | <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les résultats et acquis de l'intervention sont-ils durables ? • Quelles mesures devraient être mises en œuvre pour renforcer la viabilité des acquis du projet ? |
| Critères d'évaluation spécifiques de l'UE et questions transversales | |
| Visibilité | Dans quelle mesure, la visibilité de l'action et de tous les partenaires techniques et financiers est-elle optimisée dans le cadre de l'intervention ? |
| Cohérence | Dans quelle mesure, l'intervention est-elle en cohérence avec la stratégie de l'UE en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres ; |
| Égalité des genres | Dans quelle mesure la question transversale d'égalité des genres, a-t-elle été prise en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celle-ci s'est retrouvée dans la mise en œuvre et la supervision de l'action ? |

20. Pour répondre aux questions évaluatives, une approche combinant des méthodes quantitatives et qualitatives a été adoptée. La méthodologie adoptée s'ordonne autour des finalités et de la portée de l'évaluation. Elle tient compte de sa vocation endo-formative et des attentes de ses utilisateurs. La stratégie de collecte s'est appuyée sur trois principaux outils de collectes : (i) la revue documentaire, (ii) les entretiens (individuels et collectifs) avec les acteurs et parties-prenantes clés de l'intervention du projet et (iii) l'administration de questionnaire dans le cadre d'une micro-enquête en ligne auprès des bénéficiaires de subvention et des coordonnateurs de plateformes nationales et des quatre PPC. La mission s'est déroulée en trois étapes : une phase préparatoire incluant la revue documentaire, une phase principale intégrant la mission de terrain et une phase finale de rapportage.

21. La phase préparatoire de la mission a été marquée par la réalisation des activités de revue et d'analyse documentaire. Après l'organisation de rencontres préparatoires avec l'équipe de projet et la revue documentaire pour mieux comprendre la logique d'intervention du projet. Ces différentes activités ont permis de répreciser les questions évaluatives et de procéder à la structuration de la démarche et la planification opérationnelle de la mission. Cette phase a été clôturée par la validation d'un rapport de démarrage⁴.

22. La mission principale a démarré avec l'organisation d'une série d'entretiens individuels et collectifs avec le chargé de programme de la DUE à Dakar et les responsables du projet au niveau de l'UICN et de l'UGP. A la suite, des entretiens ont été organisées avec les partenaires d'exécution du projet, les codemandeurs et autres parties prenantes du projet. L'organisation d'une visite de terrain dans les quatre

⁴ Ce rapport de démarrage comporte, outre la liste complète et exhaustive des questions d'évaluation, le cadre d'évaluation précisant pour chaque question évaluative les critères et des indicateurs de jugement spécifiques, les sources pertinentes des données et les outils de collecte (guides d'entretien et questionnaire quantitatif pré-codé) et les outils d'analyse (matrice d'évaluation)

PPC en raison d'un pays par paysage est un temps fort de la mission. Le choix des pays visités s'est fait sur la base d'un échantillonnage raisonné tenant compte de la nécessité de couvrir les 4 paysages⁵ du niveau de réalisation des activités du projet à l'échelle des pays. Sous ce rapport, le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Sierra-Leone, le Bénin, ont été retenus et visités par la mission.

23. Une micro-enquête a été organisée auprès des 29 projets subventionnés, d'une part, et des coordonnateurs des Comités d'orientation de Paysage prioritaire de Conservation (COPPC)⁶ et des plateformes nationales, d'autre part. Le questionnaire destiné aux plateformes pays et COPPC n'a pas donné lieu à un taux de réponse suffisamment significatif pour asseoir une analyse statistique fiable (1 questionnaire renseigné sur 4 COPPC et 2 sur 9 plateformes nationales). En revanche, le taux de réponse à l'enquête auprès des projets subventionnés est assez satisfaisant. Au total, 19/29 structures subventionnées ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 65,5%. Les projets ayant répondu sont issus des quatre paysages⁷.

24. La faiblesse du taux global de réponse n'est pas sans poser le problème de la responsabilité des acteurs et de leur degré d'appropriation du projet si ce n'est le reflet d'un déficit de capacité en suivi-évaluation des entités financées. Hormis le faible niveau et le caractère lapidaire des réponses issues des plateformes nationales (notamment), les difficultés rencontrées dans le cadre de la mission n'ont pas pesé de façon significative sur la qualité de l'analyse et la réalisation de la mission. La principale difficulté a trait au déficit de données statistiques pour renseigner certains indicateurs sachant qu'elle vient s'ajouter à la faible pertinence de certains indicateurs. Au demeurant, les données collectées ont permis de répondre à l'ensemble des questions évaluatives et de formuler une batterie de recommandations susceptibles d'accroître la performance et l'impact du projet.

25. Le présent rapport d'évaluation se décline en trois (3) parties : (i) le cadre général de la revue ; (ii) les principaux résultats de l'évaluation incluant les réponses aux différentes questions de l'évaluation et (iii) les leçons apprises et les principales recommandations de l'évaluation.

⁵ Il s'agit (i) du Grand Saloum qui comprend le Delta du Saloum au Sénégal et Parc du Niomi en Gambie ; (ii) Rivières du Sud Casamance - Guinée Bissau-Tristao qui comprend la Basse Casamance au Sénégal, l'Archipel des Bijagós, rio Cacheu et rio Cacine en Guinée-Bissau et les îles Tristao en Guinée ; (iii) le Grand Mano qui comprend Yawri Bay, Turtle Island en Sierra Leone et le Lac Piso au Libéria et (iv) le Mono Volta qui comprend le Lagon Songor et Lagon Anlo-Keta au Ghana, la Bouche du Roy au Bénin et la Réserve de Biosphère du Delta du Mono au Bénin et au Togo.

⁶ Le Comité d'Orientation du Paysage Prioritaire de Conservation (COPPC) représente une instance de concertation, d'échange et de coopération entre différents types d'acteurs au sein d'un paysage, dédiée à la conservation des écosystèmes de mangrove. C'est une initiative innovante s'inscrivant à une échelle d'intervention plus fine et plus adaptée aux connectivités et migrations des espèces. Comme tout réseau, le Comité d'Orientation du Paysage Prioritaire de Conservation (COPPC) est une plateforme de concertation, d'échange et de coopérations transfrontalières sur la gestion des écosystèmes marins et côtiers regroupant divers acteurs. La Mission du COPPC est de renforcer la concertation et la cohérence sur les options de gouvernance à l'échelle du Paysage Prioritaire de Conservation et favoriser le partage d'information avec les plateformes nationales sur les priorités de conservation du paysage. Peuvent être membres d'un COPPC tous les acteurs œuvrant dans la mangrove (ONGs et associations locales ; représentants des associations socio-professionnelles ; représentants institutionnels en environnement ; collectivités locales ; services techniques et gestionnaires, sociétaux (résidents zones transfrontalières ; chefs coutumiers et religieux) et économiques (miniers, pêcheurs) et scientifiques (instituts de recherches et universités) et juridiques (juristes)). Les organes de gouvernance d'un COPPC sont (i) l'Assemblée Générale (AG) composée de l'ensemble des plateformes nationales qui ont adhéré à cette Charte d'engagement ; (ii) le Comité Technique (CT), représentant la diversité des acteurs élus parmi les responsables mandatés à l'AG ; (iii) le Secrétariat assuré par une institution.

⁷ Il s'agit de 7 projets financés dans le paysage Rivières du Sud, 5 dans le PPC Mono-Volta, 4 projets dans le Grand Saloum et 3 dans le Grand Mano. S'agissant des pays d'intervention, les projets répondant proviennent du Sénégal (8), de la Sierra Leone (3), du Bénin (2), de la Guinée-Bissau (2), du Ghana (2), de la République de Guinée (1) et du Togo (1). En ce qui concerne la nature juridique des organisations porteuses des projets, la part la plus importante (47,4%) des répondants sont des ONG (9). Les instituts de recherche (4) représentent 21% des répondants. Les associations (3) présentent 15,8% des répondants. Le reste des répondants est composé d'un GIE, d'une fondation et d'un établissement public local.

II. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

26. Cette partie du rapport décline les principaux éléments de constat, d'analyse et de conclusion de l'évaluation. L'analyse des données collectées s'est faite suivant le référentiel retenu dans le cadre d'évaluation. Les constatations et conclusions évaluatives sont déclinées par critère évaluatif. Ces dernières constituent les réponses apportées aux différentes questions traitées par l'évaluation. Elles découlent de la triangulation des données qualitatives et quantitatives collectées et de leur analyse dynamique. Ainsi sont présentées, tour à tour, les conclusions relatives à (i) la pertinence et la cohérence du projet ; (ii) l'efficacité et les effets de l'intervention; (iii) l'efficacité et les facteurs explicatifs du niveau de performance du projet et (iv) la durabilité du projet.

II.1. Pertinence et cohérence du projet

Questions évaluatives

1. Dans quelle mesure les actions menées dans le cadre du projet se sont-elles révélées des réponses appropriées au regard des besoins et des défis identifiés ?
2. Quel est le niveau de pertinence du projet dans sa conception (théorie de changement et modalité d'intervention) ?
3. Dans quelle mesure, l'intervention est-elle en cohérence avec la stratégie de l'UE en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres ?
4. Dans quelle mesure la question transversale d'égalité des genres, a-t-elle été prise en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celle-ci s'est retrouvée dans la mise en œuvre et la supervision de l'action ?

27. L'évaluation de la pertinence consiste en l'appréciation du bien-fondé du projet au regard des besoins de ses bénéficiaires et de la mesure dans laquelle sa conception s'est révélée appropriée pour assurer sa pleine efficacité et garantir un niveau optimal d'atteinte de ses objectifs de développement. A ces questions évaluatives s'ajoute celle de la cohérence qui à l'analyse cherche à apprécier le niveau d'alignement du projet aux stratégies de l'UE en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres.

28. L'analyse des données collectées permet de noter que (i) le projet s'est révélé pertinent au regard des besoins de ses bénéficiaires et des défis structurants des PPC ; (ii) la pertinence dans la conception du projet présente des lacunes mineures ; (iii) l'intervention est en parfaite cohérence avec les politiques, stratégies et priorités de l'UE, des organisations communautaires (CEDEAO, UEMOA) et des États membres.

II.1.1. Le projet est jugé pertinent en rapport aux besoins des bénéficiaires et des défis du secteur

29. La pertinence du projet au regard des besoins et des défis identifiés est jugée satisfaisante. L'action apporte des réponses adaptées aux défis majeurs et aux contraintes qui pèsent sur l'efficacité de la coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les 4 PPC. L'élaboration de diagnostics prospectifs de la situation environnementale socio-économique et culturelle s'est révélée cruciale pour résorber le déficit de connaissance structurée sur le potentiel socio-économique et culturel et les contraintes des acteurs dans les paysages. Les diagnostics menés dans les 4 PPC constituent des études de référence de par leur portée et leurs résultats. A travers ces études, les acteurs des paysages disposent d'un formidable outil d'aide à la décision qui a déjà contribué à définir les priorités et les modalités d'actions à l'échelle transfrontalière. Dans le Gand Saloum et le Grand Mano, le processus d'élaboration des diagnostics prospectifs menés sous l'égide de WIA a été également une occasion de

consolidation de la cartographie des acteurs des PPC et d'identification des thématiques clés pour les plans d'aménagement des paysages. Le diagnostic réalisé a permis de structurer l'action dans ses différents volets et de définir des cadres pertinents de gouvernance et de mise en cohérence des interventions. A cet égard, la mise en place de plateformes nationales et transfrontalières (COPPC) contribue à résorber le défaut d'harmonisation des interventions des différents acteurs à l'échelle de leur paysage. Dans certains paysages, la démarche adoptée a permis de prendre en compte les dispositifs et mécanismes de coordination préexistants au projet (Exemple: Delta du Saloum, RBTDS). Même si elles n'ont pas encore atteint (pour la plupart) un seuil critique de fonctionnement, les plateformes sont appropriées comme des espaces de mutualisation des projets, de coordination et d'harmonisation.

30. En revanche, l'appui à la réalisation de PAG à l'échelle PPC pose un véritable problème de pertinence et/ou de faisabilité du fait du défaut de continuité territoriale et d'homogénéité de certains PPC. Cet état de fait est de nature à remettre en cause le bien-fondé d'une approche de planification uniforme à l'échelle PPC. D'ailleurs, dans certains paysages, les acteurs se sont déjà entendus pour réaliser des Plans directeurs à la place des PAG en vue de combler le défaut d'instruments de référence pour la planification opérationnelle. A la différence des PAG, les plans directeurs visent principalement à formuler les principes fondamentaux pour guider la réalisation des projets d'aménagement. Il convient ainsi de relever une différence dans la portée des deux instruments de planification étant donné que le PAG est un outil d'orientation et de contrôle de la gestion des AP. A ce titre, il décrit de façon détaillée les ressources, les usages, les infrastructures et le personnel, nécessaires pour l'aménagement et la gestion des AP.

31. En outre, le projet constitue une réponse appropriée aux défis⁸ et contraintes qui limitent la performance de la gestion des Aires Protégées. En dépit de quelques lacunes mineures constatées, les actions menées comme celles programmées demeurent pertinentes pour améliorer l'opérationnalisation et l'efficacité des systèmes de gestion des Aires Protégées. En ce sens, l'appui à la mise en place des plateformes pays est une contribution majeure à la construction de cadres de coordination et de suivi des interventions à l'échelle des pays. Sa valeur-ajoutée s'analyse en rapport au rôle de premier plan dévolu au secteur public dans les plateformes et aux perspectives d'institutionnalisation imprimées à leur processus de mise en place. En plus de constituer un gage de durabilité pour les actions menées, l'implication des administrations sectorielles dans les plateformes nationales constitue un élément de légitimation institutionnelle des orientations et des interventions concertées. La participation, souvent décisive, des acteurs non étatiques dans les processus de construction et d'animation des plateformes nationales donne l'occasion aux acteurs nationaux de profiter de la diversité des expertises et de capitaliser, dans les processus en cours, les expériences développées dans d'autres espaces et paysages par WIA et les membres de 5Delta. Par contre, les modalités de financement des plateformes et leur possibilité (encore nulle) d'accès aux fonds destinés à la mise en œuvre de leur plan d'action sont loin de garantir la pleine efficacité des plateformes.

32. Par ailleurs, en appuyant la réalisation de PAG pour une masse critique (6) d'AP, le projet vise à les doter d'outils de référence pour la planification stratégique de leurs interventions. Une fois réalisés, ces plans seront à même de contribuer à la mise en synergie des intervenants. Toujours dans le cadre du

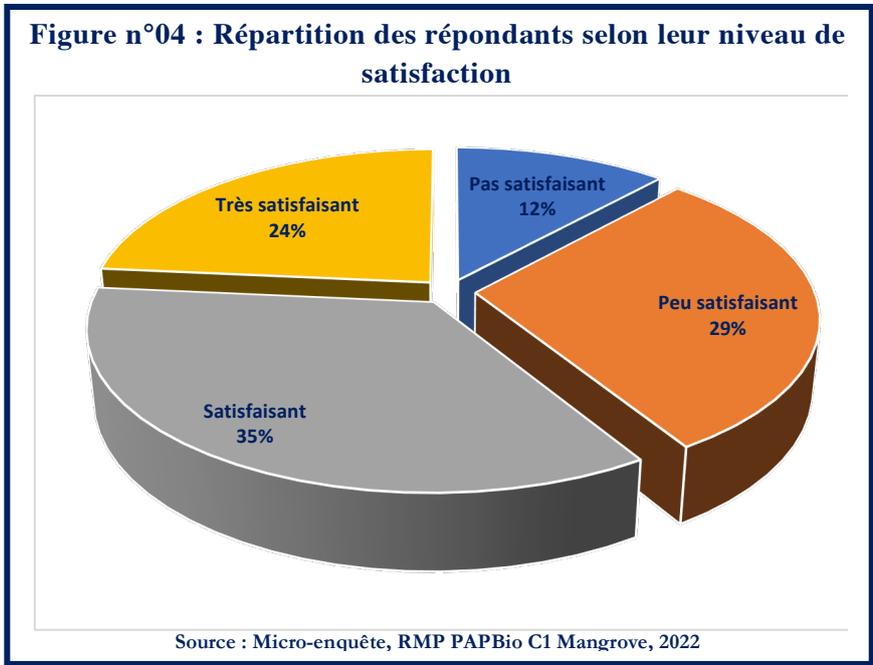
⁸ Entre autres, ces défis ont trait à la mise en œuvre de pratiques intégrées de gestion et de conservation mais également au déficit de volonté et d'implication optimale des autorités étatiques. Ils sont également liés au déficit de capacités techniques et matérielles des intervenants. De plus, les AP ne disposent, en majorité, pas de PAG à jour encore moins de moyens financiers suffisants pour leur mise en œuvre. A cela s'ajoute le déficit de capacités des acteurs pour la surveillance, le contrôle et l'application des règles. Dans le même temps les gestionnaires n'ont pas un accès optimal à des outils d'aide à la décision informés par une recherche-action à jour à l'échelle de leur AP. Le défaut de la conservation et de la prise en charge des forêts de mangrove hors AP constitue aussi un défi important.

renforcement de l'efficacité de la gestion des AP, des fonds de subvention dédiés sont prévus pour l'élaboration d'outils d'aide à la décision, informés par une recherche-action à l'échelle des AP.

33. Enfin, les subventions constituent des outils majeurs de structuration de la réponse apportées par le projet aux défis identifiés par les diagnostics. Leur mise en place et la composition du portefeuille de projets financés constituent des éléments de pertinence en matière de valorisation durable des ressources des AP au profit des populations et de résilience au changement climatique. De façon générale, les domaines d'intervention des projets financés sont alignés aux thématiques prioritaires et défis majeurs identifiés par les diagnostics réalisés dans les paysages respectifs et de leur territoire d'intervention. La qualité des diagnostics réalisés est un facteur de pertinence des projets sélectionnés. Les thématiques couvertes par les projets subventionnés et les réponses qu'ils apportent aux problématiques majeures sont présentés pour chaque PPC (voir annexe n°5).

34. Les subventions appuient la réalisation d'études pilotes pluridisciplinaires pour déterminer les valeurs économiques et sociales des écosystèmes de mangrove. Cette action est pertinente en ce qu'elle constitue un matériau important pour les activités de sensibilisation et de plaidoyer. Le financement de projet-types centrés sur la promotion et la valorisation des filières expérimentales présente aussi une forte valeur ajoutée, notamment en ce qui concerne l'augmentation des revenus des groupes cibles et son incidence sur la résilience des communautés et sur la restauration des écosystèmes de mangrove. Il constitue une réponse adaptée à la faiblesse de la promotion et de l'appui à la mise en œuvre de modèles de valorisation des produits (préservation et restauration). En outre, les actions prévues sont de nature à relever les capacités et l'autonomisation des associations, groupes d'usagers, OCB locales.

35. Le taux de satisfaction des bénéficiaires de subvention répondeurs et l'appréciation globale des experts sous régionaux, attestent de la perception globalement positive de l'intervention au regard de leur défis et besoins. De façon générale, 59% des bénéficiaires de subventions répondant à l'enquête se déclarent très satisfaits (24%) ou satisfaits (35%) des conditions de préparation, des modalités de financement et de suivi de la mise en œuvre de la convention dont leur structure/consortium bénéficie. A contrario, 41% se déclarent peu (29%) ou pas satisfaits (12%). La figure ci-après présente la distribution des répondants selon leur niveau de satisfaction. Pour les répondants s'étant déclarés satisfaits des conditions de préparation, des modalités de financement et de suivi, les motifs avancés tournent principalement autour de la qualité de la communication avec l'UGP du projet et avec les codemandeurs, permettant autant leur mise en relation que des échanges d'expérience. L'efficacité et la qualité des réponses à leurs requêtes constituent des facteurs de satisfaction pour les répondants.



36. Aucune limite à la pertinence des activités du projet n'est soulevée pour justifier l'absence ou le peu de satisfaction des répondants. Pour l'essentiel, les motifs évoqués concernent les modalités de contractualisation et de financement des subventions traités dans la pertinence dans la conception. Par ailleurs, dans leur large majorité, les entités bénéficiaires se déclarent très satisfaites de l'appui apporté par le codemandeur de leur ressort à la conception de leur projet. Le niveau d'expertise de l'équipe de coordination du projet (autant du côté UGP que codemandeur), la disponibilité du personnel et la qualité de la communication sont présentés comme jugés satisfaisants.

II.1.2. La pertinence dans la conception du projet présente des lacunes mineures

37. La théorie de changement du projet ne présente aucune lacune dans sa conception et, décline, de façon adaptée, l'approche basée sur les écosystèmes (Ecosystem-based approach, EbA), plus appropriée et plus holistique pour une gestion durable des écosystèmes de mangrove. Ainsi, elle privilégie la mise en œuvre d'une approche écosystémique tenant compte aussi bien des habitats de mangrove que des milieux adjacents. Tel que conçu et mis en œuvre, le projet combine, de façon équilibrée, des activités de conservation, de restauration et de renforcement et de sécurisation des moyens d'existence de façon durable. Elle intègre aussi des actions de renforcement des capacités et de mise en place de bases de connaissance, d'influence des politiques, de développement et d'optimisation de partenariats et de synergies. L'option d'appuyer la mise en place des mécanismes de gouvernance partagée, ainsi que de cadres fonctionnels de concertation et de dialogue inter-acteurs, optimise les chances d'atteinte des objectifs de développement du projet.

38. En dépit des difficultés liées à la définition et à la réalisation d'instruments pertinents de planification et de gestion dans PPC, l'approche paysage reste une base d'intervention assez pertinente

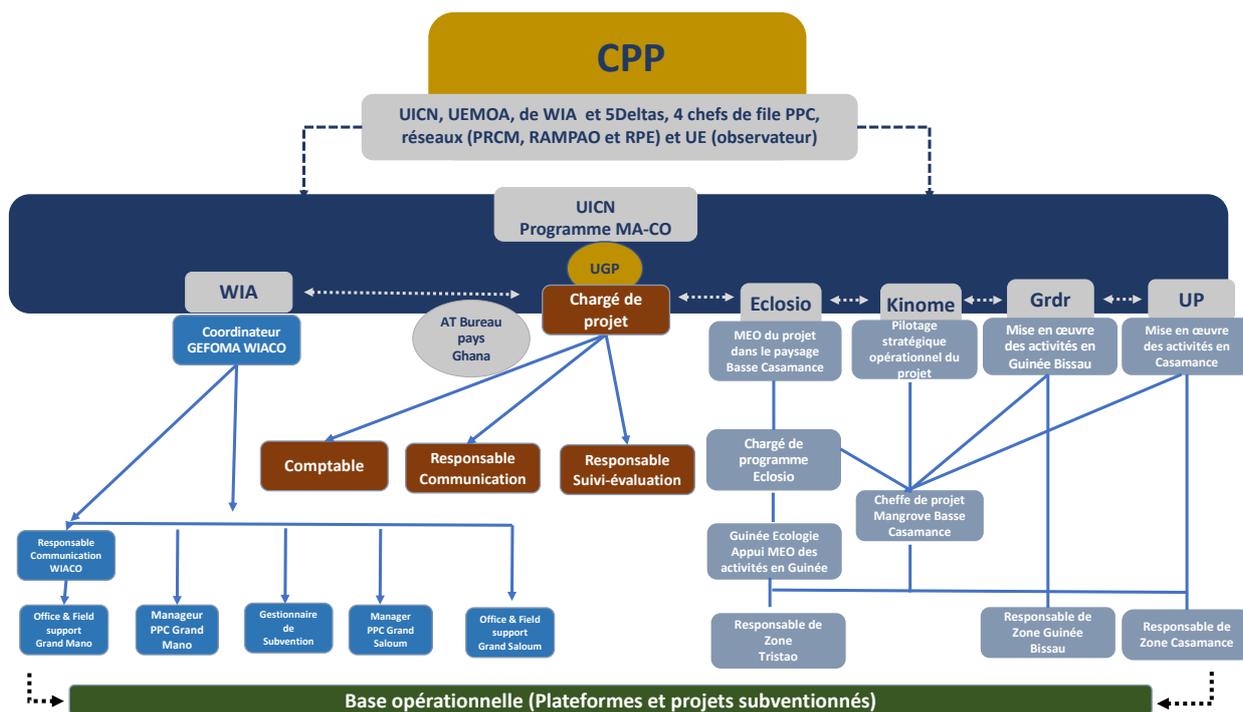
pour le projet. Elle a permis d'initier des cadres de dialogue et des outils de gouvernance et d'intervention partagés à l'échelle des 4 PPC. L'élaboration des diagnostics et la mise en place des COPPC ont permis de créer les conditions d'une meilleure prise en charge des problématiques transversales à l'échelle des paysages. Par ailleurs, elle constitue une base (non encore suffisamment exploitée) d'harmonisation et de renforcement des cadres juridiques et réglementaires pour une meilleure prise en charge de la protection et de la gestion durable des écosystèmes de mangrove à l'échelle des paysages. Ainsi, les retards accusés dans la réalisation des études stratégiques et la difficulté vécue par les acteurs à l'échelle de leur paysage à définir un instrument de planification harmonisée (PAG) ne remettent pas en cause la pertinence de l'approche en elle-même. Toutefois, elle pose la question de la pertinence et de l'efficacité de ses outils et cadres de gouvernance.

39. Les activités et extrants attendus sont parfaitement susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs de développement visés. Par ailleurs, le projet donne une place importante à la recherche et aux études stratégiques (diagnostic, plans d'aménagement) et crée les conditions de la valorisation de leurs résultats dans l'action. Ce choix assure une plus grande cohérence des interventions aux réalités socio-économiques et culturelles des territoires et offre des opportunités de création de communautés de projets à l'échelle des territoires. Son utilité transparaît dans la rationalisation de la prise de décision concernant les priorités et modalités d'intervention du projet. Enfin, le projet privilégie la mise en réseau des compétences et des expertises des acteurs territoriaux et se donne ainsi les moyens de contribuer au renforcement des capacités mutuelles des acteurs (échanges scientifiques, culturels). Par contre, l'accès limité des acteurs institutionnels au financement du projet constitue un facteur défavorable à l'optimisation de son ancrage institutionnel optimal au niveau des pays couverts.

40. La structure organisationnelle du projet se décline à trois niveaux. Elle comporte un instance d'impulsion, d'orientation et de pilotage stratégique (comité de pilotage). Son cadre d'exécution est structuré autour de l'UGP qui en constitue la cheville ouvrière et les dispositifs mis en place par les codemandeurs pour la mise en œuvre des volets qui leur incombe dans les territoires de leur ressort. Cette ligne intermédiaire assure l'interface technique et constitue le cadre d'exécution, de coordination et de suivi du projet. La base opérationnelle du dispositif tangible d'exécution du projet est constituée des plateformes nationales (9), des COPPC (4) mais surtout des entités et consortiums subventionnés pour la réalisation des activités dans les différents paysages. La figure ci-après présente le dispositif de coordination et de mise en œuvre du projet.

41. L'analyse des modalités d'intervention révèle qu'en privilégiant une approche multi-niveaux, multi-acteurs et multimodale, le projet a jeté les bases de l'optimisation de son impact. Il a fait le choix d'un financement en cascade et, par ce mécanisme, favorise la bonne prise en compte de la diversité des catégories d'acteurs intervenants tout en renforçant la proximité avec les bénéficiaires directs. Enfin, il offre l'opportunité d'utiliser les avantages comparatifs des différents codemandeurs (5 Deltas, WIA) et de capitaliser sur leurs expériences.

Figure n°5 : Dispositif de coordination et de mise en œuvre du PAPbio C1 Mangrove



42. La structure organisationnelle et fonctionnelle du dispositif se caractérise par sa complexité et présente quelques lacunes de nature à limiter son efficacité. Il s'agit principalement :

- de la faiblesse des ressources, outils et cadres conçus pour une prise en charge optimale des fonctions de coordination, de suivi-évaluation, de communication et de planification opérationnelle en cohérence avec le niveau de complexité du dispositif et la pluralité des acteurs en présence;
- des lacunes constatées dans la conformité aux règles applicables en matière de contractualisation avec les codemandeurs. En effet, le choix des codemandeurs, en lui-même, ne pose pas problème de pertinence. Tout au contraire, les différentes entités ont, de par leurs expertises et leurs expériences respectives, confirmé leur valeur ajoutée dans le dispositif. Il s'est plutôt posé un déficit de conformité aux règles et procédures applicables lors de la contractualisation avec le Collectif 5Delta qui n'a pas une qualité juridique lui permettant d'agir es qualité. Le choix de faire porter la responsabilité de chef de file à Eclosio constituait dès lors un arrangement initial qui a permis de passer le cap de la contractualisation. La modification du statut des membres leur donnant la qualité de codemandeurs constitue une initiative de régularisation. Cependant, ce processus met à nu les difficultés procédurales auxquelles le dispositif a été confronté lors de la signature des contrats entre l'UICN et les nouveaux codemandeurs (UP, GRGR et Kinome). Le retard induit se prolonge encore au moment de l'évaluation s'agissant de Kinome qui n'a pas encore signé du fait d'erreurs matérielles identifiées sur le projet de contrat.
- du déficit de pertinence des modalités de sélection, de financement et de suivi des projets subventionnés qui s'est traduit par un déséquilibre dans l'accès au financement d'un pays à l'autre et par le retard accusé dans l'exécution des projets. En effet, les modalités de l'appel à candidature se sont révélées trop lourdes dans ses procédures, trop complexes pour les entités ciblées par les financements et, finalement inadaptées pour optimiser les équilibres géographiques dans l'accès aux subventions. Il s'est avéré que les structures et consortiums qui bénéficient le plus d'expertise ont eu la part belle dans l'accès au financement. A contrario, en dépit du soutien, quelque fois décisif des codemandeurs dans la préparation des dossiers, nombre d'entités situées dans des pays

avec un écosystème d'OSC faiblement structurées n'ont pu accéder à une masse critique de subventions. De même, la technologie utilisée, (plateforme informatique) élaborée à cet effet, et la barrière de la langue, ont constitué des contraintes significatives⁹ et à forte incidence sur la qualité des propositions ;

- des modalités de contractualisation et financement des projets subventionnés avec notamment l'option de décliner les contrats sur une base annuelle avec une possibilité d'avenant. Aussi, est-il indexé le risque que le délai de signature de l'avenant désorganise le chronogramme du reste des activités du projet avec un impact éventuellement significatif sur les activités saisonnières. Cette situation est susceptible de créer une rupture temporaire de contact du projet avec les bénéficiaires pouvant démobiliser les bénéficiaires et compromettre les résultats.
- de la périodicité des rapports (trimestriels) est jugée inadaptée. De même, est indexé le peu de précision sur les documents à fournir et l'absence de lignes directrices sur la documentation financière.

II.1.3. Le projet est aligné aux politiques et stratégies pertinentes de l'UE et des pays

43. La cohérence du projet ne souffre d'aucune lacune dans son rapport aux politiques et stratégies internationales, conventions et programmes ou plan nationaux /régionaux et locaux. Les actions programmées s'articulent parfaitement aux stratégies et politiques pertinentes de l'UE et aux priorités dégagées par les organisations communautaires (CEDEAO et UEMOA).

44. Le projet s'inscrit en droite ligne des engagements internationaux et notamment aux Objectifs d'Aichi de la Convention sur la Diversité Biologique CDB ratifié en 1994. L'action s'articule parfaitement à l'Agenda 2030 de l'ONU en contribuant aux Objectifs de Développement Durable 2, 8, 11, 13, 14 et 15, portés par les différentes subventions octroyées par le projet dans les différents PPC. Il en est ainsi des dialogues nationaux de l'objectif opérationnel 07, 2019 du Fonds pour l'environnement mondial et du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA) de 2016.

45. En outre, l'action s'articule au cadre stratégique de l'UE pour lequel, il contribue aux objectifs spécifiques du Domaine thématique « Environnement et Changement Climatique » du Programme « Biens Publics Mondiaux et Défis ». Elle s'aligne aussi au Pacte vert Européen qui traduit l'engagement de l'UE, à faire de l'environnement et de tout ce qui tourne autour de l'action climatique et l'économie verte, une priorité absolue. C'est dans ce cadre que l'ensemble des États membres de l'UE se sont engagés à faire de l'Europe le premier continent neutre en Carbone à l'horizon 2050. Cet engagement européen est confirmé avec la validation récente de la Stratégie pour la Biodiversité de l'UE à l'horizon 2030. En outre, pour la Présidente de la Commission de l'UE, la Cop 15 de la CDB devra permettre d'arriver à un engagement international sur la conservation de la diversité biologique. Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, le projet s'inscrit dans les politiques et stratégies environnementales de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi qu'au Protocole additionnel de la Convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des mangroves adopté en mars 2017.

46. De plus, le projet parachève différents processus de conservation et de restauration des paysages de mangroves aux échelles nationales et régionale, notamment dans le cadre du Partenariat pour la Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) dont l'UICN est cofondateur. Les initiatives et processus menés dans ce cadre ont permis la mise en place de la Charte pour la conservation des mangroves signée par les Ministres de l'environnement de six (6) pays et l'élaboration

⁹ Cette contrainte a été levée au deuxième appel à proposition lancé via le site de recrutement de l'UICN avec une publication des dossiers en français, anglais et portugais.

d'un Plan d'action. Ce plan d'action est porté par la Convention d'Abidjan à l'échelle de la région dans le cadre d'un protocole additionnel dédié aux écosystèmes de mangroves.

47. Plus spécifiquement, à l'échelle des pays couverts, l'action ne souffre d'aucune lacune dans son alignement aux stratégies et politiques pertinentes. A titre illustratif, elle s'articule aux objectifs définis par le Sénégal en matière de réduction de perte de la biodiversité retenus comme prioritaires dans le PSE à l'horizon 2035. Ils sont aussi en cohérence avec la Contribution déterminée nationale (CDN) du Sénégal en lien avec les Changements climatiques pris lors des accords de Paris. Au niveau de la stratégie sectorielle en lien avec la foresterie et, en option inconditionnelle, le pays s'engage à augmenter annuellement les superficies restaurées d'environ 1297 ha de mangrove à l'horizon 2034. De plus, l'action s'articule au plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques qui a pour objectif de restaurer la mangrove et de préservation des zones côtières. Ce même niveau d'alignement est observé en Sierra Leone qui s'est dotée d'une stratégie nationale d'amélioration de l'accès à l'énergie durable intégrant les projets soumis par des organisations telles que Reptile Amphibie. Dans le cadre du renforcement du partenariat mondial, en 2011, les présidents de Sierra Leone et du Liberia ont signé un protocole d'accord sur la coopération en matière de gestion, de recherche, de protection et de conservation de leur forêt commune.

48. En conclusion, le projet a démontré sa cohérence avec les stratégies et politiques pertinentes au niveau international et celles de l'UE. Au plan communautaire, il s'inscrit dans le droit fil des instruments et stratégies prioritaires de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que des accords pris dans le domaine de la diversité biologique.

49. **La pertinence du projet est jugée satisfaisante. Il est établi qu'il n'y a tout au plus que des lacunes mineures dans sa pertinence. L'intervention a fourni la preuve de son alignement aux politiques et stratégies pertinentes de l'UE et aux priorités sectorielles des pays. La pertinence dans la conception est établie en dépit de quelques lacunes notées. Le taux de satisfaction des bénéficiaires de subvention répondants (59%) et l'appréciation des experts sous régionaux, attestent de la perception globalement positive de l'intervention au regard de leur défis et besoins.**

II.2. Efficacité et effets de l'intervention

Questions évaluatives

1. Quels sont les principaux résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur la période sous revue ?
2. Dans quelle mesure les résultats enregistrés correspondent-ils aux objectifs poursuivis à mi-parcours ?
3. Quels sont les résultats les plus significatifs (actuels ou potentiels) auxquels l'intervention a contribué ?
4. Quels sont les progrès enregistrés dans l'atteinte des objectifs de développement du projet ?
5. Dans quelle mesure la question transversale d'égalité des genres, a-t-elle été prise en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celle-ci s'est retrouvée dans la mise en œuvre et la supervision de l'action ?

51. L'analyse de l'efficacité du projet est au cœur de la présente revue à mi-parcours. Elle vise à apprécier la mesure dans laquelle les objectifs du projet ont été atteints. Elle cherche aussi à identifier et à analyser les principaux résultats enregistrés dans le cadre de sa mise en œuvre. L'analyse du niveau de correspondance des résultats enregistrés aux objectifs poursuivis à mi-parcours est une part importante de l'exercice. Par ailleurs, tenant compte de la faible probabilité que des impacts directement attribuables à l'action soient identifiables au stade actuel de son exécution, il est procédé à l'analyse des réalisations et des résultats les plus significatifs (actuels ou potentiels) de l'intervention. Cette démarche permet d'estimer

les progrès vers l'atteinte des objectifs de développement du projet. Enfin, la question transversale de l'égalité de genre est intégrée dans l'analyse avec un accent sur les modalités de sa prise en compte dans la mise en œuvre et la supervision de l'action.

52. L'analyse des indicateurs de performance et l'exploitation des données disponibles ont permis de faire quelques constats majeurs sur l'efficacité du projet à mi-parcours. Les constats sont présentés en rapport aux 3 résultats du projet : (i) Coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les PPC (ii) Développement et opérationnalisation de systèmes efficaces de gestion des AP et (iii) Valorisation durable des ressources des AP au profit des populations et résilience aux changements climatiques.

II.2.1. Coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les PPC

53. En dépit du retard causé en partie par l'état de crise sanitaire, les acteurs ont fait preuve d'adaptation et ont pu réaliser des actions critiques et à forte valeur ajoutée dans la composante amélioration de la coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires. Il en est ainsi de la réalisation des diagnostics prospectifs au niveau des PPC et la mise en place de plateformes et de cadre de gouvernance à travers les COPPC.

54. Au moment de la revue, les diagnostics ont été réalisés dans les paysages du Mono-Volta, des Rivières du Sud, du Grand Saloum et du Grand Mano. Ainsi, le projet a doté l'ensemble des PPC de diagnostics élaborés avec toutes les parties prenantes, constituant ainsi des référentiels clairs pour l'orientation des interventions et la planification prioritaire des actions. De façon générale, les diagnostics réalisés ont contribué à l'identification des problématiques majeures dans chaque paysage. Ils ont également informé sur les enjeux, les dynamiques socioéconomiques et culturelles, les causes et conséquences de dégradation, le cadre juridique et institutionnel. Ils ont également permis de ressortir les potentialités d'actions d'aménagement et les thématiques prioritaires qui sont soutenues à travers les subventions accordées (valorisation des ressources naturelles, recherche, création, extension et restauration d'AP et surveillance). En outre, les processus d'élaboration des diagnostics ont été des opportunités de consolidation de la cartographie des acteurs des territoires, de leur mise en réseau et/ou de redynamisation de cadres de concertation préexistants. Il convient aussi de souligner la largeur et la profondeur de la participation dans le processus d'élaboration et de validation contribuant ainsi à la pertinence des propositions et à l'appropriation des orientations proposées. De même, il est noté une adaptation des outils et des approches méthodologiques par rapport aux problématiques propres à chaque PPC.

55. Les quatre PPC disposent de COPPC dont les mandats respectifs sont définis et les représentants identifiés par les membres. Tous COPPC ont organisé leur Assemblée générale constitutive¹⁰. L'analyse des processus et des dynamiques qui ont permis la mise en place des plateformes révèle la variété des schémas de structuration et la diversité des compositions des COPPC. A titre illustratif, le paysage des Rivières du Sud compte une plateforme spécifique à la Casamance (Sénégal) et des plateformes pour les pays (Guinée-Bissau, Guinée) du ressort du paysage qui sont représentés dans le COPPC. Dans le PPC du Grand Saloum, il est créé un COPPC regroupant les plateformes du Sénégal et de la Gambie. Dans le PPC Mono-Volta, trois plateformes nationales ont été mises en place (Ghana, Togo, Bénin). Il en est de

¹⁰ Au Mono-volta, le COPPC est mis en place en mai 2021 à Accra (Ghana) tandis que des plateformes transfrontalières ont été mises en place dans le Grand Saloum (février 2020 à Toubacouta, Sénégal) et dans le Grand Mano (janvier 2021 à BO en Sierra Leone). Les organes du Grand Saloum ont été installés lors de la session du comité de pilotage organisé en septembre 2021. Des thématiques prioritaires ont été définies à l'échelle nationale pour discussion à l'échelle COPPC.

même dans le Grand Mano (Sierra Leone, Libéria). Toutes ces plateformes et les COPPC mis en place, se sont dotées de plans de travail qui n'ont pas connu de début de mise en œuvre, faute d'accès au financement nécessaire.

56. De façon générale, les plateformes n'ont pas encore mis en œuvre leur cahier de charges et leur plan d'actions. Cette situation s'explique dans de nombreux cas par la longueur de leur processus de constitution et de mise en place. Elle s'explique également par leur défaut de formalisation juridique qui constitue une condition suspensive quant à la mise à disposition des fonds prévus conformément aux procédures applicables. Il faut relever qu'un budget de 400.000 euros est prévu pour la mise en place des plateformes et la mise en œuvre des plans d'actions de chaque plateforme sur l'ensemble des paysages. En l'état actuel des choses, ce budget, qui devait être exécuté au profit des COPPC et des plateformes nationales, n'a pu l'être. La conséquence directe de cette situation a trait à la non effectivité des activités de suivi, partie intégrante du mandat des plateformes (menées par l'UGP).

57. Au moment de la revue, aucun PPC ne dispose d'un Plan d'aménagement et de gestion (PAG) validé par la majorité de ses partie-prenantes. Toutefois, un processus est en marche pour l'élaboration d'un plan directeur transfrontalier dans le paysage des Rivières du Sud à partir d'un diagnostic institutionnel suivi d'un diagnostic succinct sur la base desquels seront définis des scénarii et un plan directeur à valider par le COPPC. Pour le Mono-Volta, il est privilégié la réalisation de deux PAG (dans le site RAMSAR du Complexe de Keta au Ghana, au Togo-Bénin dans la réserve de biosphère transfrontalière du Mono). Cette option s'explique par la discontinuité des peuplements de mangrove et leur séparation par des espaces urbanisés dans ce paysage. Concernant la réserve transfrontalière du Mono, des discussions sont en cours sur l'opportunité de l'élaboration d'un plan d'aménagement et, le cas échéant, les types d'aménagement à réaliser. Pour les PPC du Grand Saloum et du Grand Mano, le processus de recrutement du consultant est avancé pour la réalisation du plan directeur sous l'égide d'un comité scientifique et du comité de pilotage transfrontalier.

58. Une seule visite d'échange à caractère éducatif, culturel et scientifique a été réalisée à l'échelle transfrontalière. Il s'agit de la visite d'échange entre les membres des PPC du Mono-volta et du Grand Saloum en octobre 2021. Cette visite a permis aux partenaires de l'ACCB Bouche du Roy Bénin et à des acteurs importants dans le Mono-Volta au Togo de s'approprier l'expérience de l'AMP de Joal-Fadiouth (Sénégal). Cette première activité sera suivie par d'autres visites prévues dans les plans d'actions des deux plateformes. Il importe de noter que le projet dénommé « *festival mangroove* » constitue un événement majeur sur lequel le collectif 5Deltas est à pied d'œuvre au niveau du paysage des Rivières du Sud¹¹.

59. Compte tenu des données disponibles au moment de la revue, un total de 13 visites découvertes a été organisé dont 3 dans le paysage des Rivières du Sud et 10 dans le Mono-Volta, impliquant un total de 3.450 élèves. Par ailleurs, dans le cadre de la journée des zones humides, des visites découvertes à portée éducative et des activités culturelles ont été organisées en février 2022 au Togo et au Bénin. Ces activités ont touché 100 élèves au Bénin en plus des autorités éducatives et locales. Au Togo, l'activité a impliqué 250 élèves dans le reboisement et la visite du chenal de Gbaga.

60. Au moment de la revue, 5 activités d'animation culturelle ont été réalisées dans le Mono-Volta (Bénin, Togo, et Ghana) et dans le paysage des Rivières du Sud (Casamance). Il est étonnant qu'aucune activité d'animation culturelle ne soit répertoriée dans le Grand Mano et le Grand Saloum notamment du

¹¹ Les différentes entités du collectif ont été responsabilisées suivant leur domaine de prédilection. Ainsi, Eclasio est responsable du programme gestionnaire, Kinomé du programme artistique et culturel, UP et GRDR respectivement du programme scientifique et éducatif.

fait que la plupart des activités culturelles sont arrimées à la célébration des journées internationales de l'arbre, de la mangrove et de la journée mondiale de l'environnement. Dans ce cadre, le projet a soutenu les activités de célébration de la journée internationale de la mangrove, le 5 Aout 2021 au Togo dans le PPC Mono-volta intégrant des activités variées (éducation environnementale, sensibilisation et reboisement) impliquant les élèves et les femmes de la commune des Lacs 1, au Bénin (visites pédagogiques, plantation de mangrove) avec les élèves de la commune de Ouidah, Grand Popo et au Ghana, donnant lieu à la plantation de 1500 plants de Mangrove en plus de la réalisation d'activités culturelles. En Casamance, une veillée culturelle a été organisée le 25 juillet 2021 suivie d'un atelier de reboisement le 26 juillet 2021 à Bignona. Les activités d'animation culturelle ont à chaque fois contribué à la sensibilisation et à la mobilisation des autorités au niveau des communautés. Elles ont également contribué de façon significative au relèvement du niveau de conscience des populations à travers des modes d'animation adaptés (renforcement de connaissance de la problématique par les groupes cibles). Dans certains cas, les activités menées ont ouvert la possibilité de la participation au reboisement des jeunes et des femmes (veillée culturelle en Casamance). C'est le cas des cérémonies culturelles à Anyron Kopé (Togo) et à Djegbamey (Bénin) où les femmes ont été sensibilisées sur l'utilité des forêts de mangrove en vue d'améliorer leurs valeurs écosystémiques pour permettre l'émergence d'AGR avec une incidence attendue sur l'exode rural.

61. Au moment de la revue, la conférence régionale sur l'avenir et valeur des écosystèmes de mangroves n'a pas encore été organisée pour des raisons d'agenda des différentes partie-prenantes. Cette activité à forte valeur ajoutée gagnerait à être réalisée à court terme (au plus au dernier trimestre de 2022).

Tableau n°02 : Valeur des indicateurs de résultat en matière de coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles à l'échelle PPC

| Indicateur | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours | Valeur cible | Taux d'atteinte |
|--|---------------------|----------------------|--------------|-----------------|
| Tous les PPC disposent de diagnostics élaborés avec les représentants des parties prenantes | 0 | 4 | 4 | 100% |
| Tous les PPC disposent de Comités d'Orientation de Paysages | 0 | 4 | 4 | 100% |
| Tous les PPC disposent de propositions de Plans d'Aménagement validées par la majorité des Parties prenantes | 0 | 0 | 4 | 0% |
| Au moins 5 visites d'échanges réalisées sur au moins 4 PPC | 0 | 1 | 5 | 20% |
| Au moins 3 visites de découvertes à caractère éducatif pour les jeunes par PPC | 0 | 13 | 12 | 100% |
| Au moins 2 activités d'animation culturelle par PPC | 0 | 5 | 8 | 62,5% |
| Une conférence régionale sur l'avenir et la valeur des écosystèmes de mangroves | 0 | 0 | 1 | 0% |

62. La performance du projet en matière d'amélioration de la coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires est jugée satisfaisante. L'analyse de cette performance doit se faire dans la perspective de la revue à mi-parcours. De façon générale, rapportée aux cibles raisonnablement identifiables à mi-parcours, la valeur moyenne des indicateurs traduit un bon niveau de performance. Les actions menées dans ce volet de l'intervention ont permis de poser les jalons du renforcement durable de la gouvernance des PPC

basée sur des diagnostics pertinents ayant permis l'identification des thématiques transversales et des priorités d'actions pour l'aménagement de la Mangrove. La mise en place de COPPC constitue également une action à forte valeur ajoutée dans la perspective de la mise en synergie des interventions, de leur harmonisation et de la gouvernance des paysages. Les programmes d'échange mis en œuvre à l'échelle transfrontalière restent encore limités mais devraient s'intensifier pendant la durée de vie restante du projet. La valeur ajoutée des activités de sensibilisation et la mise en œuvre des programmes éducatifs et culturels dans les différents PPC a déjà commencé à produire des résultats importants en matière d'éducation environnementale au profit des jeunes et des élèves. Pour les femmes et leur groupement, elle se traduit par leur implication dans les activités de reboisement et de restauration avec l'accompagnement des autorités locales et communautaires dans les territoires. En revanche, il est noté que la réalisation de PAG à l'échelle des PPC pose un véritable problème d'opportunité et/ou de faisabilité, en tout cas, suivant le modèle-type défini, supposant une homogénéité des enjeux et des contraintes caractéristiques des écosystèmes de mangrove donnant lieu à leur définition. Pour l'essentiel, il apparaît que les acteurs ne savent pas par quel bout prendre cette activité même si la perspective de substituer aux PAG la réalisation de plan directeur se dessine de plus en plus. Il apparaît, par ailleurs, que l'organisation de conférences régionales sur l'avenir des écosystèmes de mangrove qui en réalité, constitue une activité structurante, n'a toujours pas donné lieu d'exécution.

II.2.2. Développement et opérationnalisation de systèmes efficaces de gestion des AP

63. La performance du projet dans ce volet est modérément satisfaisante. Les avancées les plus importantes ont trait à la restauration des terres dégradées d'écosystème de mangrove. Cette importante activité est inscrite dans le plan d'actions de la majorité des projets subventionnés et est initiée en marge des activités de sensibilisation ou d'animation culturelle. Aussi, des réalisations sont-elles notées en matière de soutien à la recherche en Master et Doctorat. De même, en matière de renforcement de capacités de gestion des écosystèmes de mangroves des experts régionaux, d'importants jalons sont posés. Par contre, des avancées décisives ne sont pas encore notées en matière d'élaboration ou l'actualisation de plans d'aménagement au profit de 6 AP et de soutien à la création, à l'extension ou à la restauration et l'intégration juridictionnelle et écologique au sein de paysage des espaces à vocation d'aires protégées. C'est aussi le cas en matière de recherche et de suivi dans les domaines de l'écologie, de la biologie et de la sociologie appliquée à la biodiversité et aux ressources naturelles.

64. Sur la période sous-revue, aucun processus d'actualisation ou d'élaboration de PAG n'est achevé au profit des 15 AP ciblées. Cependant, plusieurs chantiers d'élaboration ou de mise à jour sont identifiés et/ou lancés au profit des différentes aires protégées réparties dans les quatre paysages. Au total, sont dénombrés 5 projets d'élaboration de PAG au profit des AP des réserves de Biosphère de Samba Dia et de Niomi (Grand Saloum), de Yaouribay/Sierra Leone (en phase de contractualisation) et du site RAMSAR de Marchal (Grand Mano). Il faut souligner qu'il est anticipé l'élaboration de PAG dans le cadre du projet de création de l'AMP de Sokone et de l'APAC de Baagourme au Sénégal. Pour le Lac Mapei et Mabessi (Libéria), WIACO et MPAA se sont engagés sur une feuille de route pour l'élaboration de PAG. Concernant le Mono-Volta, il est noté l'élaboration de PAG simplifiés, subventionnés et réalisés par l'ONG RID au profit du site de HIO, Djegbadji et de Djondji. Il est prévu projet de subvention pour la mise en place un ACCB autour du Lac Haeime au Bénin. Par ailleurs, 4 PAG sont en phase d'actualisation. Il s'agit de celui de l'AMCP de Kassa Balantakounda, de Tristao et du parc national de Cacheu pour lesquels le recrutement du consultant est en phase avancée. Il en est de même pour celui du lac Piso dans le Grand Mano. C'est également le cas de Anlon Keta au Ghana et du projet de mise en place d'une AMP au Togo.

65. De façon générale, des retards sont notés dans la mise en place des processus d'élaboration et d'actualisation des PAG. Ces retards s'expliquent, dans une large mesure, par la réalisation tardive des diagnostics qui sous-tendent leur élaboration. Par ailleurs, les processus enclenchés sont marqués par une approche axée sur la demande des AP avec un bon niveau d'implication des parties-prenantes à l'échelle des plateformes. Le parachèvement des processus d'élaboration déjà enclenchés permettra aux AP de se doter d'outils de gestion et de pilotage et de disposer de cadres de référence et d'harmonisation des interventions.

66. Des données exhaustives et fiables n'ont pu être collectées pour rendre compte de la superficie de terres dégradées d'écosystème de mangrove restaurées et rendues fonctionnelles sur la période sous revue. En effet, toutes les plateformes n'ayant pas répondu précisément à ce point de l'enquête quantitative, la mission s'est appuyée sur les données de suivi fournies par les rapports des différents codemandeurs. Sous cette réserve, il est relevé que le rapport technique du projet édité en janvier 2022 fait état de 38 ha de terres dégradées d'écosystème mangrove restaurées, compte non tenu, manifestement, des 375 ha déclarés par Kinome dans sa zone d'intervention. Déjà, dans son troisième rapport semestriel, le collectif 5Deltas, alors encore représenté par Eclasio, faisait état d'un ha de terres dégradées d'écosystème de mangrove planté en Casamance dans le cadre des actions de reboisement à l'occasion de la Journée internationale de la conservation des Mangroves organisée par le Collectif en relation avec Océanium, les bénéficiaires des subventions, la Mairie de Diegoune, les communautés de Kagnobon et environs ainsi qu'avec les Conservateurs de l'AMP de Kalolal Blouf Fogny et de l'AMP Kassa Balantacounda. Les données de l'enquête auprès des entités subventionnées, autres acteurs actifs en matière de restauration, permettent de relever 26 ha de terres restaurées dont 12ha par l'ONG RID (Bénin), 12 ha par Greenlife (Sierra Leone), 2 ha par Enda Ecopop Joal-Fadiouth (Sénégal).

67. Sous réserve de l'enregistrement d'un taux critique de survie des plantes restaurées (données non disponibles à ce stade), les activités de restauration soutenues par le projet devront présenter une forte valeur ajoutée¹². Au total, le niveau de progression (439/1500 ha) en matière de restauration devra connaître sa phase croisière avec la mise en œuvre des 19 nouveaux projets subventionnés.

68. Au total, 10 subventions ont été octroyées pour appuyer la recherche en Master et Doctorat dans les paysages couverts par l'intervention du projet. Dans ce cadre, 2 appuis ont été mis en place au profit de deux étudiants pour leurs mémoires d'étude co-encadrés par l'Université Lusophone de Bissau (ULB) et ODZH en Guinée-Bissau. Dans le Mono-volta, quatre étudiants ont été subventionnés en appui à la réalisation de leurs thèses de doctorat. Il s'agit de deux étudiants togolais inscrits au laboratoire d'écologie et d'écotoxicologie et d'un étudiant de la Faculté de Science de l'Université Kwame Nkrumah (Ghana). Dans le Grand Mano, la subvention soutient la réalisation d'une thèse de doctorat à l'Université en Sierra Leone. Ce projet de recherche subventionné à hauteur de 39.897 euros est mis en œuvre par « Institute of Marine Biology and Oceanography (IMBO), Fourah Bay College, University de Sierra Leone. Des avancées importantes sont constatées dans son exécution, les données déjà collectées sont en phase d'analyse. Enfin, au Grand Saloum, le projet soutient les projets de recherche de quatre étudiants en master.

69. Toutefois, il est trop tôt pour évaluer les résultats en matière de recherche en termes de publications et de soutenance de mémoires et de thèses. Il est constant qu'en ciblant les instituts de recherche, les laboratoires universitaires et les ONG spécialisées, les financements ont commencé à

¹² En effet, elles contribuent directement à la séquestration de carbone et participent à créer des conditions d'habitat des espèces halieutiques. Aussi, elles contribuent à la diminution de la salinisation des terres et devront avoir une incidence positive au plan socio-économique à travers la viabilité des filières avec l'extension des espaces de production.

contribuer, de façon significative, au renforcement des capacités de recherche dans les différents paysages. Par ailleurs, l'appui aux projets de recherche a d'ores et déjà permis l'identification des problématiques de recherche assez structurantes au niveau pays comme paysages. Cependant, les retards accusés dans la mise à disposition des fonds et dans l'acquisition de matériel de recherche, d'une part, et la forte incidence des phénomènes saisonniers sur la faisabilité des activités de collecte de données, d'autre part, constituent les contraintes majeures.

70. Au total, 27 experts régionaux issus de 5 différents pays ont vu leurs capacités renforcées dans le cadre d'un atelier¹³ régional de mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation et de capitalisation des projets subventionnés et des plateformes nationales du paysage du Mono-Volta organisé à Cotonou du 14 au 18 Février 2022. Animé suivant une modalité participative, cet atelier a contribué à l'actualisation des plans de travail et de budget des projets et à l'appropriation des mécanismes de rapportage. Sur le volet communication, le plan de communication des projets subventionnés a été revu et adopté et des outils de capitalisation des expériences mis en place. Malgré leurs fortes incidences sur les capacités de suivi, de communication et d'apprentissage, axées sur les résultats, ces sessions devront être complétées par des formations sur les techniques de gestion des écosystèmes de mangrove.

71. Aucun dépôt de rapport de recherche sur les thématiques de mangroves n'est enregistré pendant la période sous revue. En effet, en l'état actuel de l'exécution des projets subventionnés, la réalisation de ces livrables est prématurée. Il faut rappeler que cette activité s'inscrit dans l'exécution des fonds de subvention et réfère, dans le paysage des Rivières du Sud au projet de recherche porté par l'ULB en partenariat avec l'ONG ODZH¹⁴. Le contrat est signé en juillet 2021 avec 5Deltas, les fonds mis à disposition en novembre pour l'exécution du plan de travail trimestriel (octobre-décembre 2021). Deux étudiants sont intégrés au projet, l'un intervenant sur les problématiques socio-économiques et, l'autre, sur le volet environnemental plus spécifiquement sur les conditions de développement de la mangrove. Un protocole de recherche est adopté le 28 février 2022 et l'équipe est à pied d'œuvre sur le terrain (4/6 villages déjà visités). Par contre, l'étude des paramètres environnementaux stagne du fait de difficultés d'approvisionnement en matériel (multi paramètres et gradimètre). L'intérêt de la recherche est établi puisqu'elle permet de doter le pays et le paysage d'études de référence sur la thématique. Au plan socio-économique, elle contribue à la définition d'outils pertinents de sensibilisation et la mise en place d'activités de valorisation. La levée des contraintes logistiques et la formation spécialisée des équipes dans le domaine de l'échantillonnage, de l'utilisation du matériel de recherche et des statistiques, devrait permettre une pleine réussite du projet.

72. Dans le paysage du Grand Saloum, le projet appuie l'IST (UCAD) dans le cadre de la réalisation d'un projet de recherche-développement portant sur le suivi des écosystèmes de mangrove dans le Delta du Saloum (Sokone) face à l'érosion hydrique pour améliorer la résilience des populations dans le contexte des changements climatiques (SEM Delta)¹⁵. La mise en œuvre du projet bénéficie du soutien des

¹³ Cet atelier a permis aux bénéficiaires de subvention des paysages et des représentants des plateformes nationales de s'approprier le mécanisme de suivi global du projet et des notions et outils clés de suivi-évaluation de projet. Il a été également l'occasion d'élaborer les plans de suivi-évaluation et les outils de suivi des projets de subvention.

¹⁴ Fondée en 2003, cette organisation est active dans l'étude des zones humides et de leur biodiversité ainsi que celle des paramètres environnementaux. Elle intervient également en matière d'éducation environnementale basée sur les connaissances scientifiques et le renforcement des capacités des OCB.

¹⁵ L'intervention s'articule autour de trois volets dans lesquels des avancées sont notées. La première porte sur la compréhension de la dynamique morfo sédimentaire et les processus de l'ensablement de l'hydro système. Dans ce cadre, les réalisations majeures concernent la délimitation du bassin versant de la zone, la cartographie de la zone d'étude, l'identification des zones d'échantillonnage morfo sédimentaire et le recrutement d'un étudiant pour un mémoire de Master sur la thématique. Le second volet consiste en la caractérisation des conséquences de l'érosion hydrique sur l'évolution actuelle de l'écosystème de mangrove ayant donné lieu à l'identification des sites d'échantillonnage pédologiques et la caractérisation climatique. La dimension « recherche-développement » de l'intervention réside dans sa vocation à élaborer des solutions durables pour améliorer la résilience du milieu.

populations locales et de l'implication de la Mairie de Sokone. Elle bénéficie également de la contribution de l'IST positionnée en co-financeur du projet. En revanche, comme pour les autres projets, le retard au démarrage et le décalage des activités à la prochaine saison des pluies pourraient avoir un impact sur la date de fin du projet.

73. Au moment de la revue, aucun site n'est identifié pour proposition, en vue de la constitution de dossier pour classement en site RAMSAR. Cette situation est liée l'existence de nombreux sites déjà classés RAMSAR et la rareté de sites susceptibles d'être proposés dans les différents paysages. Toutefois, en Sierra Leone, en République de Guinée et Guinée-Bissau, les acteurs préparent des propositions. Par ailleurs, la consultation des points focaux RAMSAR dans les différents paysages devrait permettre de créer des dynamiques susceptibles de déboucher sur l'identification et la proposition de sites tout en permettant la mise en place de modalités d'accompagnement par les pairs dans la gestion de processus éventuels de préparation de dossier dont la finalisation pourrait excéder la durée de vie restante du projet.

74. Au Mono-Volta, la réserve de biosphère transfrontalière du Mono¹⁶ est déjà identifiée comme zone d'intervention et la mise en place de la première AMP au Togo. Le système lagunaire côtier et le chenal de Gbaga pourraient bien être prolongés en mer pour faire de cet ensemble une aire marine protégée. D'ailleurs, le projet a octroyé à la fondation « AQUEREBURU et Partners » une subvention pour la création et la gestion de la réserve communautaire des îles d'Aného qui, à terme, devrait être érigée en AMP.

75. En dehors de ces initiatives, aucune aire n'est formellement identifiée et proposée en vue de la création d'une Réserve de Biosphère sur la période sous revue. Cependant, un processus est en cours et devra déboucher sur l'identification du site de Niumi en Gambie avec WIA. En Guinée-Bissau, la création de la réserve de Biosphère de Cacheu est entamée et l'appui de GRDR fortement attendu sur ce volet. Certaines études sont déjà réalisées, mais il en reste beaucoup d'autres à mener pour créer les conditions optimales pour sa création. Le renforcement des capacités de l'IBAP constitue également un facteur d'efficacité du processus, compte tenu de sa position d'acteur de premier plan et en charge du secrétariat pour la plateforme nationale.

76. Au moment de la revue, aucun dossier n'est finalisé concernant la création d'aire à gestion communautaire et gouvernance communautaire identifiée, cartographiée et proposée au classement. Cependant, l'APAC de Baagourmé au Sénégal est pré-identifiée pour la mise en place d'un processus qui pourrait déboucher sur sa cartographie et sa proposition au classement.

77. Concernant le pourcentage de frais de gestion des AP financé par un mécanisme de financement durable, il convient de noter qu'aucun instrument formel de financement n'est mis en place à cet effet. Pour l'essentiel, seuls les projets subventionnés initient des mécanismes de financement de l'activité des comités de gestion et des organisations professionnelles valorisant les produits transformés issus de la mangrove dans les AP.

¹⁶ Située de part et d'autre de la frontière entre le Bénin et le Togo, la Réserve de Biosphère Transfrontière du Mono s'étend sur la plaine alluviale, les zones du delta et les rives du fleuve Mono. Elle est composée d'une mosaïque de paysages et d'écosystèmes comprenant des mangroves, de la savane, des lagunes, des plaines inondables ainsi que des forêts, notamment des forêts sacrées. Elle a été officiellement reconnue et intégrée au réseau mondial du programme « Man and the Biosphere (MAB) » de l'UNESCO en 2017. Elle fait partie d'un ensemble plus vaste de zones humides d'importance internationale (sites RAMSAR), interconnectés, tous le long du littoral béninois et togolais. Elle ne dispose pas à l'état actuel d'une aire marine protégée bien que ses limites sud bordent la mer.

Tableau n°03 : Valeur des indicateurs de résultat en matière e développement et d'opérationnalisation des systèmes efficaces de gestion des AP

| Indicateur | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours | Valeur cible | Taux d'atteinte |
|--|----------------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------|
| Au moins 15 Aires Protégées disposent de PAG à jour validés par l'ensemble des acteurs | 0 | 0 | 15 | 0% |
| Nombre d'ha de terres dégradées d'écosystème de mangrove restaurées et rendues fonctionnelles | 0 | 439 | 1500 | 29% |
| Taux de survie des mangroves restaurées | ND | ND | 80% | ND |
| Au moins 10 appuis financiers de recherche en Master et Doctorat | 0 | 10 | 10 | 100% |
| Au moins 15 experts régionaux bénéficient de renforcement de capacités en matière de gestion des écosystèmes de mangroves | 0 | 27 | 15 | 100% |
| Au moins 15 rapports de recherche sur les thématiques de mangroves | 0 | 0 | 15 | 0% |
| Au moins 2 sites identifiés et proposé (dossier finalisé) en vue d'un classement en site RAMSAR | 0 | 0 | 2 | 0% |
| Au moins 1 site identifié et proposé (dossier finalisé) en vue de la création d'une Réserve de Biosphère | 0 | 0 | 1 | 0% |
| Au moins 3 aires à gestion communautaire et gouvernance communautaire identifiées et cartographiées et proposées au classement (finalisation du dossier) | 0 | 0 | 3 | 0% |
| % des frais de gestion financés par un mécanisme de financement durable | ND | ND | 5% | ND |

78. L'analyse de la valeur des indicateurs conventionnels de performance révèle un niveau moyen de réalisation des cibles en fin projet. Ce niveau rend compte de la performance globale de la composante à mi-parcours et intègre des indicateurs de résultats à la pertinence très discutable pour rendre compte des progrès en matière de développement et d'opérationnalisation de systèmes efficaces de gestion. Il en est ainsi, principalement, des indicateurs de résultat en matière de recherche et de relèvement des capacités de gestion et de l'autonomie des AP (nombre d'experts régionaux formés, nombre de rapports de recherche sur les thématiques de mangrove, mécanisme de financement durable des AP) et, dans une moindre mesure, des indicateurs d'efficacité des processus de préparation de la requalification juridique des AP en site RAMSAR, réserves de Biosphère ou en APAC. D'ailleurs, ces indicateurs sont rattachés à des activités sur lesquelles le projet n'a pas fait d'avancées majeures, en partie pour des raisons de pertinence de l'activité. De façon plus générale, en dépit de la pertinence des actions mises en œuvre dans certains volets de cette composante, d'importants retards sont enregistrés dans la production des livrables (certains ne pouvaient être attendus à mi-parcours). Ce qui pose le problème de la pertinence de la définition de cibles adaptées pour les indicateurs à mi-parcours.

II.2.3. Valorisation durable des ressources des AP au profit des populations et résilience au changement climatique

79. Compte tenu du poids des subventions et de leur transversalité dans l'activité du projet, sont présentés, d'une part, les indicateurs de la composante portant sur ses autres volets avant de consacrer des développements à la présentation et l'analyse du portefeuille de projets appuyés par le fonds de subvention. Dans ce cadre, des avancées mitigées sont notées en matière de mise en place des conditions de renforcement de la résilience des populations.

2.2.3.1. Mise en place des conditions de renforcement de la résilience des populations

80. Au moment de l'évaluation, aucune étude pilote pluridisciplinaire visant à déterminer les valeurs économiques, sociales et culturelles des services et biens fournis par les écosystèmes des mangroves n'a été réalisée dans les 4 paysages. Toutefois, des thématiques sont en cours d'identification avec les plateformes nationales et transfrontalières pour la réalisation des études à court terme (2022). Il est également relevé l'existence d'initiatives d'études conduites par le collectif 5Deltas dans le paysage « Rivières du Sud » dans le cadre du projet « *climangrove* » du collectif en partenariat avec l'IBAP et WIA. Au Grand Mano, une étude de faisabilité a été réalisée sur le potentiel du *Sherbro River Estuary* sur le carbone bleu porté par plusieurs acteurs (NPAA-CTF-WIACO, EU/SL). De même, les résultats des études menées sur la thématique par les universités du Bénin sont capitalisés pour orienter l'étude à mener dans le paysage du Mono-Volta. S'agissant du Grand Saloum, il est question d'étendre l'étude SAVi sur l'évaluation économique des actifs dans le paysage.

81. Au total, 19 filières rentables¹⁷ ont été identifiées, mais elles ne sont pas encore fonctionnelles. Il est important de souligner qu'à travers son programme de subvention, le projet a mis en place un dispositif tangible de promotion et d'appui à la mise en œuvre de modèles de valorisation des ressources naturelles. Au total, sont dénombrés 8 projets ayant identifiés des filières, répartis équitablement entre les quatre paysages dont 2 au Sénégal, en Sierra Leone, 1 en Gambie, au Bénin, en Guinée-Bissau et au Ghana.

82. Les actions programmées au titre des différents projets sont alignées aux filières pré identifiées dans les PPC concernés. Dans certains cas, la filière a été identifiée avant le projet PAPBio C1-mangrove et les acteurs avaient déjà bénéficié de renforcement de capacité à travers d'autres instruments (Exemple : AMP de Joal-Fadiouth avec le projet Enda Ecopop). Il faut noter que les processus d'identification des filières ont été combinés à la réalisation d'études préliminaires et des efforts de cartographie des organisations professionnelles autour des AGR. C'est le cas des projets portés par l'ONG RID, NCD, Enda Ecopop (Cf. liste des projets ci-dessus). De façon générale, les projets font intervenir une diversité d'acteurs sélectionnés parmi les plus actifs, avec un bon niveau d'implication des groupements de femmes qui, malgré le retard dans le démarrage des projets, bénéficient de renforcement de capacités. C'est le cas des groupements de femmes ostréicoles identifiés en Basse Casamance dans l'AMPC Kalounay.

83. Dans le cadre de certains projets, des activités de restauration et de reboisement sont organisées à la suite des actions de sensibilisation et de mobilisation des autorités locales et des communautés. L'identification des synergies et les approches partenariales développées devront contribuer à capitaliser les diverses expertises présentes et créer les conditions de l'optimisation de l'impact des projets au profit des communautés.

¹⁷ Il s'agit de 8 filières dans le paysage Rivières du Sud dont 4 en Casamance (NCD) dans le domaine de l'écotourisme, l'apiculture, l'ostréiculture, la pisciculture et 4 identifiées par l'ONG AD en Guinée-Bissau sur l'apiculture, l'ostréiculture, la saliculture solaire, les foyers améliorés. Pour le PPC Mono-Volta, les 4 filières identifiées portent sur la pisciculture, le maraichage, l'amélioration de la chaîne de valeur des produits, la commercialisation. Dans le paysage du Grand Saloum et le Grand Mano, 7 filières de production ont été identifiées (huile de coco, aviculture, maraichage, écotourisme, fruits de mer, pêche et apiculture).

84. Au total, rapporté à l'ampleur de la demande et du potentiel économique de la ressource mangrove dans les différents paysages, les initiatives et projets subventionnés restent dérisoires. Cependant, leur véritable valeur ajoutée réside dans leur modélisation éventuelle et le développement de vraies chaînes de valeurs dans les filières identifiées. La dynamique d'apprentissage qu'implique l'exécution desdits projets et la capitalisation des expériences seront sans doute, des atouts majeurs dans la perspective d'un passage à l'échelle à moyen terme.

85. Au moment de la revue, 7 sessions d'éducation environnementale sont réalisées au profit des communautés locales dans les paysages des Rivières du Sud et du Mono-Volta. En Guinée Bissau, les activités d'éducation environnementales ont été réalisées à travers la formation de 30 enseignants des régions OIO et de Cacheu (octobre 2020) et à Sao Domingos (novembre 2021). Dans le Mono-Volta, ce sont les établissements publics primaires des communes du Togo (Lacs 1, 2 et 3) et les écoles primaires de Djegbamey dans l'arrondissement de Houakp-Dao de la commune de Ouida (Bénin) qui ont bénéficié des actions d'éducation environnementale. Toujours au Bénin, il a été organisé une visite des élèves dans la RBT notamment dans l'ACCB Bouches du Roy à Grand Popo. Pour le Ghana, les élèves (école Accra) ont pu visiter les mangroves du site RAMSAR de *Keta Lagune Complex*. Il faut relever que certains projets subventionnés contribuent directement ou indirectement à l'éducation environnementale des communautés. Les actions menées dans ce cadre contribuent aux changements de comportements des populations face à la ressource. Aussi, en ciblant prioritairement des écoliers comme bénéficiaires des activités d'éducation environnementale, le projet constitue une masse critique de relais au niveau des familles et des communautés pour un changement de comportement durable face à la ressource. La création de club environnement et club nature au sein des écoles est l'une des externalités positives des actions d'éducation environnementale menées. En outre, les activités réalisées concourent à une meilleure compréhension des enjeux socio-économiques liés à l'exploitation de la ressource.

86. Toujours dans le cadre du renforcement des communautés locales, 260 personnes ont été formées en pratiques durables dans les 4 PPC. Dans celui des Rivières du Sud, 57 personnes sont formées (en Casamance) sur les pratiques Ostréicoles durables. En Guinée-Bissau, 10 personnes ont été renforcées en capacité organisationnelle. Dans le cadre du projet *ecomangrove* terroir de l'homme-Burongh Adjamat de l'ONG AD, une formation technique a été organisée sur les foyers améliorés en février 2022 au profit de 33 personnes dont 25 femmes. De même, la formation de 40 femmes issues de 6 associations sur les guirlandes a permis le placement sur site de capture de 131 guirlandes. Aussi, 120 femmes ont bénéficié de renforcement de capacités de gestion dans le domaine de l'épargne et du crédit. Il est attendu de l'action de l'ONG Carbone Guinée des sessions de renforcement de capacités des acteurs issus de la communauté.

87. Dans le Mono-Volta, les ONG A Rocha, AHD au Togo et RID au Bénin devront commencer à court terme, à mettre en place les actions de renforcement en pratiques durables dans le cadre de la mise en œuvre de leurs subventions. Les projets subventionnés dans le Grand Mano et le Grand Saloum prévoient la formation de 800 personnes à diverses pratiques durables d'exploitation de ressources.

88. Les données à disposition de la mission ne permettent pas de dénombrer les communes bénéficiant d'investissement en infrastructures de transformation et commercialisation dans la zone d'intervention du projet. Cependant, la mission terrain a permis de relever l'existence de cases réhabilitées et construites par l'ONG Programme reptiles et amphibie dans la baie de Yawri et de l'estuaire de la rivière Sherbro en Sierra Leone.

89. Les données disponibles ne renseignent pas de façon exhaustive, sur le nombre d'associations, groupements et ONGs locales partenaires directs du projet qui reçoivent des appuis en matière d'organisation et gestion suivant le modèle préconisé et faisant l'objet de subventions allouées à quatre

entités sélectionnées à cet effet. Il s'agit de Declic avec Emank-Projet d'amélioration de la gestion communautaire des forêts de Mangrove en Casamance. Au Mono-Volta, le consortium AHD et Agbo-Zegue est subventionné à cet effet dans le cadre du projet de renforcement des capacités de gestion par l'autorisation des associations, groupes d'usagers, ONG locales pour une gestion durable des écosystèmes de mangrove dans le Chenal de Gbaga et dans le Système Lagunaire (Togokomé). De même, l'Agence régionale de développement (ARD) de Fatick bénéficie d'une subvention pour la mise en place d'un système d'information environnementale sur le Grand Saloum. Au paysage du Grand Mano, *Greenlife* est subventionnée dans le cadre de son projet « renforcer la capacité et la résilience des parties prenantes pour s'adapter aux impacts du changement climatique dans l'estuaire de la rivière *Sherbro*, district de Bonthe, Sierra Leone ». De façon générale, les avancées dans la réalisation des plans d'intervention tournent autour de la préparation de diagnostics et la définition de schéma de renforcement de capacités des associations, groupes d'usagers et ONG locales. Par ailleurs, des initiatives parallèles de renforcement de capacités ont été menées depuis le début par les membres du collectif 5Deltas au profit des entités subventionnées de leur ressort.

2.2.3.2. Un portefeuille de 29 projets subventionnés

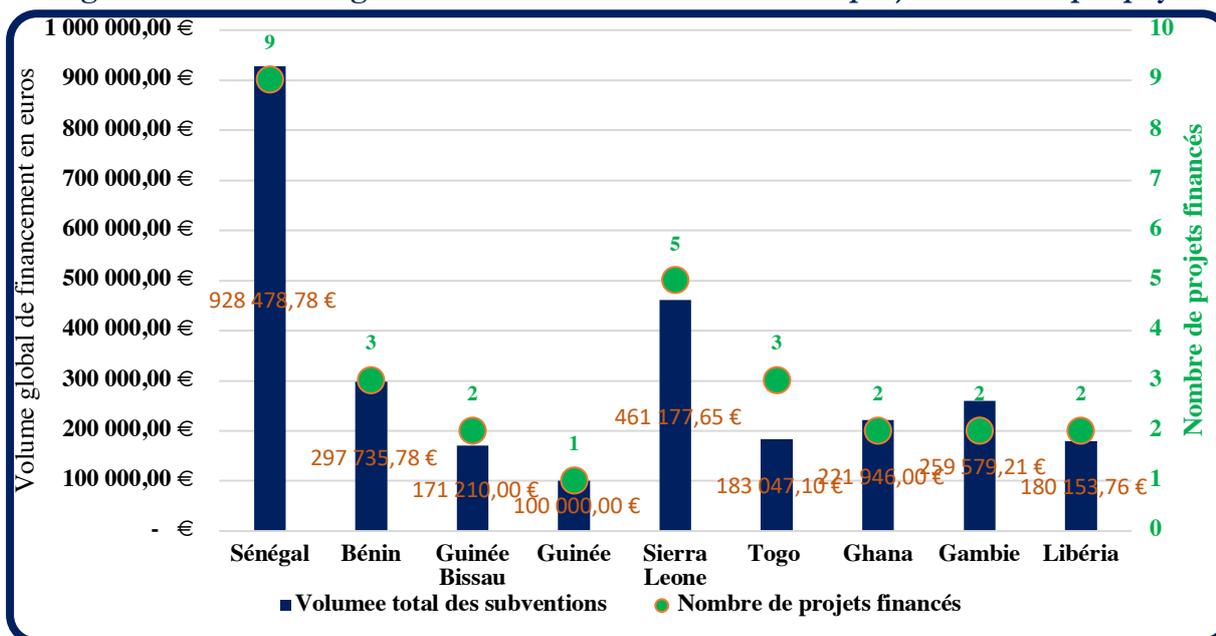
90. Sur la période sous revue, 29 projets ont été subventionnés pour un montant total de 2.803.328,26 euros avec un financement moyen par subvention de 96.666,49 euros. L'analyse de la répartition des subventions par paysage et par pays permet de noter quelques disparités. En effet, si les paysages ont bénéficié chacun de 7 subventions (à l'exception du Mono-Volta qui en compte 8), le niveau d'accès aux subventions n'est pas le même entre pays de même paysage¹⁸. Le paysage Grand Mano bénéficient du volume de financement le plus bas et les Rivières du Sud du montant total de financement le plus élevé.

91. En outre, il est noté un déséquilibre dans l'accès des subventions par pays¹⁹. Cette disparité s'explique, d'une part, par le fait que le Sénégal se situe à cheval sur deux paysages et, d'autre part, sont actifs dans le pays, des organisations possédant une grande expérience en matière de formulation et d'exécution de projets dans le champ, comme pour la Sierra Leone (5 subventions). La figure ci-après présente la répartition des subventions par pays et par volume de financement.

¹⁸ Dans le Grand Mano, la Sierra Leone a bénéficié de 5 subventions tandis que le Libéria a reçu 2 financements pour un volume de financement global de 641.331,41 euros. Pour Rivières du Sud, le Sénégal compte le plus de projets financés (4) suivi de la Guinée-Bissau (2) et d'un seul pour la République de Guinée, pour un volume total de financement de 885.922,26 euros. Dans le Mono-Volta, le Togo et le Bénin abritent chacun 3 projets subventionnés tandis que le Ghana compte 2 projets, pour un montant total de subvention dans le paysage de 702.729,88 euros. Au Grand Saloum, le Sénégal bénéficie de 5 projets financés contre 2 pour la Gambie, pour un volume global de financement de 773.945,2 euros.

¹⁹ Le Sénégal bénéficie du plus grand nombre de projets (9) pour un montant global de 928.478,78 euros tandis que la Guinée-Bissau (2), le Ghana (2), le Libéria (2), la Gambie (2) et la République de Guinée (1) se sont vus octroyer peu de subventions

Figure n°06 : Volume global de financement et nombre de projets financés par pays



92. Le montant de subvention alloué par projet et par pays présente des variations relatives, liées, notamment, au type de projets. Il est noté une forte corrélation entre la qualité juridique des organismes porteurs de projets financés, leur domaine d'intervention et les volumes moyens de financement accordés (conformément à leur demande)²⁰. De façon générale, le volume de financement reste suffisant pour une bonne mise en œuvre des projets subventionnés.

93. Les projets subventionnés sont dans leur majorité encore au stade de démarrage et affichent, d'importants retards dans l'exécution de leur plan de travail. Ainsi, l'analyse de la performance du portefeuille de projets subventionnés au moment de l'évaluation révèle un taux d'exécution technique et financier globalement faible tout type de projet confondu. Pour les projets de recherche subventionnés cette situation s'explique notamment par les retards enregistrés dans la mise à disposition des ressources et des difficultés notées dans l'approvisionnement en matériel de recherche. La faible prise en compte (dans la planification des actions) de l'incidence des phénomènes saisonniers (saisons de pluies, crue et décrue) sur les activités terrain constitue également un élément explicatif des retards observés. Ces constats sont corroborés par les résultats de l'enquête auprès des structures subventionnées actives dans le domaine de la recherche. De même, la performance dans l'exécution des projets subventionnés en matière de surveillance, de contrôle et d'application des règles reste encore faible principalement pour des raisons liées aux modalités de financement et aux différents retards accusés dans la mise à disposition des ressources. C'est le cas du projet d'appui au renforcement des capacités de surveillance, de contrôle et d'application des règles dans le paysage Mono-Volta et du projet de renforcement des Capacités de Surveillances des acteurs clés de l'AMP des Iles Tristao. Pour les projets subventionnés au titre du renforcement de capacités de gestion des AP et des acteurs, les niveaux de performance sont variables même s'ils se situent tous dans leur phase de démarrage. Il en est ainsi par exemple du projet de conservation des écosystèmes de mangroves dans l'AMP du Gandoule et son extension portée par le GIE IE Niowudane AMP Gandoule (AMPG). En revanche, le projet d'appui aux modèles de valorisation des

²⁰ Les universités, instituts de recherche, quelques fois en consortium avec des ONG spécialisées, ont reçu en moyenne le volume de financement le moins important (inférieur à 50.000 euros). Les ONG porteuses de projet intervenant dans la surveillance, la protection ou la création d'AP ont reçu les volumes de subvention les plus importants (plus de 100.000 euros). Les associations, GIE et établissements publics, porteurs de projets intervenants dans le renforcement des capacités, la sensibilisation et la valorisation bénéficient, pour la plupart, de financements de montant se situant entre 50.000 et 1000.000 euros.

produits halieutiques dans la commune de Joal-Fadiouth (PROMOVAL) porté par Enda Ecopop a réalisé d'importantes avancées qui tiennent dans une large mesure de leur capacité d'autofinancement.

94. Pour la majorité des projets subventionnés répondant (63%) le montant du financement alloué à leur projet est suffisant pour une mise en œuvre optimale des activités programmées. A contrario, 37% des répondants considèrent les ressources allouées insuffisantes (même s'ils ont eux-mêmes proposé le budget). Le déficit de couverture de certaines activités critiques de leur projet a eu une incidence sur leurs conditions de mise en œuvre et leur efficacité. Ce constat est particulièrement valable pour les projets de recherche subventionnés. En effet, les tensions budgétaires notées dans ces derniers projets impactent autant les conditions de collecte de données que le renforcement de capacité des équipes. Or, seuls 42% des bénéficiaires de subvention répondant déclarent bénéficier d'autres appuis financiers provenant de PTF ou d'organismes publics intervenant dans le secteur. Pour l'essentiel, il s'agit du FEM/PNUD (RID Bénin), de MAVA, RAMPAO, PME, FEM (AMPC Sénégal), du programme PPI du comité français de l'UICN (AMPG, Sénégal) et de US Fish and Wildlife service (Program Reptil and Amphibian, Sierra Léonne).

95. Le retard accusé dans la mise à disposition des ressources a eu une forte incidence sur le plan de travail des entités subventionnées et sur les conditions de mise en œuvre des activités programmées. En moyenne, les acteurs évaluent à plus de 3 mois le retard induit sur leur chronogramme d'activité. Dans ce contexte, pour la plupart, des réaménagements des plans de travail ont été faits. De façon générale, le retard accumulé dans l'exécution de l'ensemble du portefeuille de projets n'a pas manqué d'affecter la mise en place des activités de suivi et de reporting et son incidence globale sur les délais de production des résultats du projet. Ce constat pose, en filigrane, la question de l'opportunité de l'extension des délais de clôture des projets du premier cycle de subvention.

96. Les rapports semestriels de suivi financier des projets ne sont pas réalisés en qualité et dans les délais (avec pour incidence des retards dans les appels de fonds de l'UGP auprès du bailleur). Pourtant, l'activité de supervision et de contrôle des projets subventionnés est régulière sur la période sous revue. Cependant, son format et ses modalités varient selon les répondants de l'enquête. En effet, si 10 répondants déclarent avoir reçu des missions de supervision, un nombre important précise avoir fait l'objet d'autres modalités de suivi. A l'analyse ces activités correspondent plus aux échanges entre l'UGP, les codemandeurs de leur ressort et le projet subvention dans le cadre du processus d'élaboration des rapports techniques ou financiers. En outre, la programmation des activités et la mise en place des actions fait l'objet de préparations concertées avec le codemandeur dans la plupart des cas. En tout état de cause, pour la totalité des entités ayant déclaré avoir reçu des missions de supervision, les recommandations issues de celles-ci sont jugées avoir contribué à la performance de leur projet²¹.

97. La contribution du portefeuille de projets à la création d'emploi au profit des jeunes et des femmes reste encore modeste. Le nombre total d'emplois créés est de 214 dont 19 emplois permanents, 168 emplois temporaires et 27 autres types d'emplois. Par ailleurs, tout type d'emplois confondus, on décompte un total de 151 hommes (dont 42 jeunes) et 63 femmes (dont 19 jeunes). Pourtant, la majorité (73%) des bénéficiaires répondants déclare que la mise en œuvre du projet financé a le contribué à la création d'emplois dans leurs zones d'intervention. Le tableau ci-après présente la situation des emplois selon les types, la tranche d'âge et le sexe.

²¹ Ainsi, pour NCD (Sénégal) les activités de supervision ont aidé à élaborer des indicateurs de suivi-évaluation et à mettre en place des activités dans ce sens. Pour Carbone Bleu Guinée, elle a surtout permis d'assurer une concertation avec les autres organisations présentes dans le cadre de la surveillance de l'AMP des îles Tristao. Pour l'APCRM Sénégal, les recommandations ont surtout permis d'améliorer la gestion des fonds exécutés par le projet. Il en est de même pour Declic (Sénégal) pour qui, la supervision a contribué à la qualité de son rapport financier et a été une occasion de partager des outils de suivi des projets. Pour Enda Ecopop, les missions de supervisions ont permis de renforcer l'engagement des groupements de femmes, de planifier les activités et de constater l'effectivité des actions.

Tableau n°04 : Nombre d'emplois créés par type, tranche d'âge et sexe

| Type d'emplois | Nombre | | | | Total |
|-------------------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | Hommes | | Femmes | | |
| | Adultes | Jeunes | Adultes | Jeunes | |
| Emploi permanent | 15 | 2 | 2 | 0 | 19 |
| Emploi temporaire | 88 | 20 | 41 | 19 | 168 |
| Autres | 6 | 20 | 1 | 0 | 27 |
| Total | 109 | 42 | 44 | 19 | 214 |

98. Il convient de souligner que les statistiques présentées dans le tableau ci-dessus n'indiquent que le volume et la répartition des emplois directs, compte non tenu des emplois indirects pour des événements et ateliers. En tout état de cause, il apparaît clairement que la proportion de femmes (29,4%) et de jeunes (28,5%) employés est en deçà de la proportion d'adultes-hommes engagés dans le cadre des projets subventionnés répondants.

99. Le tableau ci-après présente la valeur à mi-parcours des indicateurs de résultats de la composante «valorisation durable des ressources des aires protégées au profit des communautés et résilience au changement climatique ».

Tableau n°05 : Valeur des indicateurs de résultat en matière de valorisation durable des ressources des AP au profit des communautés

| Indicateur | Valeur de référence | Valeur à mi-parcours | Valeur cible | Taux d'atteinte |
|--|---------------------|----------------------|--------------|-----------------|
| 04 études pilotes pluridisciplinaires pour déterminer les valeurs économiques, sociales et culturelles des services et biens fournis par les écosystèmes des mangroves | 0 | 0 | 4 | 0% |
| Nombre de filières rentables identifiées fonctionnelles (dynamisées) | 0 | 0 | ND | ND |
| Au moins 3 actions d'Éducation Environnementale (EE) sont menées à l'échelle des PPC | 0 | 7 | 3 | 100% |
| Nombre de personnes issues des communautés locales formées en pratiques durables | 0 | 260 | 400 | 65% |
| Nombre de communes bénéficiant d'investissements en infrastructures de transformation et commercialisation | ND | ND | ND | ND |
| Nombre d'associations, groupements et ONGs locales partenaires directs du projet qui reçoivent des appuis en matière d'organisation et gestion | ND | ND | ND | ND |
| Environ 82 subventions octroyées à travers le fonds subvention | 0 | 29 | 48 | 60% |

100. En conclusion, la performance du projet dans cette composante présente de grandes disparités au regard de l'état des indicateurs de résultats. Si le projet a démontré un niveau important d'efficacité en matière de mise en place et d'exécution du fonds de subvention,

d'éducation environnementale et en matière de renforcement de capacités des personnes issues des communautés locales sur des pratiques durables, des résultats probants restent à faire sur les autres volets de l'intervention. En effet, des études pilotes pluridisciplinaires pour la détermination des valeurs sociales et culturelles n'ont pas encore débuté malgré les avancées en matière d'identification de thématiques. En outre, si le nombre de filières rentables identifiées dans les territoires et paysages d'intervention reste assez conséquent, l'action du projet n'a pas encore permis de dynamiser et de structurer lesdites filières. Les conventions signées avec Declic, ARD Fatick, Consortium AHD et Agbo Zegue n'ont pas encore permis des avancées significatives en matière de renforcement des capacités des associations, groupements et ONGs locales partenaires directs en matière d'organisation et gestion.

II.2.4. Principaux résultats et effets éventuels de l'action

101. L'efficacité globale du projet est jugée satisfaisante au regard du niveau moyen d'atteinte des cibles des indicateurs à mi-parcours. En matière de coordination intégrée des activités socio-économiques et sectorielles dans les PPC, la réalisation de diagnostics a contribué de façon décisive à la maîtrise des enjeux et du contexte socio-économiques ainsi que des potentialités d'actions et de synergies en matière de restauration et de conservation de forêts de mangrove. La mise en place de plateformes au niveau national, transfrontalier et PPC ainsi que des organes de coordination qui se dotent progressivement de feuilles de route constitue une avancée majeure. Elle dote les acteurs des territoires de cadres plus ou moins institutionnalisés de collaboration, d'harmonisation et de mise en synergie de leur intervention au profit de la préservation de la ressource. Cette dynamique aura sans doute une forte incidence sur les modalités d'échanges scientifiques et la mutualisation des ressources techniques, financières et institutionnelles à l'effet de construire à l'échelle transnationale des dynamiques favorables à la constitution de systèmes de gestion durable des AP. L'organisation de visites d'échange à caractère éducatif, culturel et scientifique à l'échelle transfrontalière reste à intensifier. Toutefois, celle menée entre les PPC du Mono-Volta et du Grand Saloum en octobre 2021 a révélé le potentiel et la forte valeur ajoutée des programmes d'échange en perspective notamment en matière de constitution de communautés de pratiques, de mutualisation des savoir-faire et d'harmonisation des outils. Les visites découvertes organisées et les activités d'animation culturelle notamment dans le paysage Rivières du Sud et le Mono-Volta ont déjà suscité un début de prise de conscience chez les jeunes et amélioré leur connaissance sur l'utilité économique, environnementale et culturelle de la Mangrove. Les activités menées dans ce cadre ont contribué à l'émergence d'un leadership communautaire dans la conservation de la mangrove.

102. Les résultats et effets des activités menées en matière de développement et d'opérationnalisation des systèmes de gestion efficaces des AP sont plus marqués en matière de renforcement des capacités des experts régionaux. Dans ce cadre, il faut relever la pertinence et la forte valeur ajoutée de la formation organisée au profit de 27 experts issus de 5 pays du paysage du Mono-Volta en matière de suivi-évaluation et capitalisation. En revanche, les résultats en matière d'appui à la recherche (master et doctorat) doivent être attendus à moyen terme et devront traduire la contribution du projet au renforcement des capacités de la communauté scientifique sous régionale en matière de conservation de la mangrove. En matière d'actualisation et d'élaboration d'outils d'aménagement et de gestion des AP, de nombreux chantiers sont en perspective (12) avec un niveau de réalisation qui ne permet pas encore d'identifier des effets et résultats probants. Cependant, par le truchement des projets subventionnés, l'action a commencé à renforcer les capacités des agents de surveillance des AMP et à contribuer à leur équipement. Cet appui doit être intensifié pour la constitution d'une masse critique de capacités pour une montée en performance dans la gestion des AP. En outre, les actions de reboisement et de restauration ont été systématisées pour

atteindre un niveau conséquent de réalisation. Les avancées notées dans ce cadre traduisent dans une large mesure d'engagement des communautés dans les activités de conservation impulsées par le projet.

103. Enfin, le projet a contribué à créer les conditions de l'accroissement du bénéfice durable que les populations riveraines des AP tirent de celles-ci. Dans ce cadre, 19 filières rentables de valorisation des produits de la mangrove ont été identifiées, mais restent à dynamiser et à structurer. La formation des groupements dans la valorisation des produits en Casamance, en Guinée-Bissau, dans le Saloum est un apport substantiel aux capacités communautaires de production d'AGR dans les AMP étant entendu qu'une partie des retombées est réinjectée dans la gestion de l'Aire. Il est noté un bon niveau d'intégration du genre dans la restauration de la mangrove pour tous les projets de subvention ayant intégré les aspects de valorisation. C'est le cas de PROMOVAL mis en œuvre par l'ONG Enda Ecopop à Joal au Sénégal, du projet de l'association NCD et WABSA en Gambie, qui mettent l'accent sur la valorisation des produits portés par les organisations féminines. Il en est de même, dans le Grand Mano, avec le projet conduit par l'ONG Reptile et Amphibie Program en Sierra Leone. Enfin, il convient de relever que la contribution du projet à l'emploi jeune reste modéré au regard des données de l'enquête avec un déséquilibre d'accès aux emplois directs et indirects défavorable aux femmes.

II.3. Efficience et facteurs de performance du projet

Questions évaluatives

- Quel est le niveau d'efficience du projet au plan de son exécution technique et financière ?
- Quels sont les facteurs (endogènes et exogènes) explicatifs du niveau de performance enregistré?
- Dans quelle mesure, la visibilité de l'action et de tous les partenaires techniques et financiers est-elle optimisée dans le cadre de l'intervention ?

104. L'analyse de l'efficience couvre l'appréciation de la mesure dans laquelle les ressources et les modalités de leur mobilisation sont en cohérence avec le niveau de résultats enregistré par le projet. Dans le cadre du présent exercice, l'analyse ne couvre pas l'évaluation de l'efficience économique qui s'intéresse, en priorité, aux modalités d'achat des intrants en référence aux pratiques pertinentes. La présente évaluation se focalise sur l'appréciation de l'efficience allocative qui met la priorité sur les modalités d'allocation des ressources en rapport avec les produits et résultats enregistrés. Dans un second temps, l'évaluation embraye sur l'analyse de l'efficience technique avec un accent sur la qualité et surtout les délais de production des extrants dans les différentes composantes et volets d'intervention. Une part importante de l'analyse menée dans ce cadre est dédiée à l'identification et l'examen des facteurs endogènes et exogènes de performance du projet sur la période sous revue. Ce point de l'évaluation intègre la problématique des modalités d'optimisation de la visibilité de l'action et de tous les partenaires techniques dans le cadre de l'intervention.

105. Sous ce rapport, l'analyse des données de répartition et d'exécution du budget en rapport à l'action du projet permet de relever que l'efficience allocative est jugée modérément satisfaisante. De même, il est noté que l'efficience technique du projet est modérément satisfaisante au regard de l'analyse de ses facteurs de performance.

II.3.1. Une efficience allocative modérément satisfaisante

106. Au 31 mars 2022, le projet affiche un taux d'engagement de 45% soit 4 426 864 euros. Ce montant inclut l'ensemble des dépenses effectuées (2.419.769 euros) et des engagements en cours (2.007.095 euros). Le montant total des dépenses effectuées dépasse légèrement les ressources effectivement

mobilisées auprès de l'Union Européenne dans le cadre du paiement de la première tranche 2.131.610 euros. Ainsi, le projet affiche un solde de trésorerie de -288 159 euros correspondant aux avances consenties par l'UICN.

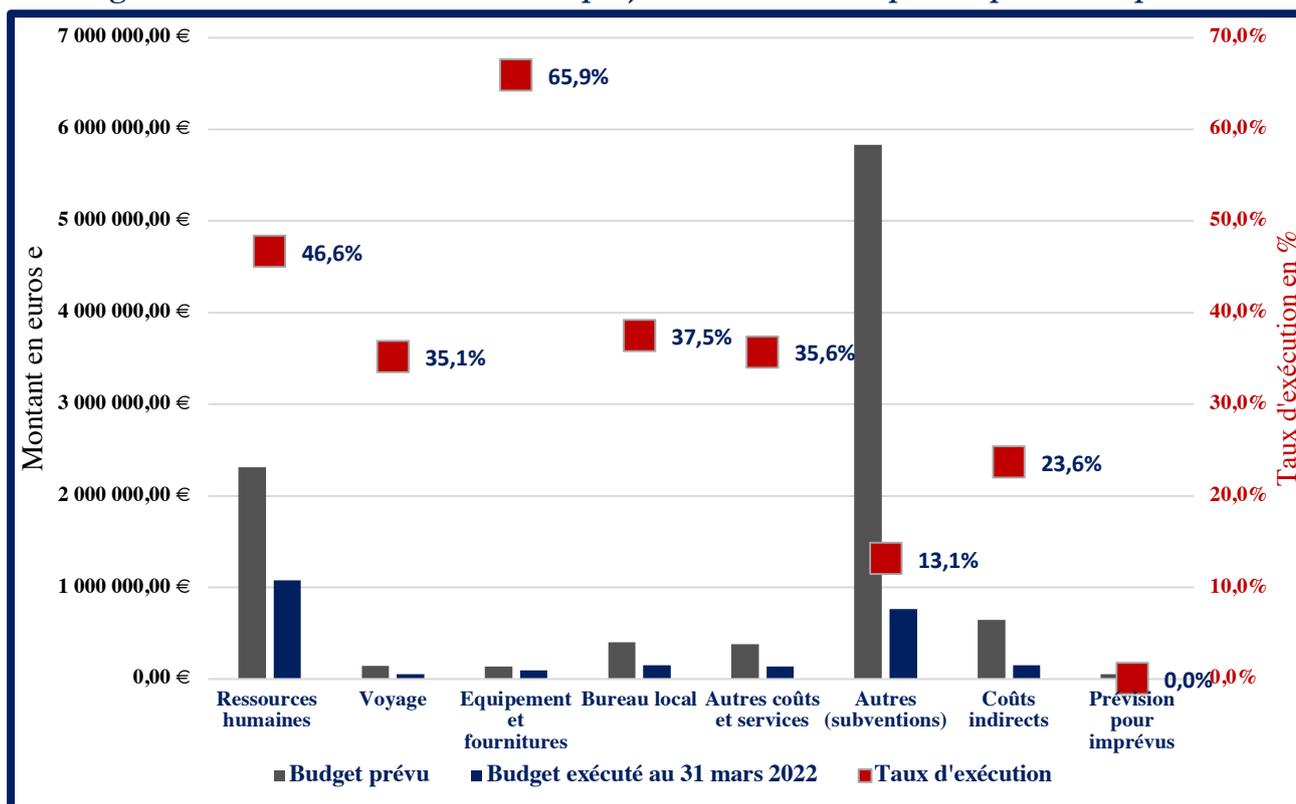
107. Les engagements en cours couvrent les contrats de subvention (523.000 euros) et les contrats individuels (84.141 euros) de l'UICN et les soldes IP non justifiés des autres codemandeurs (Eclasio, GRGR, UP et WIACO) pour un montant de 1.399.893 euros. Les subventions signées par les autres codemandeurs à l'exception de WIACO s'élèvent à 714.000 euros dont 442.000 euros par UP, 172.000 euros par GRGR et 100.000 euros par Eclasio. Il convient de relever que le taux relativement satisfaisant d'engagement cache mal la faiblesse du taux d'exécution financière du projet en rapport avec son budget global.

108. Le projet présente un taux d'exécution financière modérément satisfaisant, mais qui reflète le niveau de progrès dans la réalisation des activités et vers l'atteinte des objectifs poursuivis dans les différents volets du projet. En effet, sur un budget de 9.900.000 euros, un montant total de 2.419.769,13 euros a été effectivement dépensé sur la période sous revue soit un taux d'exécution de 24,4% (au 31 mars 2022). Par contre, le niveau d'exécution est assez faible en ce qui concerne la mise en œuvre du fonds de subvention. Il faut noter que si un budget important (2.939.345,67 euros) est accordé à 29 projets conventionnés, le rythme de libération des financements est encore modéré (14,9%) compte tenu du retard accusé dans la mise en place des projets, dans l'élaboration des rapports financiers et de l'audit pour libérer la seconde tranche.

109. Il est noté une disparité dans le taux d'exécution par chapitre de dépense et par codemandeur. Les dépenses d'équipement et de fourniture présentent les taux d'exécution les plus élevés sur la période sous revue (65,9%) avec 91.717,91 euros dépensés suivies des charges de personnel avec un montant de 1.077.908,91 euros dépensé sur un budget de 2.311.787 euros soit un taux d'exécution de 46,6%. De même, les frais de gestion du bureau local (35,5%), les autres coûts et services (35,6%) et les frais de voyages (35,1%) affichent des taux d'exécution modérément satisfaisants.

110. Par contre, pour le fonds de subvention, un montant de 438.148,2 euros a été dépensé correspondant à un taux d'exécution encore faible de 14,9% du montant global des conventions signées et de 11,9% du budget global du fonds de subvention. En outre, le budget prévu au titre des activités directement mises en œuvre par les codemandeurs dans le cadre du suivi des subventions a donné lieu à un taux d'exécution de 8,8%. Sous ce rapport, le volet du budget « autres » présente un taux global d'exécution de 13,1%. La figure ci-après présente le niveau d'exécution du projet selon les chapitres de dépense.

Figure n°07 : Niveau d'exécution du projet au 31 mars 2022 par chapitre de dépenses



111. Le taux d'exécution financière par codemandeur reste modérément satisfaisant et présente des disparités selon les entités. WIA qui met en œuvre la part la plus importante (42,3%) du budget prévisionnel présente un taux d'exécution de 25,5% avec un montant total dépensé de 1.054.625,01 euros sur un budget prévu de 4.180.410,85 euros. Le collectif 5Deltas, en outre, a dépensé un montant total de 585.203,73 euros pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de son paysage Rivières du Sud sur un prévisionnel de 2.369.835,33 euros soit un taux d'exécution financière de 24,4%. De même, le taux d'exécution des membres du collectif présente également des disparités. En effet, Kinome présente un taux d'exécution le plus élevé de 41,7% (72.129,1 euros sur 173.036,59 euros prévus). GRDR suit avec un taux d'exécution de 29,5% soit 202.616 euros sur un budget de 687.146,46 euros. Eclasio a dépensé un montant de 179.135,54 euros sur un budget de 702.630,11 euros. Enfin, United Purpose a dépensé 131.323,10 euros sur un budget de 834.714,33 euros soit un niveau d'exécution de 15,7%. Pour l'UICN, sur un budget prévisionnel de 3.322.061,49 euros, un montant total de 777.369,98 euros a été effectivement dépensé pour la mise en œuvre des activités dans le paysage du Mono-Volta soit un taux d'exécution de 23,4%. Le tableau ci-après présente le niveau d'exécution financière par codemandeur.

Tableau n°06 : Niveau d'exécution du projet au 31 mars 2022 par codemandeurs

| Codemandeurs | Budget prévu | Budget exécuté au 31 mars 2022 | Taux d'exécution |
|----------------|-----------------------|--------------------------------|------------------|
| UICN | 3 322 061,49 € | 777 369,98 € | 23,4% |
| WIA | 4 180 410,85 € | 1 054 625,01 € | 25,2% |
| ECLOSIO | 702 630,11 € | 179 135,54 € | 25,5% |
| UNITED PURPOSE | 834 714,33 € | 131 323,10 € | 15,7% |
| GRDR | 687 146,46 € | 202 616,00 € | 29,5% |
| KINOME | 173 036,59 € | 72 129,10 € | 41,7% |
| Total | 9 899 999,83 € | 2 417 198,72 € | 24,4% |

112. **En conclusion, le niveau d'efficience allocative du projet est jugé modérément satisfaisant en raison de la part importante des ressources affectées à la réalisation des activités subventionnées au plus près des bénéficiaires malgré le taux d'exécution modéré du budget conventionné suite au premier appel à projet. Aussi, les ressources exécutées en appui aux volets du projet présentant des résultats probants, notamment dans la composante 1, rapportée au niveau de dépenses effectuées, conforte la propension du projet à une efficience relative.**

II.3.2. Facteurs clés de performance du projet

113. Plusieurs facteurs (positifs et négatifs) liés à la conception du projet, aux modalités d'allocation de ses ressources humaines, techniques, institutionnelles, à sa gestion et à sa gouvernance expliquent dans une large mesure le niveau de performance actuel du projet. A ces facteurs endogènes, s'ajoutent des facteurs externes. Les facteurs exogènes de performance du projet ont trait à la qualité de l'appropriation de l'intervention par ses bénéficiaires à l'échelle des territoires qu'il convient de mettre en perspective avec la pertinence du projet en rapport avec les besoins et défis.

114. En revanche, de nombreux défis caractéristiques des contextes d'intervention se sont posés ou sont susceptibles de l'être. Il s'agit pour l'essentiel de facteurs liés aux bénéficiaires ou à leur environnement d'intervention. Il en est ainsi des problèmes de gouvernance locale et de mise en synergie des acteurs locaux. C'est le cas au niveau village dans le cadre du projet ONG RID Bénin. De même, des problèmes d'accès au foncier dans les zones d'intervention du projet au Bénin (entre la lagune et l'Océan) sont susceptibles de se poser concernant l'installation des champ-écoles dans le contexte d'émergence de plusieurs projets gouvernementaux dans la zone. Il faut également relever le faible niveau d'appui des institutions et administrations locales à l'action du projet CODOHSAPA (Sierra Leone). Aussi, des difficultés d'accès de certaines zones insulaires d'intervention en période d'hivernage ont été notées. La présence de vastes espaces de forêts de mangrove difficiles d'accès dans un contexte de déficit de moyens des acteurs institutionnels et communautaires constitue une contrainte majeure. Pour la réalisation des activités de recherche (Guinée-Bissau), le plan de travail est particulièrement contraint dans son exécution par la saisonnalité des périodes de collectes pour la recherche (ODZH, Guinée-Bissau). Enfin, il faut relever la cherté et la fluctuation des matériaux ainsi que la durée d'importation de certains outils essentiels dans la réalisation des activités de recherche notamment dans le contexte de crise sanitaire. De façon générale, l'avènement de la crise sanitaire de COVID-19 a pesé de manière significative sur les modalités de travail et les délais d'exécution des activités programmées compte tenu des régimes de restrictions et leur diversité au niveau des différents pays couverts. Ainsi, la crise sanitaire a eu un effet ralentisseur notamment au début de la mise en œuvre du projet. Cependant, des ajustements ont été faits pour résorber les retards et continuer la mise en œuvre des activités avec l'usage du télétravail ou la mobilisation de modes de communication hybrides.

115. Les éléments clés de performance sont internes au projet. Ils tiennent pour l'essentiel de la conception et de l'efficacité des fonctions clés. Il s'agit principalement de la gestion fiduciaire, de la coordination, de la gouvernance, de la planification stratégique et opérationnelle, de la communication, du suivi-évaluation et de la gestion des connaissances.

2.3.2.1. Gestion administrative et financière

116. La gestion fiduciaire du projet réfère à ses modalités de gestion administrative, financière et à la passation de marché. La gestion administrative et financière du projet est structurée par les dispositions

du manuel de procédures²² élaboré en référence aux exigences du contrat de subvention et pour l'essentiel des règles applicables au niveau de UE et de l'UICN. Elle a également tiré avantage des standards élevés de procédures de l'UICN en matière de gestion administrative et financière. Il en est de même du cadre de gestion préexistant au niveau des codemandeurs. Le dispositif de gestion financière est animé par un Responsable administratif et financier²³ (RAF) aujourd'hui totalement dédié au projet malgré qu'il ne soit initialement affecté au projet qu'à mi-temps, (50% de son temps de travail devant être consacré au projet Biopama). Le RAF joue un rôle de premier plan dans les processus de passation de marché notamment pour la vérification des disponibilités des lignes de crédits pour les projets de marché dont la préparation est assurée par le coordonnateur du projet. Les principales faiblesses de la gestion administratives et financière ont trait au(x) :

- Retard accusé dans la réalisation du seul audit organisé depuis le début du projet. Encore en cours, il a accusé un retard important dans sa réalisation pour des raisons liées aux lenteurs dans le processus de contractualisation alors que même le prestataire en charge a été recruté en amont. A cela s'ajoute la question de la disponibilité de l'information financière provenant des codemandeurs.
- Retard dans la production des rapports de suivi financier qui doivent être fournis sur une base semestrielle par les codemandeurs à l'UGP ne sont pas fait en qualité et dans les délais avec pour incidence des retards dans les appels de fonds de l'UGP auprès du bailleur. Dans ce contexte, un préfinancement est effectué par l'UICN pour un niveau satisfaisant de continuité dans l'exécution des projets financés.
- Modalités de sélection, de gestion et de suivi des subventions octroyées à l'issue du processus de sélection puis de contractualisation s'est avéré trop long eu égard aux lourdeurs des procédures de l'UICN. Dans ce contexte, un retard important est noté dans les délais de mise à disposition des financements.
- Défaut d'expertise dans la gestion fiscale des conventions au regard des dispositions applicables en matière de partenariat public-privé. C'est le cas pour le projet d'extension et d'intégration juridictionnelle de la RBTM-Bénin dans le réseau des aires protégées du Bénin porté par EcoBénin et CENAGREF.

2.3.2.2. Coordination technique du projet

117. La coordination de l'exécution technique du projet reste modérément satisfaisante et ne contribue pas encore, de façon optimale, à sa pleine efficacité. Elle se décline à différentes échelles et fait intervenir un nombre important d'acteurs. En premier lieu, il s'agit des codemandeurs et chefs de file au premier rang desquels l'UICN. La coordination entre codemandeurs est en phase d'être renforcée de façon significative avec la décision prise récemment par les acteurs dans le cadre d'un atelier de planification à Saly (Sénégal), de prendre des mesures nécessaires pour optimiser la coordination, la mise en synergie et le passage d'expérience entre codemandeur. A ce titre, même si des réunions mensuelles étaient organisées pour la mise en œuvre des premières subventions, il faut noter l'irrégularité des réunions de coordination entre codemandeurs. Ce déficit est en phase d'être corrigée avec les mesures pertinentes prises lors dudit atelier qui a permis de discuter et d'arrêter un agenda de rencontre des responsables de suivi-évaluation (bimensuelle), des responsables de la gestion financière (semestrielle) et des responsables de la communication (mensuelle).

²² Ce manuel reprend à son profit les schémas organisationnels et fonctionnels définis dans le document de projet pour la gestion des différents volets de l'intervention. Il a l'avantage de proposer une large palette de procédures couvrant la gestion budgétaire et financière, la passation des marchés, la gestion des subventions ainsi que les procédures de gestion des audits et de suivi-évaluation.

118. Plus spécifiquement, le dispositif de coordination et d'exécution technique du projet mis en place par l'UICN lui permet d'assurer la gestion administrative et financière conformément en sa qualité de chef de file, d'une part, et, de coordonner l'exécution du volet du projet qui lui incombe dans le Mono-Volta, d'autre part. Pour la coordination du projet, une équipe a été mise en place au sein de l'UICN faisant intervenir, outre, le Coordonnateur régional marin-côtier, une Unité de gestion (UGP) dirigée par un Coordonnateur (chargé de projet) qui travaille en étroite collaboration avec un Responsable administratif et financier (50%), un Responsable de la communication et du plaidoyer (50%) et un Responsable du suivi-évaluation (60%).

119. S'agissant de la coordination du projet, les attributions du Chargé de projet²⁴ (UGP) le mettent dans une situation de surcharge charge de travail qui ne manque pas d'impacter négativement l'animation de l'UGP. En effet, ce dernier cumule dans les faits la fonction de Chargé de projet et de chargé de la coordination des activités mises en œuvre au niveau du Mono-Volta du fait des défaillances constatées dans la performance de l'agent mis à disposition par le bureau de Ghana (principalement dû au fait qu'il est unilingue (anglais) et qu'un chargé de projet bilingue était crucial pour effectuer ce travail). Dans les faits, le périmètre d'intervention de ce dernier ne se conforme pas à ces termes de référence qui le prédisposent à la coordination des activités au Togo et au Bénin en plus du Ghana sachant que l'UICN ne dispose pas de bureaux dans ces deux pays. Dans ce contexte, une part importante de l'activité est prise en charge par le Chargé de communication qui exécute en partie le plan d'actions du Mono-Volta à côté du Chargé de projet.

2.3.2.3. Gouvernance du projet

120. La gouvernance du projet est globalement satisfaisante en dépit de quelques faiblesses identifiées principalement en lien avec la composition et le niveau de représentation des membres du comité de pilotage mis en place dès le début du projet. Celui-ci est composé de l'UEMOA comme partenaire technique, l'UICN (qui en assume le Secrétariat), de Wetlands International Africa et du collectif 5Deltas (initialement représenté par Eclasio), des chefs de file PPC, d'un représentant de chacun des réseaux PRCM, RAMPAO et du réseau des parlementaires de l'environnement et de l'UE en qualité d'observateur. L'accès à la qualité de codemandeur de UP, GRDR et Kinome fait de ses derniers des membres de plein droit du comité de pilotage. Cependant en l'état actuel de sa composition, le comité n'intègre pas tous les membres pertinents comme les représentants institutionnels des pays (ministère en charge de l'environnement et des aires protégées). Dans les faits, les chefs de file paysage (4 coordonnateurs des COPPC) n'ont pas participé aux sessions du comité de pilotage. En revanche, du point de vue de son fonctionnement, il a constitué un cadre d'orientation, de suivi et de validation des rapports et de proposition de mesures en faveur de l'efficacité²⁵ et de l'impact de l'intervention.

2.3.3.4. Planification stratégique et opérationnelle

121. La planification stratégique du projet présente quelques faiblesses notoires dont l'impact est modéré par l'approche participative privilégiée. Il est noté que l'option d'intégrer la réalisation des diagnostics territoriaux pendant la phase d'exécution du projet (et non avant) peut être une clé explicative

²⁴ En effet, au su du manuel de procédures, il est chargé de la préparation des plans de travail annuels, de la gestion des relations avec les codemandeurs et les chefs de file, de la gestion opérationnelle des subventions, de la consolidation des actions et des rapports, de la capitalisation et de la liaison avec le bailleur.

²⁵ Ainsi, dans sa réunion de septembre 2021, le comité de pilotage a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations de sa première session organisée en juillet 2020, procédé à la revue de l'état d'avancement du projet, validé son rapport financier et le projet de plan d'actions pour 2022 compilant ceux des partenaires. Il a été également abordé le schéma directeur du processus d'attribution des subventions tenant compte des contraintes. De même, les questions relatives à la mise en œuvre de la stratégie de communication et la visibilité des partenaires et du projet ont été abordées avant de proposer une batterie de recommandations.

des importants retards accusés dans la réalisation des activités qui s'appuient sur ces diagnostics. Il est probant que la réalisation des études de faisabilité et des études préalables avant la phase de réalisation du projet permet de faire des choix fondés sur les résultats des diagnostics préalables. De même, la durée prévue du projet, de 47,5 mois, est relativement limitée pour atteindre les objectifs de développement qui s'articulent en gros à l'optimisation de la performance dans la gestion des aires protégées et à la structuration d'une approche intégrée appropriée par les acteurs à l'échelle des paysages et territoires d'intervention. En plus, l'option de ne pas donner une place de premier choix au renforcement des administrations publiques susceptibles de porter, dans la durée, les actions est une faiblesse de la planification stratégique du projet. De façon plus spécifique, certaines actions prioritaires identifiées, à titre d'exemple l'élaboration des PAG à l'échelle des PPC et l'identification des sites RAMSAR dans le contexte régional posent également questions rapportées à la durée de vie du projet. De même, concernant le volet subvention, la pertinence à l'entrée des modalités susceptibles de garantir un accès équilibré, au plan géographique, au financement n'a pas été garantie donnant lieu à des correctifs apportés lors du lancement du second cycle de subventions intégrant des quotas par paysage. En revanche, les modalités de la planification stratégique contribuent à apporter des ajustements nécessaires en concertation avec les différentes parties prenantes notamment pendant les phases d'élaboration des PTA. Suite aux recommandations du comité de pilotage, le projet a progressivement intégré la nécessité de tenir compte des processus et perspectives d'actions initiés à l'échelle des paysages par les codemandeurs.

2.3.3.5. Communication et visibilité de l'action et des partenaires

122. La stratégie de communication déployée contribue, à bien des égards, à l'atteinte des objectifs de sensibilisation et de plaidoyer en direction des cibles. Les modalités de la communication interne du projet sont affectées par la largeur et la complexité du dispositif et de la pluralité des parties prenantes impliquées ainsi que du flux d'information à gérer. Les faiblesses les plus marquantes de la communication interne du projet sont liées aux délais de retour d'information et de réponses aux requêtes de la part de l'UICN et de l'UGP. Par ailleurs, il est noté une connaissance encore faible du projet, de ses modalités d'intervention et des procédures applicables par les acteurs nationaux notamment au niveau des administrations qui sont marquées par un *turn-over* important. Il faut dire qu'aucune tournée de présentation du projet n'est organisée sur la période sous revue.

123. Le plan directeur de la communication externe est défini par la stratégie adoptée en 2021. Celle-ci vise à faciliter une meilleure compréhension du projet et la mobilisation d'un soutien qualifié tout en faisant de la communication un vecteur de performance des opérations et activités du projet. Pour ce faire, la stratégie privilégie l'utilisation correcte des outils modernes et adaptés et la réalisation d'actions de vulgarisation du projet et de son action auprès de ses parties prenantes, cibles et communautés.

124. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet s'est doté d'outils d'information (dépliants, PAPBio flash, publications des activités du projet sur des sites et Newsletter). Pour optimiser sa visibilité digitale, un effort (jugé encore insuffisant) a été fait pour une pleine mobilisation du potentiel média sociaux dans la structuration de la communication du projet. A ce titre, une information actualisée sur les résultats et les activités du projet ainsi que des témoignages des acteurs est disponible sur la page Facebook, Twitter, Flickr et sur la chaîne Youtube créée. Cependant, la communication à travers les réseaux sociaux pourrait être renforcée et systématisée en mettant à profit le réseau des communicants au niveau des partenaires. De même, il est noté que des ressources ne sont pas allouées à l'achat de publicité en ligne pour accroître la visibilité du projet. La couverture médiatique de toutes les activités sur site est assurée. Mais s'est surtout en matière de plaidoyer que l'apport de la communication s'est révélé particulièrement important notamment en marge des événements internationaux (Journées Mangrove).

125. La visibilité du projet dans le Mono-Volta est assez satisfaisante eu égard aux nombreuses activités organisées durant la période sous revue notamment lors des Journées des Zones Humides, des Journées Mangrove et des visites découvertes. Pour la communication Média dans le Mono-Volta, des plateformes avec les journalistes « PAPBio » ont été mises en place pour la couverture médiatique des activités au Togo, au Bénin et au Ghana. Cette initiative confère au projet une assez bonne visibilité au Togo et au Bénin où les actions de communication s'appuient sur un large réseau de journalistes.²⁶

126. En revanche, la mise en œuvre de la stratégie de communication a été assez timide dans les paysages du Grand Mano, du Grand Saloum (WIA) et des Rivières du Sud (Collectif 5Deltas). Cette situation s'explique par le fait que les chargés de communication affectés sur le projet privilégient les projets de leur portfolio qui participent à leurs rémunérations. Depuis le départ du chargé du projet, la personne affectée pour la visibilité de WIA, en remplacement du titulaire, n'a pas une bonne maîtrise de la stratégie de communication. Du côté du Collectif 5Deltas, c'est le chargé de projet (Kinomé) qui cumule la fonction communication avec ses tâches déjà assez importantes. Tous ces éléments font que le projet n'a pas une visibilité assez homogène d'un paysage à l'autre.

2.3.3.6. Suivi-évaluation du projet

127. La qualité du suivi-évaluation s'apprécie au regard de la pertinence de son dispositif et des outils, d'une part, en rapport à l'efficacité des activités de suivi-évaluation, d'autre part et, enfin, au regard de son utilisation dans les processus décisionnels. Un mécanisme de suivi évaluation est mis en place dès le début du projet, impliquant tous les acteurs avec les rôles de chacun bien définis. Des rencontres bilans et de planification annuelle permettent de passer en revue les activités mise en œuvre, échanger sur les difficultés, partager les différentes approches et leçons apprises et planifier les activités de l'année suivante. Les indicateurs de performance, renseignés périodiquement selon le plan de suivi évaluation sont également passés en revue afin de mesurer le niveau d'atteinte du projet.

128. Afin de s'assurer de la solidité du mécanisme, des outils ont été mis en place tels que : le plan de suivi évaluation, les outils de collecte des données pour certains indicateurs, un cadre de mesure des indicateurs de performance, qui, permet de collecter les données des partenaires (projets de subvention) afin que leur contribution soient prises en compte au niveau des indicateurs globaux du projet. Ainsi les données sont collectées dès le niveau terrain avec les subventions, et contribuent à alimenter le cadre de mesure des performances. Enfin un canevas de rapportage est développé et partagé avec tous les acteurs. Le système de rapport mis en place est tel que les subventions rapport aux partenaires et ceux –ci font la synthèse et transmettent à l'UICN pour une synthèse globale de la mise en œuvre des activités. Le mécanisme planifie également des visites terrain pour le suivi et la supervision, ainsi que le renforcement des capacités : c'est ainsi que les acteurs subventions de la mono volta ont été formés au suivi évaluation afin que ceux-ci puissent, de façon efficace, mettre en œuvre les projets de subvention qui leur ont été octroyés. Le mécanisme de suivi prévoit également les rencontres périodiques de coordination (coordonnateurs, suivi évaluateurs et finance)

129. Une stratégie de collecte des données de suivi des projets subventionnés a été développée progressivement avec l'appui des codemandeurs qui se sont engagés à appuyer, dès la phase de préparation du projet, le renforcement de la qualité des indicateurs et, pendant la phase de mise en œuvre, les outils de collecte, d'analyse et de reporting. Il importe de noter qu'en dépit de ce soutien, les capacités de suivi-évaluation et de reporting des entités subventionnées restent encore faibles. Ces déficits de

²⁶ Au Togo notamment ceux de la TV togolaise (TVT) crédité de 8,279 millions de téléspectateurs, de la Radio Delta Santé (RTDS) qui compte 3 millions d'auditeurs ou alors de E-Plus (Site d'informations) crédité de 500.000 internautes. Au Bénin les actions de communication s'appuient sur un important réseau de radios et de TV affichant d'importantes audiences (exemple : Télévision Canal3 Cotonou, 12 millions de téléspectateurs).

capacités trouvent leur cause, pour la plupart du temps, dans le fait qu'une fois subventionnés les projets ne mettent pas à disposition les profils pertinents conformément à leur proposition. Par ailleurs, l'articulation des indicateurs de résultats des projets subventionnés à ceux du projet PAPBio C1-Mangroves a été optimisée avec l'élaboration et le partage d'un outil de collecte de données de suivi des projets subventionnés à l'effet d'informer le suivi-évaluation du projet PAPBio C1 Mangrove. Les codemandeurs et l'UGP sont en première ligne dans la réalisation des activités de consolidation, d'analyse et de reporting des données fournies par les entités subventionnées. Le comité de pilotage fait son travail de validation des rapports de suivi qui lui sont soumis.

130. La praticabilité de certains indicateurs notamment d'effet et d'impact pose problème. Aussi, les cibles de certains indicateurs gagneraient-ils à être réajuster. Le projet ne s'est pas doté d'un manuel de suivi-évaluation à proprement parlé mais les procédures de suivi-évaluation sont abordées dans le manuel des procédures administratives et financières du projet. Parmi les outils, il faut aussi relever qu'il est prévu d'utiliser IMET pour mesurer le score sur l'efficacité de gestion des AP. Toutefois, l'outil IMET n'a pas encore été administré dans les Aires protégées et sites du projet. Un processus d'identification de sites potentiels a été réalisé et la liste est transmise au projet PAPBio C2- Gouvernance chargé du financement de ce volet.

131. En dépit des faiblesses notées dans la marche du dispositif, des rapports périodiques sont réalisés. Les données probantes recueillies auprès des différentes catégories d'acteurs sont utilisées dans les processus de prise de décisions. Ainsi, l'utilisation du suivi-évaluation pour améliorer la gestion du projet et éclairer la prise de décisions est jugée satisfaisante. De façon spécifique, les modalités de suivi-évaluation adoptées permettent de répondre aux besoins en informations de l'UICN, des codemandeurs, de l'UE et des bénéficiaires.

132. La stratégie de suivi-évaluation développée met en priorité les démarches d'apprentissage collectif et le renforcement des capacités des partie-prenantes du dispositif. Elle permet l'observation du niveau de progrès dans tous les domaines de l'intervention et constitue un outil important d'analyse de la dynamique du projet et d'aide à la décision.

133. En conclusion, divers facteurs de performance ont pesé sur l'efficacité du projet et le niveau de progrès vers l'atteinte des objectifs. La contribution du suivi-évaluation et de la communication à la performance globale du projet pourrait être améliorée compte tenu des lacunes qui les caractérisent. Des points de vulnérabilité sont notés en ce qui concerne les modalités de coordination et de gouvernance du projet en lien notamment avec le rôle de l'UGP dans l'animation globale du dispositif. Quelques correctifs sont en phase d'être initiés pour optimiser la qualité de la gestion du projet et créer les conditions d'une plus grande synergie entre codemandeurs. Ils restent cependant insuffisants et la montée en performance du projet nécessite la prise de mesures complémentaires pour la durée de vie restante du projet. Les facteurs exogènes ayant affectés la mise en œuvre du projet sont pour l'essentiel liés aux défis propres à la gouvernance locale dans les sites d'intervention. Le caractère modérateur de la crise sanitaire sur la dynamique du projet a été également relevé.

134. L'efficacité est jugée modeste : s'il est établi que l'efficacité allocative du projet s'est révélée modérément satisfaisante en dépit de son taux d'exécution encore faible, des lacunes importantes sont constatées dans son efficacité technique jugée modeste du fait du retard généralisé dans la réalisation des extrants et le niveau encore faible d'avancées notées dans l'atteinte des objectifs poursuivis dans les différents volets de l'action. Cet état de fait s'explique par une combinaison de facteurs internes et externes analysés plus haut.

II.4. Durabilité du projet

Questions évaluatives

- Dans quelle mesure les résultats et acquis de l'intervention sont-ils durables ?
- Quelles mesures devraient être mises en œuvre pour renforcer la viabilité des acquis du projet ?

135. L'analyse de la durabilité intègre l'appréciation des conditions de pérennisation des acquis et les résultats enregistrés dans le cadre de l'intervention. Dans le cadre de la présente évaluation, il est également question de proposer des mesures devraient pour renforcer la viabilité des acquis du projet.

136. Tel que conçu et mise en œuvre, le projet porte des éléments propices à la durabilité de ses résultats. Ces derniers sont liés au schéma d'intervention du projet et au niveau important d'implication et de responsabilisation des acteurs nationaux et locaux dans tous les volets de l'action. En plus de garantir un niveau d'appropriation conséquent de ses actions, le projet a défini une stratégie de transfert progressif de compétences et d'un plaidoyer auprès des autorités. Au plan institutionnel, l'appui à la mise en place de plateformes à l'échelle nationale, transfrontalière et paysage privilégiant une approche éminemment inclusive, tout en donnant une place de choix aux acteurs institutionnels sectoriels pertinents, constitue un facteur important de durabilité. A cela s'ajoute l'agilité de la démarche qui se traduit par la forte propension à s'appuyer sur des dispositifs préexistants et à initier des processus favorables à la reconnaissance officielle des plateformes. En outre, l'expérience et les capacités organisationnelles des codemandeurs et autres partenaires d'exécution ainsi que le développement dans leur intervention d'initiatives complémentaires, constitue également un élément susceptible de contribuer à la durabilité des résultats. Aussi, la contribution des actions menées en vue de l'amélioration des relations entre les gestionnaires d'AP et les communautés et, la construction d'un dialogue apaisé bénéficiant des effets des activités de sensibilisation menées est un gage important de pérennisation des acquis. Il en est de même de la systématisation de la mobilisation des agences gouvernementales (AMP, ARD, PNDS, Direction de l'Environnement, Foresteries) et des autorités locales et coutumières dans tous les processus de mise en œuvre des activités au niveau des territoires d'intervention. Cependant, les gages de durabilité identifiés au plan institutionnel sont susceptibles d'être remise en cause par le défaut de financement des plans d'actions des plateformes nationales susceptibles de précipiter leur dépérissement à la clôture du projet (et peut être même avant). De même, l'appropriation de l'intervention et la volonté politique en rapport avec la thématique sont encore largement tributaires de la capacité du projet à créer les conditions d'une sensibilisation et d'un plaidoyer soutenu auprès des autorités publiques des pays d'intervention. A défaut, l'instabilité politique et le turn-over des représentants institutionnels des secteurs ne garantissent pas la pérennisation de l'engagement des autorités publiques.

137. Par ailleurs, plusieurs autres facteurs de durabilité sont identifiés à travers les activités de renforcement de capacités et le développement de mécanismes de gestion et de gouvernance susceptibles de renforcer l'autonomisation des exploitants et communautés. Il en est ainsi de la mise en place de pratiques et techniques d'exploitation durable des ressources et l'appui à la structuration des filières. A cela s'ajoute la commercialisation des produits issus de la valorisation de mangrove avec la mise en relation, en particulier, avec les plateformes E-commerce, les grandes surfaces, ainsi que le fonds de qualification des produits dans certains pays. Cette dynamique est fortement favorable à la production communautaire d'AGR. C'est le cas dans les AMP dont une partie des retombées est prélevée pour un réinvestissement dans l'aménagement de l'aire marine (Gandoule) à travers une clé de répartition des recettes générées. Il faut dire qu'en appuyant la modélisation et le partage d'expérience en matière de valorisation, le projet pose les jalons pour le développement de comportements propices à la conservation de la biodiversité. La mise en place d'un fonds de financement pour la qualification des produits de la

valorisation de la mangrove par les GPF en constitue un bel exemple. Ce fonds sera renforcé par Enda Ecopop avec d'autres financements en vue de réduire le niveau d'exposition et de vulnérabilité des organisations exploitants la mangrove dans le Grand Saloum.

138. De façon générale, les activités de surveillance et de valorisation se développent suivant des modalités très propices à la durabilité des acquis. La volonté des communautés à s'investir dans la gestion des écosystèmes est de plus en plus marquée et leurs compétences sont susceptibles de se former progressivement avec les actions de renforcement des capacités en matière d'exploitation durable des ressources et de surveillance participative. A cela s'ajoute la mise à disposition de matériels adéquats pour améliorer les conditions de suivi et de surveillance des AP. Par ailleurs, il est noté une certaine tendance au renouvellement des comités de gestion et des instances décisionnelles des AMP. La durabilité dans la gestion des AP profitera certainement de la mise en œuvre des PAG mis à jour. Toutefois, pour le cas spécifique de la définition d'outils et de système d'information environnementale sur la mangrove, il est à redouter, pour le cas spécifique du Grand Saloum, que l'étendu de l'espace à couvrir et la réticence des acteurs à partager l'information sur la ressources soient de sérieux risques quant à la durabilité du dispositif conçu.

139. Le constat général d'existence d'une masse critique de gages de durabilité est corroboré par les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires de subvention qui déclarent dans leur quasi-totalité (94%) avoir pris des mesures concrètes pour assurer la durabilité des actions menées dans le cadre du projet et de leurs acquis. De façon générale, les répondants font état de dispositions spécifiques à leur contexte d'intervention ou à la pertinence à l'entrée des modalités de durabilité de leur projet. Pour nombre d'entre eux, l'approche fondée sur la redynamisation des comités/associations locaux de gestion des ressources de mangroves du site constitue un gage de durabilité. A titre illustratif, le projet AMP Gandoule (Sénégal) met en avant la redynamisation du comité de gestion de l'AMP et la création d'un cadre de dialogue et d'échange entre les conservateurs de la nature, le comité de gestion et la communauté. A cela s'ajoutent les actions de sensibilisation et d'information pour un engagement fort de la communauté riveraine et au-delà.

140. La durabilité institutionnelle des projets subventionnés est, dans certains cas, liée à ancrage de l'action dans les mécanismes et les structures institutionnelles et communautaires préexistantes. Sous ce rapport, la pérennité de l'ARD de Fatick, structure d'appui aux CT, est en soi un gage de durabilité. L'ARD s'est inscrite dans la démarche de pérennisation des acquis du projet à travers sa volonté de contribuer à la mise à jour des données et de compléter la base de données même après la fin du projet. L'implication active d'agents permanents permet le renforcement de leurs capacités pour assurer la pérennisation du projet. De façon plus générale, en privilégiant la collaboration avec les services techniques de l'État, porteurs de missions régaliennes de conservation et de valorisation des ressources naturelles, la majorité des projets ont jeté les bases de la durabilité de leur intervention. En outre, l'intégration du renforcement des capacités comme modalité transversale d'intervention des projets subventionnés constitue un élément important de durabilité notamment par le fait du transfert de compétence et l'appui à la montée en performance des organisations et acteurs locaux. A cela s'ajoutent les dynamiques d'appropriation installées à travers l'émergence suscitée de cadres de dialogue qui ont vocation à s'institutionnaliser en se structurant autour de légitimités traditionnelles et locales. Pour le cas spécifique des APAC, les mécanismes et dispositifs de gouvernance mis en place et la signature de code de conduite validé par les acteurs ainsi que l'usage de ressources socio-culturelles pour la préservation de la biodiversité constituent des dispositions pertinentes de pérennité. De même, la mise en place des AGR au profit des populations et groupes d'usagers est de nature à contribuer à la durabilité des acquis des interventions. C'est le cas pour l'AMPG qui à travers son projet a mis en place des Activités Génératrices

de revenus (maraichage, Aviculture et Écotourisme) qui seront développées dans sa seconde phase. Cependant, pour 42% des bénéficiaires répondants des contraintes majeures sont susceptibles de limiter la durabilité des interventions et des résultats obtenus. Pour l'essentiel elles ont trait aux effets potentiels liés aux risques sécuritaires et à l'instabilité politique dans la sous-région (Casamance, Guinée-Bissau, République de Guinée).

141. La durabilité des acquis et résultats du projet est jugée satisfaisante : la pertinence à l'entrée du projet constitue une garantie certaine quant à la durabilité des acquis issus de l'action menée dans ses différents volets. Des gages importants de durabilité sont identifiés au plan institutionnel et technique. Cependant, le risque que le déficit de mise en place de mécanismes autonomes de financement remette en cause la pérennité des plateformes et l'implication des acteurs communautaires dans la surveillance et la conservation des aires et des ressources est important. Pour les projets subventionnés, la quasi-totalité des répondants déclare avoir mis en place des mesures favorables à la durabilité de leurs actions et des résultats attendus.

III. RECOMMANDATIONS

| Recommandations | Modalités/Délais | Acteurs et Responsables |
|---|---|---|
| <p>Recommandation n°1 : L’UICN et les codemandeurs devraient, sans délai, formuler une demande de prolongation du projet portant la date de fin du Contrat de subvention de juillet 2023 à décembre 2024. Initiée par l’UICN, ladite demande devra être validée par l’ensemble des codemandeurs avant d’être portée à l’attention de la DUE avant mi-juillet 2022. Il apparaît clairement qu’en dépit des correctifs proposés suite à la revue à mi-parcours, les risques que les objectifs de développement du projet soient atteints dans la durée de vie restante du projet restent faibles. C’est pourquoi, dans son contenu, la demande devra mettre en avant les retards accusés au démarrage du projet et dans la réalisation des activités critiques dans ses différentes composantes. Il est aussi préconisé d’annexer à celle-ci un projet de plan de dépense pour l’ensemble de la durée de vie restante du projet incluant la période de prolongation. Cette recommandation tient également compte de la nécessité d’optimiser les conditions de mise en œuvre et de renforcer l’efficacité du portefeuille de projets subventionnés suite au premier appel à projet et qui feront l’objet d’avenant comme du reste les projets en cours de sélection.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer et finaliser, à très court terme, du projet de demande de prolongation d’une année au moins de la durée d’exécution du projet ; ▪ Faire approuver et valider le projet de demande de prorogation par les codemandeurs avant dépôt au plus tard en mi-juillet. | <ul style="list-style-type: none"> • UGP • UE • UICN • Codemandeurs |
| <p>Recommandation n°2 : Le projet devrait, dès validation du rapport, prendre les dispositions pour, d’une part, intégrer dans la composition de son comité de pilotage tous les membres pertinents et, d’autre part, prendre les mesures nécessaires au plan institutionnel pour garantir un niveau optimal de représentation dans cette instance de pilotage stratégique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à la révision du manuel de procédures pour y introduire des dispositions relatives à l’intégration parmi les membres du comité de pilotage : <ul style="list-style-type: none"> - les organisations ayant accédé au statut de codemandeurs (UP, Kinomé et GRDR) suite à la signature de l’avenant apporté à la convention leur donnant une place de membre de droit du comité ; - les représentants des ministères de l’environnement ou des autorités sectorielles pertinentes des 9 pays couverts en vue d’assurer les conditions d’une meilleure appropriation et une plus grande qualité des orientations et avis du comité ; | <ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage • UE/ DUE • UGP/UICN et codemandeurs • Ministère sectoriel en charge de l’environnement |

| | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Initiation par le président du comité de pilotage de correspondances pour : <ul style="list-style-type: none"> - Inviter de façon formelle les organisations membres à identifier des représentants pertinents du fait de leur position stratégique pour une bonne représentation au sein du comité de pilotage ; - Inviter les chefs de file (les 4 coordonnateurs) des COPPC à participer de façon active au comité de pilotage pour une meilleure prise en compte de leurs problématiques. | |
| <p>Recommandation n°3 : Le projet devrait, dès validation du rapport, prendre les dispositions pour accompagner les plateformes nationales dans l'identification de structures faitières capables de porter la mise en œuvre de leur d'actions annuel. Cette option permettra de contourner la difficulté pour le projet de mettre directement à disposition des ressources aux dites plateformes compte tenu de leur statut juridique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier une correspondance à l'attention des plateformes afin d'intégrer à l'ordre du jour de leur assemblée générale annuelle l'identification et le mandat d'une structure faitière ayant qualité juridique. | <ul style="list-style-type: none"> • UGP/UICN et codemandeurs dans chaque PPC • Coordonnateurs de plateformes nationales |
| <p>Recommandation n°4 : Le projet devrait procéder à la révision du plan d'activités pour renforcer la pertinence des actions dans certains volets spécifiques. Dans ce cadre, il est préconisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de faire, selon la nature du paysage, soit des PAG, soit des plans directeurs ou alors d'autres outils de planification rendus pertinents par la dynamique du paysage concerné et l'état des outils disponibles pour les acteurs (décision à prendre par chaque COPPC) ; ▪ de soutenir les processus d'identification de site RAMSAR en cours et d'appuyer la réintégration des sites ou la mise à jour des plans de gestion permettant aux sites RAMSAR d'être considérés par la Convention. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer un projet de plan d'actions révisé pour la durée de vie restante du projet intégrant le changement d'activités et le réaménagement incident de ressources budgétaires ; ▪ Organiser un atelier de validation technique des propositions préparées ; ▪ Procéder à la validation finale du projet de plan d'actions révisé lors d'une session extraordinaire du comité de pilotage à organiser à très court terme. | <ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage • UICN et Codemandeurs • UE |
| <p>Recommandation n°5 : Le projet devrait prendre des mesures idoines pour améliorer la planification opérationnelle de son activité. Spécifiquement, il est recommandé de créer les conditions nécessaires à la mise à disposition des financements à bonne date. Toujours dans ce cadre, le projet devrait également optimiser les délais de saisine des acteurs pour renforcer la</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la planification opérationnelle et la prévisibilité des demandes d'information et de la communication vis-à-vis des acteurs au niveau pays. A cet effet, il faut : | <ul style="list-style-type: none"> • UGP • Codemandeurs • 4 chefs de file PPC • Coordonnateurs de projets financés |

| | | |
|--|--|---|
| <p>qualité et pour leur permettre d'organiser des réponses dans de bonnes conditions.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un agenda avec les codemandeurs, les coordonnateurs de plateformes et les coordonnateurs de projets financés, identifiant clairement les livrables spécifiques et leurs délais de production ; - Mettre en place un système de rappel des échéances concernant le reporting et un agenda tenant en compte des délais de rigueur. | |
| <p>Recommandation n°6 : Le projet devrait, dès validation du rapport, prendre les dispositions pour améliorer sa coordination autant au niveau de l'UGP pour une meilleure animation du dispositif régional et au niveau des partenaires d'exécution (codemandeurs et des projets subventionnés).</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Instituer un comité technique de coordination regroupant l'ensemble des coordonnateurs d'activités portés par les codemandeurs respectifs. Ce comité devra faire office de cadre de coordination, d'harmonisation, de mise en synergie et de mutualisation des compétences spécifiques développées par les acteurs. L'ensemble des codemandeurs devront être représentés. Les réunions auront une échéance bimensuelle. A cet effet, il est préconisé de réviser le manuel des procédures pour y intégrer des dispositions prévoyant la mise en place d'un comité technique de suivi ; • Renforcer les capacités de backstopping de l'UICN au profit de WIA, Eclasio, Kinome, GRDR et UP ; • Réallouer/redéployer une partie des ressources prévues pour les plans d'actions prioritaires pour renforcer l'institutionnalisation et le fonctionnement des COPPC. | <ul style="list-style-type: none"> • UGP/UICN • Codemandeurs |
| <p>Recommandation n°7 : Le projet devrait prendre les dispositions pour la réorganisation du dispositif de coordination et d'exécution des activités au Mono-Volta dévolues à l'UICN.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recentrer prioritairement l'action de l'assistant technique fourni par le bureau de Accra au Ghana dans le pays • Développer un outil standardisé de suivi des projets subventionnés permettant aux membres de l'UGP de pouvoir effectuer leur suivi de l'exécution à partir d'un protocole pertinent. | <ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage • UICN • UGP |
| <p>Recommandation n°8 : Le projet devrait renforcer ses outils et ses capacités de suivi-évaluation pour optimiser son efficacité et sa</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réviser les indicateurs de résultats notamment s'agissant de l'indicateur de l'objectif spécifique | <ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage • UGP/UICN |

| | | |
|--|--|--|
| <p>contribution aux résultats. Pour ce faire, il est recommandé de procéder à une révision de la matrice de performance du projet en vue d'améliorer la pertinence des indicateurs et de leur cible. De même, le projet devrait continuer son effort de renforcement de capacité des acteurs en charge du suivi-évaluation sur l'ensemble du dispositif. Enfin, il est préconisé de revoir la périodicité de rapport à fournir par les projets subventionnés.</p> | <p>du projet (Niveau d'efficacité de gestion des AP) et sa valeur cible (50-60% minimum de score sur l'échelle de mesure de l'efficacité de gestion) et pour la composante 3, l'indicateurs (Au moins 3 actions d'Éducation Environnementale (EE) sont menées à l'échelle des PPC).</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Codemandeurs |
| <p>Recommandation n°9 : Le projet devrait renforcer les modalités et l'efficacité de sa communication en dotant le dispositif de moyens humains pour une prise en charge optimale de l'activité de communication et en renforçant l'usage des opportunités qu'offre la communication hors média notamment à travers les réseaux sociaux. De même, il est recommandé de mieux articuler la communication du projet avec la stratégie de communication définie par l'UE et la mise en œuvre dans l'espace communautaire pour une plus grande visibilité des résultats et des partenaires.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● En vue de rattraper le retard déjà important pour la visibilité du projet dans les PPC du Grand Mano, du Grand Saloum (WIA) et des Rivières du Sud (Collectif 5Deltas), les codemandeurs devraient soit envisager de recruter des experts qui travailleraient à temps sur le projet et dans leur paysage ou bien s'appuyer sur l'expertise du Chargé de Communication et Plaidoyer du PAPBio qui pourrait intervenir dans les autres PPC sur la base d'un plan de travail trimestriel qui serait partagé par les codemandeurs et la mise à disposition des ressources nécessaires ; ● Organiser des missions d'information dans les pays où un déficit de connaissance du projet est constaté. Cette action devra cibler prioritairement le Libéria, la Gambie et la Sierra Leone ; ● Renforcer l'usage des supports digitaux ou des réseaux sociaux dans la communication des résultats par la multiplication des <i>post</i> sur l'activité du projet collectée auprès des acteurs de mise en œuvre. | <ul style="list-style-type: none"> ● Comité de pilotage ● UGP/UICN ● Codemandeurs |
| <p>Recommandation n°10 : Le projet devrait améliorer les modalités d'appel à projet et de contractualisation, d'assistance technique et de suivi de son portefeuille de projets subventionnés. Dans ce cadre, et conformément aux correctifs apportés au second appel à projet, il est recommandé de simplifier les procédures et d'opérer des présélections ou de mettre en place un système de quotas pour assurer un accès plus équilibré à la subvention aux pays. De même, des dispositions doivent être prises pour limiter l'incidence de la barrière linguistique sur</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Prendre les mesures pour une mise à disposition de l'information et de la documentation essentielle à la préparation des appels à proposition dans toutes les langues (anglais, français, portugais) ; ● Prendre des mesures d'allégement des procédures pour plus de célérité dans la mise à disposition des fonds et plus de performance dans | <ul style="list-style-type: none"> ● Comité de pilotage ● UGP/UICN ● Codemandeurs ● Projets financés |

| | | |
|--|--|--|
| <p>l'accès à la subvention notamment pour les pays lusophones. De plus, le projet devrait prendre des mesures pour la mise à disposition des fonds à temps et comme préconisé plus haut, proroger les délais de clôture des projets financés pour résorber les retards accusés. Dans le même temps, des dispositions idoines doivent être prises pour réviser la périodicité des rapports financiers et/ou procéder à leur simplification. Enfin, le projet devrait étudier au cas par cas les possibilités d'ajustement de certaines cibles compte tenu du niveau de performance actuelle et de la faisabilité des projets au regard de leur contrainte d'intervention (relocalisation de site, réduction de cibles).</p> | <p>l'exécution des plans de travail des projets ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre les dispositions pour simplifier les dossiers de demande d'appel à projet et adapter les procédures aux contraintes des usagers ; • Lancer le processus d'élaboration d'avenants additionnels préparant la remise de délai de clôture en faveur des projets subventionnés en y intégrant pour les projets demandeurs un réajustement des cibles de leurs indicateurs jugés non pertinents dans le contexte de leur mise en œuvre ; • Réviser le manuel de procédures pour y intégrer de façon formelle la périodicité des rapports techniques financiers (Semestre au lieu de trimestriel) ; • Le projet devrait, à très court terme, prendre les dispositions nécessaires à la pleine performance des projets subventionnés dans la première vague comme pour celle à venir. Il s'agira principalement : <ul style="list-style-type: none"> - De procéder sans délais à la signature des avenants ; - D'étendre les délais de versement des tranches aux projets subventionnés de 3 à 6 mois ; - De vérifier les planifications opérationnelle des modalités de reporting en cohérence avec la périodicité des versements ; - Intégrer les correctifs sur le nouveau cycle de subvention. • La question l'équité de genre dans l'accès à l'emploi et aux ressources du projet devrait être davantage prise en compte dans les modalités d'attribution et figurer parmi les points les plus importants de suivi des projets financés. | |
|--|--|--|

ANNEXES



Request for Proposals (RfP)

Evaluation à mi-parcours du Projet FED/2018/399-416

Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin. PAPBio C1-Mangrove

Bureau de l'IUCN pour le programme Afrique Centrale et Occidentale, PACO

Date d'émission : 08 octobre 2021

Date et heure de clôture : 29 octobre 2021 à 23h59 GMT

Contact à l'IUCN :

Paul Tendeng, Coordinateur du projet Gestion des Forêts de Mangrove – PAPBio C1
paul.tendeng@iucn.org, avec copie à Dayamba Frédéric Arsène frederic.dayamba@iucn.org

Annexe 2 : Liste des projets financés par pays

| Pays | Thématique | Nom de l'Agence | Titre du Porjet | Budget du projet en Euro |
|--------|--------------------------|---|---|--------------------------|
| Benin | Surveillance | Consortium d'ONG et des Collectivités locales dont Action Humanitaire Internationale est Chef de file | Appui au renforcement des capacités de surveillance, de contrôle et d'application des règles dans le paysage Mono-Volta | 100000,00 |
| Benin | Valorisation | Recherche et Initiatives pour le Développement Durable | Projet d'Appui à la Restauration et à la Conservation des Ecosystèmes de Mangroves dans la commune de Ouidah (PARCEM) | 168007 |
| Benin | Création Aires Protégées | Centre National de Gestion des Réserves de Faune | Extension et intégration juridictionnelle de la RBTM-Bénin dans le réseau des aires protégées du Bénin | 72 441,73 |
| Bissau | Recherche | Universidade Lusófona da Guiné | Étude des conditions environnementales locales pour le bon développement de l'écosystème de mangrove du complexe écologique de Mata d'Ucô, Calequisse et Bôte dans la région de Cacheu - Guinée Bissau. | 39 991,87 |
| Bissau | Valorisation | ACÇAO PARA O DESENVOLVIMENTO | Ecomangrove terroir de l'homme - Burongh Adjamat | 132111 |
| Gambie | Valorisation | West African Bird Study Association (WABSA) | Capacity building and improvement of the living conditions of local communities through the sustainable development of the natural resources of the mangrove ecosystems of the Nuimi-Saloum Transboundary Biosphere Reserve | 191 259,00 |
| Gambie | création Aires Protégées | Agency for Development of Women and Children | Integrated Sustainable mangrove ecosystem restoration and management in Nuimi and Jokadu National parks | 72366 |
| Ghana | Valorisation | A Rocha Ghana | Promoting Conservation, Pro-conservation livelihoods and community-based management of Mangrove ecosystems in the South-western end (Anyanui-Bomigo) of the Keta-Lagoon Complex Ramsar Site Area, Ghana | 187772 |

| | | | | |
|----------------|--------------------------|---|---|------------|
| Ghana | Recherche | Kwame Nkrumah University of Science and Technology | Developing a Hydrology Quality Index for assessing Mangrove Ecosystem Health Status in the Keta Area of Ghana | 39 921,70 |
| Guinée | Surveillance | Carbone Guinée | Protection et conservation durable des ressources naturelles de l'Aire Marine Protégée (AMP) des Iles TRISTAO | 100 000 |
| Italie/Sénégal | Création Aires Protégées | Istituto Sindacale per la Cooperazione allo Sviluppo | Approche intégrée de gestion des pêches et de l'environnement en Basse Casamance (AIGPE) | 72455 |
| Libéria | Surveillance | Forestry Development Authority | Promoting the sustainable management of mangrove biodiversity in the Lake Piso Multiple Use Reserve | 99596 |
| Senegal | Renforcer Gestion | Développement-Citoyenneté-Leadership Intégré et Communautaire | "Emank" (Projet d'amélioration de la gestion Communautaire des forets de mangrove en Casamance) | 82 492,76 |
| Senegal | Surveillance | ASSOCIATION DES PECHEURS DE LA COMMUNE RURALE DE MANGAGOULACK (APCRM) | PROJET DE CONSOLIDATION DE L'APAC KAWAWANA | 98 308,78 |
| Senegal | Valorisation | Nature-Communautés-Développement | Appui à la promotion des modèles et initiatives communautaires de valorisation durable des biens et services écosystémiques des paysages de mangrove de l'AMP Niamone-Kalounaye et du Parc National de la Basse Casamance | 187 193,24 |
| Senegal | Recherche | Institut des Sciences de la Terre - Faculté des Sciences et techniques- Université Cheikh Anta DIOP (IST-FST-UCAD) à travers Laboratoire de Télédétection Appliquée (LTA) | suivi des écosystèmes de mangrove dans le delta du Saloum face à l'érosion hydrique pour améliorer la résilience des populations dans le contexte des changements climatiques | 39964,5 |
| Senegal | Renforcer Gestion | Agence Régionale de Développement Fatick | Renforcement des capacités de la plateforme mangrove du Grand Saloum à travers l'élaboration d'un système d'information Environnementale (SIE) | 82437 |

| | | | | |
|--------------|--------------------------|--|---|------------|
| Senegal | Surveillance | Aire Marine Protégée de Joal Fadiouth | Projet de gestion intégrée des ressources marines et côtières et d'amélioration de la résilience des écosystèmes dans l'AMP de Joal Fadiouth | 99 894,00 |
| Senegal | Valorisation | Espace de co-production des Offres Populaires pour l'environnement et le développement (Enda Ecopop) | Projet d'appui aux modèles de valorisation des produits halieutiques dans l'île de Joal Fadiouth (PROMOVAL) | 197 355,00 |
| Senegal | Surveillance | GIE NIOUDANE AIRE MARINE PROTEGEE DU GANDOUL (AMPG) | Projet de contribuer à une meilleure conservation des écosystèmes de mangroves dans l'AMP du Gandoule | 99999 |
| Sierra Léone | Recherche | Institute of Marine Biology and Oceanography, Fourah Bay College, University of Sierra Leone | Research in ecology, biology and sociology applied to biodiversity and natural resources in Yawri bay | 39 997 |
| Sierra Léone | Valorisation | Reptile and Amphibian Program - Sierra Leone | Introducing of Energy Efficient Fish smoking Stoves / ovens within coastal communities of the Yawri Bay and Sherbro River Estuary | 178925 |
| Sierra Léone | Surveillance | National Protected Area Authority and Conservation Trust Fund | Effective law enforcement for protection of mangrove ecosystems in the Yawri Bay | 99917 |
| Sierra Léone | Création Aires Protégées | Environment Protection Agency - Sierra Leone | Reforestation and Restoration of Degraded Mangrove Lands in Sherbro River Estuary, Sierra Leone | 72980 |
| Sierra Léone | Renforcer Gestion | Greening Economies Environments and Lives in the Fifteen States of West Africa | Building the Capacity and Resilience of Stakeholders to Adapt to Climate Change Impacts in Sherbro River Estuary, Bonthe District, Sierra Leone | 82268 |
| Sierra Léone | Valorisation | Centre of Dialogue on Human Settlement and Poverty Alleviation | Practical capacity development and application for the conservation of Sherbro River Estuary biodiversity through sustainable entrepreneurship, livelihoods and environmentally sound behavioural action. | 156468 |
| Togo | Recherche | Laboratoire d'Ecologie et d'Ecotoxicologie, Faculté des Sciences, Université de Lomé | Appui à l'évaluation de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation des écosystèmes côtiers aux changements climatiques dans la Réserve Biosphère Transfrontière du Mono | 39 989,55 |

| | | | | |
|------|--------------------------|---|---|-----------|
| Togo | Renforcer Gestion | Action d'aide Humanitaire pour le Développement | Renforcement de capacités de gestion par l'autonomisation des associations, groupes d'usagers, ONG locales pour une gestion durable des écosystèmes de la mangrove dans le Chenal de Gbaga (Togo) | 85840 |
| Togo | Création Aires Protégées | FONDATION AQUEREBURU & Partners | Appui à la création et à la gestion d'un site de conservation de la biodiversité dans la Réserve de Biosphère du Mono | 79 898,28 |

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

| N° | Prénoms & Nom | Fonctions/Structures | Email/Contacts |
|--------------------------------------|---------------------------|--|---|
| 1 | Aliou Faye | Directeur régional UICN | aliou.faye@iucn.org |
| 2 | Renaud Bailleux | Coordonnateur du Prog Marin et Côtier UICN | renaud.bailleux@iucn.org |
| 5 | Paul Silai Tendeng | Coordonnateur du projet UICN | 77 650 26 53 - paul.tendeng@iucn.org |
| 6 | Bara Top | communication et plaidoyer UICN | |
| 7 | Faouzi Maamouri | Coordinateur Régional de Programme UICN | aouzi.maamouri@iucn.org |
| 1 | Simon Damien Ntap | Coord des Programmes Eclasio | 762242970 / simon.ntab@eclosio.org |
| 2 | Cyrielle Da Souza | Coord Prog Kinomé | 00 245 956 628 523 / cyrielle.de-souza@kinome.fr |
| 3 | Julia Rerolle | Coord Prog Multi pays GRDR | 245 966 159 740 / julia.rerolle@grdr.org |
| 4 | Carmel Moran | Coord Programme United Purpose | 773419525 / carmel.moran@united-purpose.org |
| PPC Sénégal | | | |
| 1 | Mouhamadou A BA | Directeur exécutif NCD | 77 563 14 34 |
| 2 | Djibril Mangane | Coord projet mangrove Enda Ecopop | 77 501 14 82 |
| 3 | Mapathé DOIBA | Conservateur AMP Joal Fadiouth | 77 545 98 86 |
| 4 | Omar Faye | Adjoint conservateur | |
| 5 | Abdou Karim Sall | Point focal enda | 77 316 96 60 |
| 6 | Djidiack Faye | Coord plateforme | 77 610 19 13 |
| 7 | Momar Talla Ndiaye | Assistant technique ARD | 77 809 24 03 |
| 8 | Modou Moustapha Sarr | Inspecteur eaux et foret | 77 984 03 50 |
| 9 | Alioune Diallo | Conservateur AMP Gandoul | 77 630 66 17 |
| 10 | Abdoulaye Bop Diahm | Vice pdt CG AMP Gandoul | 77 956 51 89 |
| 11 | Ousseynou Mbaye | Prefet Foundiougne | 77 529 05 58 |
| 12 | Moustapha Ngor Léon Dior | Membre de la plateforme mangrove | 77 153 27 52 |
| 13 | Modou Awa Diene | Prdt plateforme | 77 504 43 43 |
| 14 | Mam Abdou Faye | Conservateur PNDC | 77 547 74 13 |
| PPC Grand Mano - Sierra Leone | | | |
| 1 | Edward Aruna | Manager Reptile et amphibie program Sierra Leone | 00232 76645130 / edwardaruna@yahoo.com |
| 2 | Martin A Foday | Executive Director / Conservation Trust Fund (CTF) | mafoday@ctf.gov.sl |
| 3 | Tom MENJOR | GREENLIFE WEST AFRICA - SIERRA LEONE | (00232) 76968715 / menjort@yahoo.fr |
| 5 | Samuel Ibrahim | Coord technique | |
| 6 | Arthure Chinsman Williams | Directeur "National Protected Area Authority and Conservation Trust Fund (NPAA-CTF)" | (00232) 30146693 / awilliams@ctf.gov.sl |

| | | | |
|----|---------------------------------------|--|---|
| 5 | Joseph B Mbogba | District Council Chariman | (00232) 76650415 / jmbogba@gmail.com |
| 6 | Osuman KIAZOLU | FORESTRY DEVELOPMENT AUTHORITY (FDA) REPUBLIC OF LIBERIA | (00231) 886403316 / osumankiazolu260@gmail.com |
| | Yatta H Kamara | Manager NPAA | |
| 7 | Francis Anthony Reffell | Coord CENTRE OF DIALOGUE ON HUMAN SETTLEMENT AND POVERTY ALLEVIATION (CODOHSAPA | (00232) 76660266 francisreffell@codohsapa.org |
| 8 | Joseph R Musa | Exécutive Director National Protected Area Authority (NPAA) | (00232)76482963 / musaj1959@gmail.com |
| 10 | Alex H Kamara, Kagboro Chiefdom | Paramount Chief Council - platform member - Kagboro Chiefdom | (00232) 76752390 |
| 11 | Philip Sama | CA-MDC | 076 63 99 90 |
| 12 | Alfred Banya | | 076 24 56 95 |
| 13 | Patreck Doima | IEC/NUDC | 076 75 27 57 |
| 14 | Mohamed Bangoura | Coord de terrain | 076 14 14 90 |
| 15 | Nahuna Bangura | Officier de programme | 079 7813 00 |
| 16 | Rosaline H Jah | Agent financier | 076 193265 |
| 18 | Komba Jossie Konoyima | Coord de projet IMBO | 078 798929 |

Annexe 4 : Liste des documents consultés

1. Unated Purpus, « Rapport trimestriel », Octobre-Décembre 2021
2. UICN, « Stratégie de la communication », Senegal 2021,
3. UICN, « Guide de bonne pratique en lien avec la conservation de la biodiversité et/ou la gestion efficace des aires protégées en Afrique de l'Ouest », Guide 2 dans le cadre du programme d'Appui pour la Préservation de la Biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio (ROC/FED/039-269) Sénégal, Mars 2022
4. UICN-PAPBio, « Guide de bonnes pratiques en lien avec la conservation de la biodiversité et/ou la gestion efficace des aires protégées en Afrique de l'Ouest », Guide 1 dans le cadre du programme d'Appui pour la Préservation de la Biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio , (ROC/FED/039-269), Sénégal Mars 2022.
5. UICN, Rapport Diagnostic, Mono Volta, « DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE & ANALYSE SYSTEMIQUE DE LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE DANS LE PAYSAGE DU MONO-VOLTA » COMPLEXE DE LA BOUCHE DU ROY ET RESERVE DE BIOSPHERE DU DELTA DU MONO AU BENIN, Novembre 2020
6. Rapport Kawawana, « Rapport pour l'Association des Pêcheurs de la Communauté Rurale de Mangagoulack, CENESTA, le PNUD/FEM/SGP et la FIBA », 31 Mai 2009
7. UICN. Codemandeurs : 5Deltas et Wetlands International Africa Gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin, Rapport du premier Semestre, Janvier 2020.
8. UICN, Projet PAPBio C1-Mangroves « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin ». Rapport narratif annuel 1, 2019 – 2020
9. UICN, Projet PAPBio C1-Mangroves « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin ». Rapport narratif annuel 2, 2020 - 2021
10. UICN, Projet PAPBio C1-Mangroves « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin ». Rapport narratif Semestriel- Juin- décembre 2022
11. Wetlands International « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin ». Rapport du cinquième Semestre Aout 2021 – Janvier 2022,
12. Wetlands International, **Projet PAPBio C1-Mangroves** « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin ». Rapport technique Mangroves_sem4_WIACO1.1, Période de référence : 17 juillet 2020 – 16 juillet 2021
13. UICN, Programme Marin Côtier 2020, Rapport « Elaboration d'un plan directeur d'Aménagement du paysage prioritaire de conservation du Grand Saloum, Novembre 2021
14. UICN, Annexe- Ae3b- Formulaire de demande, Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin.
15. UICN, Projet PAPBio C1-Mangroves « Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin », Manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés, Mai 2020.
16. Collectif 5 deltas -Projet gestion des forêts de mangroves – PPC Rivières du Sud Casamance - Guinée Bissau-Tristao, Rapport Narratif intermédiaire #AN1 _2020, AOUT 2020 ;
17. WIACO, Etude Diagnostic des priorités de conservation dans le Paysage du Grand Mano du Liens vers le Pacte vert européen ; Priorités politiques de l'UE en matière de biodiversité du Libéra à Sierra à Leone, Juillet 2020.
18. Collectif 5 deltas -Projet gestion des forêts de mangroves, Rapport Narratif intermédiaire #AN2 _ Juillet-Septembre 2021

19. UICN, Projet PAPBio C1-Mangroves « Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin », Stratégie de communication, Janvier 2020.

20. Avenant N°02 au contrat de subvention N° FED/2018/399- 419

21. **Sites internet** : Liens vers le Pacte vert européen ; Priorités politiques de l'UE en matière de biodiversité

- https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr
- https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr
- <https://www.euractiv.com/section/energy-environment/news/biodiversity-needs-its-own-paris-agreement-von-der-leyen-says/>
- https://ec.europa.eu/environment/news/un-biodiversity-summit-cop-15-phase-one-eu-leading-ambition-new-deal-protect-people-and-planet-2021-10-11_fr
- https://ec.europa.eu/environment/international/protecting-biodiversity-worldwide-towards-international-agreement-cop-15_fr

Annexe 5 : Projets subventionnés et réponses apportées aux problématiques majeures par PPC

Les projets subventionnés dans le paysage Rivières du Sud interviennent dans les domaines prioritaires pré-identifiés lors du diagnostic paysage. A titre d'exemple, les actions soutenues par les financements octroyés constituent des réponses aux défis majeurs du territoire. En matière de promotion et de valorisation, la subvention appuie la promotion des modèles et initiatives communautaires de valorisation durable des biens et services écosystémiques des paysages de mangrove de l'AMP Niamone-Kalounayes et du Parc National de la Basse Casamance au Sénégal. En outre, la mise en place d'une masse critique de capacités en matière de surveillance, de contrôle et d'application des règles est un défi important dans le paysage et, plus spécifiquement, dans les Iles Tristao et la commune de Mangagoulack abritant l'APAC de Kawawana. Les financements octroyés appuient la mise en œuvre du projet de renforcement de capacités de surveillance des acteurs clés de l'AMP des Iles Tristao.

Au Grand Saloum aussi, le niveau d'alignement du portefeuille de projets financés aux défis structurants du paysage et des pays (Gambie et Sénégal) et assez optimal. Comme pour les autres paysages, la question des capacités de surveillance, de contrôle et d'application des règles est un défi majeur dans le PPC notamment dans les îles du Saloum au Sénégal justifiant le financement du projet de contribution à une meilleure conservation des écosystèmes de mangroves dans l'AMP du Gandoule porté par le GIE Niowudane AMP Gandoule (AMPG). En outre, prenant en compte les défis de la valorisation au sein du paysage, le projet subventionne l'initiative d'appui aux modèles de valorisation des produits halieutiques dans la commune de Joal-Fadiouth (PROMOVAL) porté par Enda Ecopop. Ce projet vise à promouvoir et à appuyer la mise en œuvre de modèles de valorisation des ressources halieutiques au profit des femmes productrices et transformatrices des produits halieutiques. En Gambie, le projet de restauration et gestion intégrées et durables de l'écosystème de la mangrove dans les parcs nationaux de Nuimi et de Jokadou porté par l'Agence pour le développement des femmes et des enfants (ADWAC) est soutenu à travers une subvention.

Au Mono-volta, la diversité des appuis suit la pluralité des problématiques clés identifiées dans le paysage. La question de la protection, de la conservation des écosystèmes de mangrove reste cruciale au Bénin comme au Togo et le développement d'une recherche favorable à l'amélioration des modalités de surveillance des écosystèmes et la gestion des ressources face aux changements climatiques restent des défis majeurs. En réponse à ces défis, le projet subventionne l'appui au renforcement des capacités de surveillance, de contrôle et d'application des règles dans le paysage Mono-Volta (Bénin-Togo). Les activités menées dans ce cadre, intègrent la restauration, la protection et la conservation des écosystèmes de mangroves. Elles impliquent et bénéficient en même temps aux communautés locales (surtout les femmes et les jeunes), aux comités et associations de gestion, aux élus locaux et aux municipalités. Au Ghana, le fonds de subvention appuie le projet de promotion de la conservation, des moyens de subsistance favorables à la conservation et la gestion communautaire des écosystèmes de mangrove dans l'extrémité sud-ouest (Anyanui-Bomigo) de la zone du site Ramsar du complexe Keta-Lagoon.

Au Grand Mano aussi, les défis majeurs sont reflétés dans les projets soutenus par le fonds de subvention. La plupart des subventions soutiennent la création de conditions d'une gestion durable de la mangrove. C'est le cas du projet de recherche en écologie, en biologie et en sociologie appliquée à la biodiversité et aux ressources naturelles dans la baie du Yawri en Sierra Leone. De même, le fonds de subvention appuie les activités de restauration et de gestion de la mangrove à travers le projet de reboisement et de restauration des mangroves dégradées dans l'estuaire de la rivière Sherbro (Sierra Leone) porté par l'agence de protection de l'environnement du pays.

Annexe 6 : Résultats de l'enquête sur le portefeuille de projets subventionnés

Le projet de recherche porté par l'IST (Sénégal) sur l'impact de l'érosion hydrique sur le fonctionnement hydrogéologique des bolong du delta du Saloum et leurs conséquences sur l'écosystème de mangrove en vue de renforcer la résilience des ménages dans la zone de Sokone et ses environs a déjà commencé à structurer sa démarche. En effet, le cadre et les outils méthodologiques pour la recherche en matière de compréhension de la dynamique morpho sédimentaire et des processus de l'ensablement de l'hydro système ont été définis. Dans ce cadre le projet a déjà procédé à la délimitation du bassin versant de la zone et à la cartographie de la zone d'étude. Les zones d'échantillonnage morpho sédimentaire ont été identifiées et un étudiant en Master recruté pour la production d'un mémoire sur la thématique. Sur le volet caractérisation des conséquences de l'érosion hydrique sur l'évolution actuelle de l'écosystème de mangrove, il a été déjà procédé à l'identification des sites d'échantillonnage pédologique et à la caractérisation climatique. De même, des équipements ont été achetés. Les avancées notées dans la mise en œuvre du projet de recherche tiennent beaucoup du bon niveau d'implication de la mairie de Sokone et du niveau d'appropriation du projet au sein de l'IST. La mise en place tardive des fonds n'a pas manqué de retarder la mise en place des activités du projet. C'est également le cas pour le projet de recherche porté par ULG/ODZH en Guinée-Bissau. Des actions prévues au titre de la contribution à la préservation et à la restauration de l'écosystème de mangrove en Guinée-Bissau n'ont pas encore débuté. En outre, le projet n'a pas encore réussi à avancer dans la collecte de données sur les paramètres environnementaux faute de matériaux. Par contre, des avancées ont été notées dans la collecte de données socio-économiques et culturelles dans les six communautés humaines qui ont une relation directe avec les écosystèmes de mangrove du complexe écologique de Mata de Uco, Calequesse et Bote. Il est noté un niveau d'engagement important de l'équipe qui porte le projet dont l'expérience sera sans doute un atout pour une pleine efficacité du projet. La montée en performance du projet dépendra, dans une large mesure, de la possibilité de mettre en place une stratégie de renforcement de capacités techniques sur les paramètres environnementaux et biologiques. En revanche, le projet de recherche en écologie, biologie et sociologie appliquée à la biodiversité et aux ressources naturelles dans la baie de Yawri (Sierra Leone) a fait des avancées relativement importantes sur la problématique de la dépendance des communautés côtières à l'égard des mangroves en matière de moyens de subsistance. Dans ce cadre, l'enquête a été complétée avec succès dans la première phase du projet (août-décembre 2021). Les résultats ont révélé une importante dépendance commerciale des communautés limitrophes de la mangrove de la baie Yawri (pour la pêche commerciale aux poissons et aux crustacés, l'exploitation forestière et les conversions en rizières) qui pourrait entraîner la perte de mangroves. Par contre, sur le volet portant sur l'évaluation de la valeur culturelle et esthétique des mangroves de la baie de Yawri et celui de l'évaluation de l'état écologique des Mangroves de la baie de Yawri, la recherche est en attente. Les facteurs de performance du projet sont liés, dans une large mesure, au fait que l'IMBO dispose d'un personnel de recherche bien formé et qualifié qui a contribué au succès de la première phase du projet. En outre, l'ancrage de l'Institut dans l'Université de Sierra Leone constitue un atout important. La principale limite à la mise en œuvre réussie du projet est liée à la faiblesse du budget alloué comparée à la portée des thèmes de recherche annoncés. Le coût du carburant ainsi que la location de bateaux, le cas échéant, pourraient limiter le nombre de sites étudiés, autant que le nombre d'expertise et d'activités de recherche requises pour disposer de données de recherche de haute qualité et d'une évaluation holistique de l'état écologique de la zone.

La performance dans l'exécution des projets subventionnés en matière de surveillance, de contrôle et d'application des règles reste encore faible. C'est le cas du projet d'appui au renforcement des capacités de surveillance, de contrôle et d'application des règles dans le paysage Mono-Volta qui enregistre des avancées très timides. En effet, les réalisations majeures enregistrées à ce stade concernent l'étude de l'état

de lieux des zones à fortes dégradations dans le paysage Mono-volta (Côté Togo-Bénin) et la redynamisation et l'opérationnalisation des Comités/Associations Villageois de Gestion des Ressources Naturelles et de surveillance dans le paysage Mono-volta. En outre, une formation a été organisée au profit des acteurs de surveillance, les représentants des Mairies et des ONGs sur l'utilisation et la gestion du matériel acquis et mis à disposition des bénéficiaires. Sur le volet renforcement des acteurs sur le cadre législatif applicable dans le paysage, le projet a organisé des réunions de sensibilisation et de formation des acteurs impliqués. La capacité de mobilisation du consortium dans la zone d'actions et l'implication des chefs, élus locaux, autorités municipales dans la mise en œuvre du projet ont été déterminantes pour les avancées notées.

Dans le cadre du projet de renforcement des Capacités de Surveillances des acteurs clés de l'AMP des Iles Tristao, les avancées concernent l'implication accrue des communautés dans la gestion de l'AMPC à la faveur de l'optimisation de la gouvernance participative pour atténuer les activités anthropiques sur les ressources naturelles et les communautés. En matière d'amélioration des initiatives de surveillance et de contrôle participatifs des ressources naturelles et des écosystèmes des aires protégées, un cadre collaboratif et participatif est créé entre les conservateurs, le comité de gestion et la communauté, dans les activités de surveillance. De plus, la communauté s'est engagée pour la réduction des pratiques illicites d'exploitation des ressources de l'AMPC. Les activités capitalisent les effets de la formation déjà menée par Carbone Guinée sur la gestion participative des ressources. La connaissance du milieu par les deux animateurs et les trois relais communautaires, tous des autochtones des îles constitue également un atout pour l'intervention. En revanche, la traversée en mer Kamsar/îles Tristao représente un coût élevé et est risquée pour les équipes. Concernant le projet Kawawana, en dépit des retards enregistrés et certainement du fait de la longue expérience du dispositif, les actions menées commencent déjà à se traduire par l'opérationnalisation et le renforcement de l'efficacité du comité de surveillance. Elles se traduisent aussi par la réduction tendancielle de la pression sur les ressources notamment du fait de la diminution de l'exploitation illicite non déclarée, non règlementée des ressources de la mangrove. Les performances enregistrées à ce stade reflètent la pertinence de la démarche privilégiant les visites de courtoisies et la synergie avec les services compétents.

Les projets subventionnés au titre du renforcement de capacités de gestion des AP et des acteurs, présentent des niveaux de performance variables même s'ils se situent tous dans leur phase de démarrage. Le projet de conservation des écosystèmes de mangroves dans l'AMP du Gandoule et son extension portée par le GIE IE Niowudane AMP Gandoule (AMPG) a mis en œuvre des activités critiques. Il en est ainsi du recrutement d'un consultant formateur sur le droit régissant les aires protégées et d'un consultant formateur sur les techniques de surveillance participative. Dans ce cadre, 15 membres du comité de gestion ont été formés sur le droit régissant les aires protégées et 15 surveillants locaux, sur les techniques de surveillance participative. En outre, un important lot de matériel a été acquis (ordinateur portable, gilets de sauvetage, jumelles, appareil photo, tenues pour les éco gardes, GPS et moto). La cartographie des sites prioritaires de conservation de l'AMPG a été également dressée. Le projet a confectionné et implanté 50 pancartes, 25 balises et 10 bâches matérialisant les sites prioritaires de conservation. Parmi les facteurs de performance du projet, il faut noter la disponibilité d'un encadrement technique fourni par l'administration de l'AMPG, l'appui du personnel de WIA et la bonne capacité organisationnelle du comité de gestion dans la réalisation des activités du projet.

De même, des avancées sont notées dans le cadre du projet de renforcement des capacités de la plateforme mangrove du Grand Saloum à travers l'élaboration d'un Système d'Information Environnementale (SIE) porté par l'ARD de Fatick (Sénégal). Les réalisations tournent autour de la formation des membres des

plateformes sur la collecte de données territoriales pour alimenter un SIE. Il a été également procédé à l'inventaire des informations territoriales accessibles et pertinentes à collecter et à l'achat des outils de collecte de données. Les activités de collecte des données ont démarré et une mission de coordination des activités du projet organisée en Gambie. L'efficacité du projet à ce stade est surtout due à la pluridisciplinarité du personnel de l'ARD ainsi que la proximité avec les collectivités territoriales. L'appui d'autres partenaires de l'ARD (mise à disposition de véhicules par les services techniques présents à Fatick, appui en drone supplémentaire) ont également contribué aux performances enregistrées. Cependant, la réticence de certains acteurs dans la mise à disposition des données semble être un défi majeur pour le bon déroulement des activités de collecte.

En Guinée-Bissau, le projet Burongh Adjamat – Écomangrove, Terroir de l'homme visant à promouvoir et à appuyer la mise en œuvre de modèles de valorisation des Ressources Naturelles a entrepris d'importantes actions en matière de sensibilisation des communautés à la conservation des écosystèmes afin de valoriser les produits dérivés. Il a également apporté un appui aux matériaux d'extraction de sel solaire. Le projet a également renforcé les capacités en matière de fabrication de filets pour la capture d'huitre et la construction de foyers améliorés. En Sierra Leone, le projet de renforcement de capacités et de la résilience des parties prenantes pour s'adapter aux impacts du changement climatique dans 12 communautés de l'estuaire de la rivière Sherbro, district de Bonthe, a appuyé la redynamisation des cadres d'intervention et à renforcer leur durabilité. A ce titre, 12 comités de restauration des mangroves ont été relancés dans 12 communautés du projet. Ces comités ont été enregistrés auprès des conseils de district et locaux et sont maintenant légalement reconnus dans l'estuaire de la rivière Sherbro en tant qu'organisations communautaires axées sur la restauration des mangroves et la mise en œuvre des programmes d'épargne et de prêt des villages.

Au Ghana, le projet de promotion de la conservation, des moyens de subsistance favorables à la conservation et à la gestion communautaire des écosystèmes de mangrove dans l'extrémité sud-ouest (Anyanui-Bomigo) de la zone du site Ramsar du complexe Keta-Lagoon a également fait quelques avancées. Les activités de replantation ont contribué à la conservation et à la restauration des écosystèmes de mangrove. Des sites de plantations sont identifiés et cartographiés et des pépinières établies pour les mangroves et les boisés. Des équipements de surveillance (1 drone, 1 moto) ont été achetés et fournis à la direction du KLCRS afin d'accroître ses capacités de surveillance de l'ensemble du site et de surveillance des zones restaurées. Le projet a procédé à l'organisation de sessions de sensibilisation au changement climatique, écosystèmes de mangroves au profit des élèves et étudiants.

En revanche, les progrès sont encore faibles, côté Ebank qui intervient dans la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles en Casamance (Sénégal). Pour le moment, des tournées de reconnaissance sont organisées pour l'identification des organisations communautaires potentiellement partie-prenantes et bénéficiaires de l'activité du projet.

Les projets du portefeuille visant la valorisation des ressources présentent également divers niveaux de performance s'expliquant par des facteurs liés à leur contexte d'intervention et à leur dynamique propre. Le projet d'appui à la promotion des modèles et initiatives communautaires de valorisation durable des biens et services écosystémiques des paysages de mangrove de l'AMP Niamone-Kalounayes et du Parc National de la Basse Casamance porté par NCD n'a réalisé que peu d'activités. Il s'agit de la formation en ostréiculture et de mise en œuvre du programme de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement.

En revanche, le projet d'appui aux modèles de valorisation des produits halieutiques dans la commune de Joal-Fadiouth (PROMOVAL) porté par Enda Ecopop a réalisé d'importantes avancées. En effet, le projet a organisé une tournée institutionnelle suivi de la réalisation d'un atelier de lancement. En outre, il a réalisé une étude diagnostique organisationnelle des groupements de femmes bénéficiaires du projet et procédé à leur formation sur les techniques d'aménagements de guirlandes et sur les techniques d'ensemencement des arches. Sur un autre volet, le projet a procédé à l'ensemencement de 2 ha des vasières avec 3 tonnes d'arches et à l'aménagement de 3,5 Km de guirlande et de 600 pochons flotteurs pour l'ostréiculture en zone mangrove. Par ailleurs, il a procédé à la dotation de 30 claies de séchage surélevés et d'une cinquantaine d'équipements de production (Caisses plastiques, Couteaux, Bottes, Gants, Décamètres, Bacs à fermentation). Pour appuyer la commercialisation, le projet a mis en relation les groupements de femmes avec deux plateformes de e-commerce. Au plan institutionnel, il a été procédé à la signature de convention de partenariat avec la commune, le Comité de gestion de l'AMP, l'ASN et l'ITA.

En Sierra Leone, le projet d'introduction de cuisinières/fours écoénergétiques de fumage de poisson a réalisé six grandes réunions communautaires dans la zone du projet sur l'importance des mangroves et la nécessité d'une protection au sein des communautés côtières. Au total, quatre communautés ont été identifiées dans celles de la baie Yawri et six anciennes structures de fumage du poisson mises en place par Wetlands International dans le passé ont été réhabilitées, tandis que d'autres communautés ont été identifiées dans l'estuaire de la rivière Sherbro pour les fours à fumer le poisson. Par ailleurs, plus de 5 membres de la communauté ont été formés à l'identification des palétuviers.

La majorité, (63%) des bénéficiaires de subvention répondant, déclare le montant du financement alloué à leur projet suffisant pour une mise en œuvre optimale des activités programmées. A contrario, 37% des répondants considèrent les ressources allouées insuffisantes (même s'ils ont eux-mêmes proposé le budget). Le déficit de couverture de certaines activités critiques de leur projet a eu une incidence sur leurs conditions de mise en œuvre. Ce constat est particulièrement valable pour les projets de recherche subventionnés. En effet, les tensions budgétaires notées dans ces projets impactent autant les conditions de collecte de données que le renforcement de capacité des équipes. C'est le cas du projet de recherche en écologie, biologie et sociologie appliquée à la biodiversité et aux ressources naturelles dans la baie de Yawri en Sierra Leone qui a été contraint de limiter le nombre de sites couverts par l'étude en vue de déterminer leur dépendance aux moyens de subsistance des écosystèmes de mangrove par les communautés limitrophes du fait notamment de la faiblesse du budget affecté au carburant. Pour pallier à cette contrainte, le projet a négocié et obtenu du Ministère des pêches et des ressources marines la mise à disposition du bateau du ministère à l'IMBO suivant sa disponibilité. C'est également le cas du projet de développement de l'indice de qualité hydrologique pour évaluer l'état de santé de l'écosystème de la mangrove dans le complexe de la lagune de Keta au Ghana qui a subi les contraintes liées à l'inflation rapide et l'augmentation du coût du carburant. Dans ce contexte, le projet s'ajuste autour de contraintes budgétaires qui sont de nature à limiter sa performance. Pour le projet porté par le consortium ULG/ODZH, il s'est avéré que le coût de la recherche est un peu plus au-dessus du budget prévu, ne permettant pas la formation des équipes dans des domaines clés de performance du projet. Les déficits budgétaires constatés ne sont généralement pas trop importants et auraient pu être directement supportés, à titre de contrepartie, par les entités subventionnées. En tout état de cause, cet état de fait traduit des déficiences dans la budgétisation des projets soumis et confirme la pertinence des activités de renforcement des capacités de planification, de gestion et de suivi des entités subventionnées. En effet, le projet d'appui aux modèles de valorisation des produits halieutiques dans la commune de Joal-Fadiouth (PROMOVAL) porté par Enda Ecopop fait état d'un défaut d'intégration d'une ligne budgétaire pour

l'aménagement de guirlandes, justifiant la proposition d'un ajustement très significatif des cibles (5 km ou lieu de 50 km).

Seuls 42% des bénéficiaires de subvention répondant déclarent bénéficier d'autres appuis financiers provenant de PTF ou d'organismes publics intervenant dans le secteur. Pour l'essentiel, il s'agit du FEM/PNUD (RID Bénin), de MAVIA, RAMPAO, PME, FEM (AMPC Sénégal), du programme PPI du comité français de l'UICN (AMPG, Sénégal) et de US Fish and Wildlife service (Program Reptil and Amphibian, Sierra Léonne).

Pour 81,25% des bénéficiaires répondant, les fonds alloués n'ont pas été décaissés à temps. De façon générale, le retard accusé dans la mise à disposition des ressources a eu une forte incidence sur le plan de travail des entités subventionnées et sur les conditions de mise en œuvre des activités programmées. En moyenne, les acteurs évaluent à plus de 3 mois le retard induit sur leur chronogramme d'activité. Dans ce contexte, pour la plupart, des réaménagements des plans de travail ont été faits. C'est le cas pour le projet d'appui au renforcement des capacités de surveillance, de contrôle et d'application des règles dans le paysage Mono-Volta porté par AHI (Bénin), le projet d'Appui à la Restauration et à la Conservation des Écosystèmes de Mangroves dans la commune de Ouidah (PARCEM) porté par RID (Bénin) et le projet de recherche sur le suivi des écosystèmes de mangrove dans le Delta du Saloum face à l'érosion hydrique pour améliorer la résilience des populations dans le contexte des changements climatiques (SEM Delta) porté par IST (Sénégal). Pour d'autres, certaines activités préalables n'ont pas été réalisées du fait du désengagement des communautés cibles (NGO Sierra Léone). En effet, le décalage des activités suite au retard accusé dans la mise à disposition des fonds n'est pas sans conséquence sur la confiance des communautés mobilisées dans les processus. Pour le cas du projet de recherche de l'PULG/ODZH Guinée Bissau, le calendrier a été également réaménagé pour tenir compte du dépassement de la période propice à la collecte de données.

Pour l'essentiel, les thématiques de formations auxquelles les bénéficiaires de subvention ont pu participer portent sur les techniques de surveillance, le suivi-évaluation et la capitalisation, la gestion financière et les techniques de collecte de données. Au regard des données de l'enquête, un total de 99 personnes a bénéficié des sessions de renforcement de capacité dont 30% de femmes. Plus spécifiquement, 58 personnes dont 18% de femmes ont bénéficié de formation sur les techniques de surveillance et la connaissance des règles. Cette formation a permis aux acteurs de connaître les mécanismes, les outils, les interdits en matière de surveillance. Elle a également contribué à une meilleure connaissance de leur rôle et responsabilité dans la surveillance participative. Elle a aussi contribué à mobiliser des partie-prenantes dans les activités de surveillance et de contrôle. De plus, la formation a relevé le niveau de connaissance des surveillants et des membres de comité de gestion en matière de lois et règles applicables dans le domaines de la protections de AP. la formation en matière de suivi-évaluation et de capitalisation a profité un total de 22 acteurs dont 41% de femmes. Son apport sur les conditions de performance organisationnelle est jugé particulièrement important par les bénéficiaires. Elle a eu une incidence directe sur l'amélioration du cadre de suivi et le suivi de l'exécution des projets subventionnés. Elle a également permis aux bénéficiaires de s'approprier les outils de suivi, de gestion de connaissances et de capitalisation. De plus, 13 participants dont 2 femmes ont reçu une formation sur l'utilisation des outils de collecte de données (Kobotoolbox, QGIS). Cette formation a permis de renforcer leurs capacités en enquête et cartographie. Les formations en gestion financière et en utilisation des fonds ont permis aux acteurs d'avoir une meilleure compréhension des procédures et règles financières pour l'exécution des fonds alloués. Elles ont concerné 6 personnes dont 2 femmes.

Pour l'essentiel, les structures/consortium ont reçu une assistance technique d'un partenariat. En effet 68% des répondants affirment que leur structure bénéficie d'une assistance technique ou d'un partenariat avec les acteurs intervenant dans le champ. Les organisations privées et publiques sont des partenaires des organisations avec une diversité des modalités d'assistance techniques. C'est le cas de l'ONG RID appuyé par la section Communale des Eaux, Forêts et Chasse de Ouidah en matière de reboisement de la mangrove et de suivi de la plantation. Elle est également soutenue dans son action par la cellule Communale de l'ATDA 7 (Agence Territoriale de Développement de l'Agriculture, pôle 7) de Ouidah en matière de mise en place du maraichage biologique. Au Sénégal, l'ARD de Fatick a bénéficié d'un appui du PNDS en matière de connaissance des zones d'intervention et dans la cartographie par drone. Elle a été soutenue par SRSD en matière d'appui dans la maîtrise des processus d'enquête. L'ARD est appuyé par AMP et l'IREF en matière de connaissance des zones d'intervention et des ressources forestières. Toujours au Sénégal, l'ONG Enda Ecopop a été appuyé par l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) sur la normalisation et la certification des produits. Elle est également soutenue par l'Institut Technologique Alimentaire (ITA) en matière d'accompagnement des groupements de femmes dans l'obtention des autorisations de fabrication et de mise en vente (FRA) et de codes-barres des produits fabriqués. En Sierra Leone, l'ONG Greenlife est appuyée par le *Coastal Environmental Watch Organization* (CEWO) en matière de connaissance des espèces critiques et dans la sensibilisation. De plus, la CEWO entretient de très solides relations avec la communauté. GreenLife est également appuyé par le Centre pour le dialogue sur les établissements humains et la réduction de la pauvreté (CODOHSAPA) en matière de conseil sur la relance des associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA). De même, l'ONG AHI au Bénin est soutenue par le Ministère du cadre de vie et du Développement durable du Bénin, par le WACA-RésIP/Bénin, par FFEM et par l'UE/RePASOC. L'association NCD Sénégal est soutenue par l'UP et Carbone Bleue Guinée par Eclasio en matière d'appui conseil. L'ISCOS Sénégal est appuyé par l'ONG AGADA et La fondation Aquereburu et Partner par l'ONG Agbo Zegue en matière de mise en œuvre technique du projet notamment sur les aspects de reboisement de la mangrove.

Annexe 4 : Proposition de révision du cadre de performance du projet

| Types d'indicateurs, valeurs ou cibles prédéfinis et insuffisants clarifiés | | | Modifications apportées | | |
|---|---------|---|---|---------|--------|
| Indicateurs | Valeurs | Cibles | Indicateurs | Valeurs | Cibles |
| Niveau d'amélioration du système de gestion dans les zones d'intervention de mangroves du projet | TBD | Au moins 20% du total des zones d'intervention de mangroves | Diminution des pertes de superficies de mangrove en Afrique de l'Ouest | 0% | |
| Les communautés adoptent des pratiques et des mesures de gestion durable des écosystèmes de mangrove | TBD | Au moins 20% des communautés des zones côtières ciblées adoptent des pratiques et mesures de la gestion durable des écosystèmes de mangrove | Proportion des communautés des zones ciblées ayant adoptés des pratiques ou des mesures de gestion durable des écosystèmes | 0% | |
| Résultat 1. Les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée | | | | | |
| Tous les PPC disposent de diagnostics élaborés avec les représentants des parties prenantes | 0 | 4 | Nombre de PPC qui disposent de diagnostics élaborés avec les représentants des parties prenantes | | |
| Tous les PPC disposent de Comités d'Orientation de Paysages Prioritaires de Conservations (COPPC) | 0 | 4 | Nombre de PPC qui disposent de Comités d'Orientation de Paysages Prioritaires de Conservations (COPPC) | | |
| Tous les PPC disposent de propositions de Plans d'Aménagement validées par la majorité des Parties prenantes | 0 | 4 | Nombre de PPC qui disposent de propositions d'instruments de planification et de gestion des paysages validés par les parties prenantes | | |
| Au moins 5 visites d'échanges réalisées sur au moins 4 PPC | 0 | 5 | Nombre de visites d'échanges réalisées sur au moins 4 PPC | | |
| Au moins 3 visites de découvertes à caractère éducatif pour les jeunes par PPC | 0 | 12 | Nombre de visites de découvertes à caractère éducatif pour les jeunes par PPC | | |
| Au moins 2 activités d'animation culturelle par PPC | 0 | 8 | Nombre d'activités d'animation culturelle par PPC | | |

| | | | | | |
|--|-----|-----|--|---|----|
| Une conférence régionale sur les l'avenir et valeur des écosystèmes de mangroves | 0 | 1 | Nombre de conférence régionale sur les l'avenir et valeur des écosystèmes de mangroves | | |
| Résultat 2. Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels | | | | | |
| Au moins 15 Aires Protégées disposent de PAG à jour validés par l'ensemble des acteurs | TBD | 15 | Nombre d'aires Protégées qui disposent de PAG à jour validés par l'ensemble des acteurs | | |
| Taux de survie des mangroves restaurées | 0 | 80% | Taux de levé (reprise) (de germination) des mangroves restaurées | | |
| Au moins 10 appuis financiers de recherche en Master et Doctorat | 0 | 10 | Nombre appuis financiers de recherche en Licence, Master et Doctorat | | |
| Au moins 15 experts régionaux bénéficient de renforcement de capacités en matière de gestion des écosystèmes de mangroves | 0 | 15 | Nombre d'experts régionaux qui bénéficient de renforcement de capacités en matière de gestion des écosystèmes de mangroves | | |
| Au moins 15 rapports de recherche sur les thématiques de mangroves | 0 | 15 | Nombre de rapports de recherche sur les thématiques de mangroves | | |
| Au moins 2 sites identifiés et proposé (dossier finalisé) en vue d'un classement en site Ramsar | 0 | 2 | Nombre de sites identifiés et proposé (dossier finalisé) en vue d'un classement en site Ramsar | | |
| Au moins 1 site identifié et proposé (dossier finalisé) en vue de la création d'une Réserve de Biosphère | 0 | 1 | Nombre de sites identifiés et proposé (dossier finalisé) en vue de la création d'une Réserve de Biosphère | | |
| Au moins 3 aires à gestion communautaire et gouvernance communautaire identifiées et cartographiées et proposées au classement (finalisation du dossier) | TBD | 3 | Nombre d'aires à gestion communautaire et gouvernance communautaire identifiées et cartographiées et proposées au classement (finalisation du dossier) (APAC) ACCB | | |
| % des frais de gestion financés par un mécanisme de financement durable | TBD | 5% | Nombre de site dans les PPC disposant d'un mécanisme (stratégie, dispositif) de financement durable | 0 | 4 |
| Résultat 3. Les populations riveraines tirent un bénéfice durable des AP et sont plus résilientes au changement climatique | | | | | |
| 04 études pilote pluridisciplinaire pour déterminer les valeurs économiques, sociales et culturelles des services et biens fournis par les écosystèmes des mangroves | 0 | 4 | Nombre d'études pilotes pluridisciplinaires pour déterminer les valeurs économiques, sociales et culturelles des services et biens fournis par les écosystèmes des mangroves | | |
| Au moins 3 actions d'Education Environnementale (EE) sont menées à l'échelle des PPC | 0 | 3 | Nombre d'actions d'Education Environnementale (EE) sont menées à l'échelle des PPC | | |
| Nombre de communes bénéficiant d'investissements en infrastructures de transformation et commercialisation | | | Indicateur supprimé | | |
| Environ 48 subventions octroyées à travers le fonds subventions | | | | 0 | 48 |



Request for Proposals (RfP)

Evaluation à mi-parcours du Projet FED/2018/399-416

Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin. PAPBio C1-Mangrove

Bureau de l'IUCN pour le programme Afrique Centrale et Occidentale, PACO

Date d'émission : 08 octobre 2021

Date et heure de clôture : 29 octobre 2021 à 23h59 GMT

Contact à l'IUCN :

Paul Tendeng, Coordinateur du projet Gestion des Forêts de Mangrove – PAPBio C1
paul.tendeng@iucn.org, avec copie à Dayamba Frédéric Arsène frederic.dayamba@iucn.org

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS AUX PROPOSANTS ET CONDITIONS DE LA PROPOSITION

1.1. A propos de l'IUCN

L'IUCN est une union de membres composée à la fois d'organisations gouvernementales et de la société civile. Elle produit et met à leur disposition des connaissances et des outils qui, permettent concomitamment de réaliser le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature.

Basé en Suisse, le Secrétariat de l'IUCN est constitué d'un staff d'environ 950 employés répartis dans plus de 50 pays.

Créée en 1948, l'IUCN se positionne aujourd'hui comme le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié au monde, exploitant et synthétisant les connaissances, les ressources de plus de 1 300 organisations membres et de quelque 10 000 experts. C'est le principal fournisseur de données, d'outils d'évaluations et d'analyses en matière de conservation. Grâce à ses nombreux membres, l'IUCN joue le rôle d'incubateur et de dépositaire fiable des meilleures pratiques, des outils et des normes internationales en environnement et biodiversité.

L'IUCN est un espace neutre dans lequel diverses parties prenantes, notamment les gouvernements, les ONG, les scientifiques, les entreprises, les communautés locales, les organisations de peuples autochtones et bien d'autres, collaborent, élaborent et mettent en œuvre des solutions aux défis environnementaux et au développement durable.

Travaillant avec de nombreux partenaires et collaborateurs, l'IUCN met en œuvre un portefeuille important et diversifié de projets de conservation dans le monde entier. Combinant les dernières avancées scientifiques et les connaissances traditionnelles des communautés locales, ces projets visent à inverser la tendance à la perte d'habitats, à restaurer les écosystèmes et à améliorer le bien-être des populations.

www.iucn.org

<https://twitter.com/IUCN/>

1.2. Résumé de la demande

L'IUCN souhaite recevoir des propositions d'offre d'expertise pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-416 PAPBioC1-Mangrove, « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin ». Le détail et le contenu des termes de référence se trouvent dans la partie 2 du présent appel d'offres.

1.3. Le processus de passation des marchés

Les dates clés suivantes sont applicables au présent appel d'offres :

| | |
|--|----------------------------------|
| Date de publication de l'appel d'offres | 08 octobre 2021 |
| Date et heure de clôture | 29 octobre 2021 avant minuit GMT |
| Date estimée de la signature du contrat | 15 novembre 2021 |

1.4. Conditions

L'IUCN n'est en aucune façon tenue de conclure un accord contractuel ou tout autre arrangement avec un quelconque soumissionnaire à la suite de la publication du présent appel d'offres. L'IUCN n'est pas tenue non plus d'accepter la proposition la moins disante (chère) ou toute autre proposition. L'IUCN se réserve le droit de suspendre la procédure de passation de marché à tout moment avant l'attribution du contrat. En participant au présent appel d'offres, les soumissionnaires acceptent les conditions énoncées dans le présent appel d'offres.

Les soumissionnaires doivent signer la "Déclaration du soumissionnaire" et l'inclure dans leur proposition.

1.5. Requêtes et questions pendant la période de l'appel d'offres

Les soumissionnaires doivent adresser toutes les questions et demandes relatives à l'appel d'offres à la personne de contact de l'UICN mentionnée plus haut. Aucun autre staff de l'UICN ne doit être contacté dans le cadre du présent appel d'offres.

Dans la mesure du possible, l'UICN communiquera les réponses aux questions, dûment formulées, à tous les soumissionnaires. Si vous considérez que le contenu de votre question est confidentiel, vous devez le préciser au moment de la formuler.

1.6. Modifications des documents de candidature

L'UICN peut prolonger la date et l'heure de clôture de la demande de propositions si nécessaire, en notifiant à cet effet les soumissionnaires des offres déjà reçues.

1.7. Modalités et conditions de soumission des propositions

Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau Régional l'UICN-PACO avant le **Vendredi 29 octobre 2021 à 23:59 heures (UTC-GMT)**, signées et adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale :

- soit par dépôt sous enveloppes séparées pour l'offre technique et l'offre financière, cachetées avec la mention « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin » : Evaluation à mi-parcours » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » à UICN Programme Afrique Centrale et Occidentale, Bureau Régional. Complexe SICAP Point E, Bâtiment D, 4^{ème} étage. BP : 3215 Dakar, Sénégal.
- soit par email en fichiers **sous format PDF protégés par des mots de passe**, à l'adresse paco@iucn.org avec le titre « Proposition-Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin » : « Evaluation à mi-parcours ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny-Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org ».

1.8. Propositions tardives et incomplètes

Toute proposition reçue par l'UICN après la date et l'heure de clôture de la demande de propositions et toute proposition incomplète ne sera pas prise en considération. L'UICN ne tiendra pas compte des retards éventuels dans la transmission de la proposition du soumissionnaire à l'UICN.

1.9. Abrogations et modifications de la proposition

Les propositions peuvent être retirées ou modifiées à tout moment avant la date et l'heure de clôture de l'appel à propositions, par notification écrite au contact de l'UICN. Aucune modification ou retrait ne sera acceptée après la date et l'heure de clôture de l'appel à propositions.

1.10. Validité de la Proposition

Les propositions soumises en réponse au présent appel d'offres doivent rester valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date de clôture de l'appel d'offres.

1.11. Evaluation des propositions

L'évaluation des propositions sera effectuée exclusivement en fonction des critères d'évaluation et leur pondération relative spécifiée dans la partie 3 du présent appel de propositions.

PARTIE 2 - LES EXIGENCES

1. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1300 organisations Membres et les compétences de plus de 13 000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11e Fonds européen de développement), dans le Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles, il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre qu'a été adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMOA, le PAPBIO, "Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio" (ROC/FED/039-269) au terme d'une concertation menée dans 14 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), et pour un budget total de 53,5 millions d'euros, dont 45 millions d'euros de contribution du 11ème FED-PIR-AO.

Dans le cadre du programme PAPBio, l'UE a signé deux conventions de financement avec l'UICN :

- la convention de financement pour la mise en œuvre de la composante 1 "Gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin" ; et
- la convention de financement pour la mise en œuvre de la composante 2 "Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest".

L'objectif global du projet de gestion des forêts de mangrove du Sénégal au Bénin de la composante 1 est de parvenir à une protection intégrée de la diversité et des écosystèmes fragiles de la mangrove en Afrique de l'Ouest et de renforcer leur résilience au changement climatique.

Plus précisément, le projet renforcera les parties prenantes dans la gestion des zones protégées et des sites de mangroves non protégés. L'objectif est de relier les systèmes de gouvernance et de production aux structures de conservation de la mangrove au niveau territorial.

La mise en œuvre effective du projet a démarré en mars 2020. Depuis cette date, diverses activités programmées ont été réalisées, et d'autres dans le processus d'exécution.

Après une année et demi de mise en œuvre du projet, la délégation de l'Union Européenne et l'UICN souhaitent commanditer une évaluation externe à mi-parcours. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre des engagements contractuels du projet et fournira des premiers éléments de réflexion pour l'avenir à donner au projet

2. Objectifs

Une évaluation systématique et opportune de ses programmes et de ses activités est une priorité établie de la Commission Européenne. L'évaluation se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des **résultats** de l'action, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur **les approches orientées sur les résultats**. De ce point de vue, les évaluateurs devraient **trouver les preuves expliquant les raisons, les cas de figure et la manière dont ces résultats sont liés à l'intervention de l'UE** et essayer d'**identifier les facteurs générant ou entravant le progrès**.

Les évaluateurs doivent fournir une explication des **liens de cause à effet** existant entre les intrants et les activités, et les extrants, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion.

Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union Européenne, aux parties prenantes intéressées et au grand public :

- une analyse globale et indépendante de la performance qu'a eu le Projet Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin, en prêtant une attention particulière à ses résultats à mi-parcours, en comparaison avec les objectifs fixés ;
- des leçons et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

En particulier, cette évaluation servira à faire ressortir la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l'obtention des résultats, de manière à modifier ses modalités de mise en œuvre.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront la Délégation de l'UE au Sénégal, l'UEMOA, LA CEDEAO, l'UICN, WETLAND International, le collectif 5Delta, les opérateurs des autres projets du programme PAPBio, les ministères, partenaires et bénéficiaires des pays concernés.

3. Spécifications de la mission

a. *La portée de l'évaluation*

La mission se déroulera en plusieurs étapes qui sont :

- la phase de démarrage avec la réunion de cadrage ;
- la phase de recherche documentaire ;
- la phase de collecte des données, rencontres avec les acteurs de mise en œuvre et bénéficiaires de l'action ;
- la phase d'analyse des données et élaboration des livrables finaux.

Un atelier de validation du rapport sera organisé par l'UICN à la fin de ladite mission.

Il est attendu des évaluateurs la prévision de 4 visites terrains de 3 jours chacune, dans 4 pays bénéficiaires de l'action. Les soumissionnaires proposeront les 4 pays à visiter (1 pays par paysage prioritaire de conservation) qui sera discuter et arrêté pendant la rencontre de cadrage.

La mission analysera l'action en suivant les cinq critères d'évaluation du CAD, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et perspectives d'impact. De plus, l'évaluation suivra deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE :

- la visibilité de l'action et de tous les partenaires techniques et financiers ;
- la cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres.

L'équipe d'évaluation devrait en outre vérifier si la question transversale d'égalité des genres, a été prise en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celle-ci s'est retrouvée dans la mise en œuvre et la supervision de l'action.

Les questions d'évaluation telles que formulées ci-dessous sont indicatives. Après des consultations initiales et l'analyse de documents, l'équipe d'évaluation proposera dans le rapport de démarrage une liste complète et exhaustive des questions d'évaluation, en indiquant des critères et des indicateurs de jugement spécifiques, ainsi que les sources pertinentes des données recueillies et les outils utilisés.

Une fois validées à l'issue de l'approbation du rapport de démarrage, les questions d'évaluations acquièrent une valeur contractuelle à caractère contraignant.

b. *Critères et questions d'évaluation*

Le programme sera apprécié sur la base des cinq critères types du CAD de l'OCDE, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact. En outre, deux critères d'évaluation spécifiques à l'Union européenne seront examinés :

- la visibilité, la valeur ajoutée européenne du programme, sous l'angle de sa conception comme de sa mise en œuvre;
- la cohérence du programme lui-même, par rapport à la stratégie poursuivie par l'Union européenne et à celle des États membres.

L'équipe d'évaluation devra proposer des questions d'évaluation et outils de collecte des données et informations. Ces questions peuvent faire l'objet de discussions au cours de la phase documentaire et seront alors arrêtées. Une fois arrêtées, elles ont valeur contractuelle.

L'équipe d'évaluation devra également examiner si la question transversale, "d'égalité de genre" a été prise en considération dans les documents de formulation et dans quelle mesure elles ont été prises en compte dans la mise en œuvre du programme et son suivi.

c. *Gestion et pilotage de l'évaluation*

L'équipe de gestion du projet, chargé de la supervision de l'évaluation, doit surveiller la qualité du procédé, la conception de l'évaluation, les inputs et les livrables de la mission d'évaluation. Il devra en particulier :

- valider les questions d'évaluation avec les évaluateurs ;

- faciliter les contacts entre le ou les consultants et toutes les parties prenantes du projet ;
- s'assurer que les consultants ont accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consultent ;
- soutenir les évaluateurs dans leurs rôles, principalement en ce qui concerne la collecte des données et de l'information. À cet égard, l'équipe de projet doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, les livrables spécifiques soient fournis par les évaluateurs ;
- fournir du soutien et un contrôle qualité du travail des évaluateurs tout au long de sa mission ;
- s'assurer que les évaluateurs disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat ;
- d'assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation ;
- d'assurer un bon suivi du plan d'action une fois l'évaluation terminée.

d. Langue de travail

La langue du contrat sera le français et l'anglais

4. Livrables

L'équipe de consultants retenu devra élaborer et transmettre à l'UICN les livrables suivants :

- un rapport de démarrage ;
- les outils de collecte de données à valider au niveau du projet ;
- un rapport provisoire de la mission ;
- un rapport final de la mission ;
- un résumé du rapport faisant ressortir les principaux résultats et les recommandations issues de la mission.

5. Profil du cabinet/groupe de consultants

Pour ce contrat, il est demandé aux soumissionnaires de proposer une équipe composée de deux consultants, un expert en évaluation de projet et un expert en gestion des zones côtières.

Les exigences minimales pour l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

Exigences minimales pour l'expert en évaluation de projets :

- un niveau d'enseignement correspondant à un master, en gestion de projet, économie, sciences politiques ou équivalent ;
- au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes ;
- avoir conduit ou participé à au moins 5 études d'évaluation (à mi-parcours ou finale) de projets ou programmes dont au moins 3 études dans le domaine de l'environnement ;
- justifier d'une expérience dans le domaine de la gestion des aires marines protégées et de la zone côtière ;
- connaissance des principes et des méthodes d'évaluation de la Commission européenne;
- parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française et anglaise ;
- une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet serait un atout.

Exigences minimales pour l'expert en gestion des zones côtières :

- un niveau d'enseignement correspondant à un masters, en environnement, gestion de la zone marine et côtière ou équivalent cycle complet d'études post baccalauréat de cinq années ou plus, sanctionné par un diplôme de fin d'études ;
- au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la gestion de la zone côtière;
- une expérience de travail dans des études d'évaluation d'au moins 3 projets;
- parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française et anglaise ;
- une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet et du contexte de la gestion de la zone côtière.

6. Durée de la mission

Le temps de travail total de la mission est de 70h/j à répartir équitablement entre les deux consultants sur une durée de 40 jours. La planification et l'organisation du temps de travail restent à l'initiative des soumissionnaires, qui doivent proposer un planning de la mission qui prendra effet à partir de la date de signature du contrat.

PARTIE 3 - LE MODÈLE D'ÉVALUATION

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- la compréhension de la mission (10%) ;
- la qualification des consultants (20%) ;
- la qualité de l'offre technique (30%) ;
- le montant de l'offre financière (40%).

PARTIE 4 - INFORMATIONS À FOURNIR PAR LES SOUMISSIONNAIRES

En participant au présent appel d'offres, les soumissionnaires indiquent qu'ils acceptent d'être régis par les conditions énoncées dans le présent appel d'offres.

4.1 Déclaration

Veillez lire et signer la déclaration à partir de ce [lien](#) et l'inclure dans votre proposition

4.2 Proposition de service

Les cabinets/consultants intéressés par cet appel d'offre sont priés de bien vouloir fournir un dossier de candidature comportant :

Une offre technique qui :

- indique la date souhaitée de début des travaux
- décrit la compréhension générale de l'enjeu, les objectifs de la mission y compris des informations sur des missions antérieures similaires pouvant servir de modèles ou base d'analyse et comparaison dans la région et dans le monde ;
- démontre l'expertise des experts proposés, y-compris un CV détaillé, la liste des études pertinentes et au moins une copie de rapport d'étude pertinent exécuté ;
- décrit les modalités pour chaque étape, méthodes et outils proposés, pour chaque livrable ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener ;
- inclut les CV des soumissionnaires
- inclut la déclaration d'éventuel conflit d'intérêts.

4.3 Proposition financière

Outre les honoraires, la proposition financière devra inclure toutes les autres dépenses jugées nécessaires à la réalisation de la mission à l'exception des frais de voyages et d'hébergement qui seront pris en charge par UICN à ses taux usuels. Le caractère opportun des lignes de dépense sera discuté lors d'une réunion de cadrage avec le soumissionnaire dont l'offre sera ciblée pour conduire la mission.

Les rencontres prévues dans le cadre de la mission seront donc organisées par l'UICN qui prendra en charge les aspects logistiques.

Devise des taux et des prix proposés

Sauf indication contraire, tous les tarifs et prix soumis par les soumissionnaires sont en Francs CFA ou en Euros.

Tarifs et prix

L'offre financière comprendra:

- un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;
- une proposition de calendrier de versement.

PARTIE 5 - DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent au présent appel d'offres (AO) :

| | |
|-----------------|--|
| Contrat | Désigne tout contrat ou autre engagement juridique qui résulte du présent appel à propositions. |
| Contractant | Désigne l'entité qui signe un contrat avec l'IUCN pour la prestation de services. |
| Instructions | Désigne les instructions et conditions énoncées dans la partie 1 de la présente demande de propositions. |
| IUCN | Signifie UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles. |
| IUCN Contact | Signifie la personne désignée par l'IUCN pour être contactée exclusivement dans le cadre de la présente demande de propositions et du contrat. |
| Proposition | Désigne une offre écrite soumise en réponse à la présente demande de propositions. |
| Soumissionnaire | Désigne une entité qui soumet, ou est invitée à soumettre, une proposition en réponse à cet appel à propositions. |
| Exigence | Désigne la prestation à effectuer par le contractant à l'IUCN conformément à la partie 2 du RfP. |
| RfP | Request for Proposals |